

Table DOC_MICROFILM

Cote du document : SB 84/2

Microfilm N° : RM 299.001

- + 1 Intitulé du document* : Registre des procès-verbaux des séances du Sénat et de la Commission universitaire de l'Université de Lausanne, n° 2
- + 1 Date début de création* : 1 9 1 0 0 3 2 4
- + 1 Date fin création* : 1 9 2 3 0 2 2 8
- 1 Dates extrêmes : 1910 - 1923
- 1 Cote du microfilm* : RM 299.001
- 1 Position sur microfilm : 2
- 1 Date du microfilmage par les ACV : 1 9 9 9 0 2 0 4
- 1 Date d'entrée :
- + 1 Niveau de description*< : 2 3
- 1 Nombre de prises de vue* :
- 1 Loc. original hors ACV :
- 1 Loc. copies aux ACV* : Lugens, 331
- 2 Référence de l'OPA*< : /
- 2 Auteur du microfilm : C. MORAT
- 2 Provenance microfilm :
- 3 Contenu : SANS RÉPERTOIRE
- + 3 Mots-clés (commun) : Université, Lausanne
- + 3 Mots-clés (lieu) : Lausanne, Université
- + 3 Mots-clés (nom) : Commission universitaire (Université de Lausanne)
Sénat (Université de Lausanne);
Université de Lausanne
- + 3 Mots-clés (date déb.)* : 1 9 1 0 0 3 2 4
- + 3 Mots-clés (date fin)* : 1 9 2 3 0 2 2 8
- 3 Mots-clés (non clas.)< :

A 2

A 3

A 4

A 5

A 5

A 5

A 4

A 3

A 2

B 2

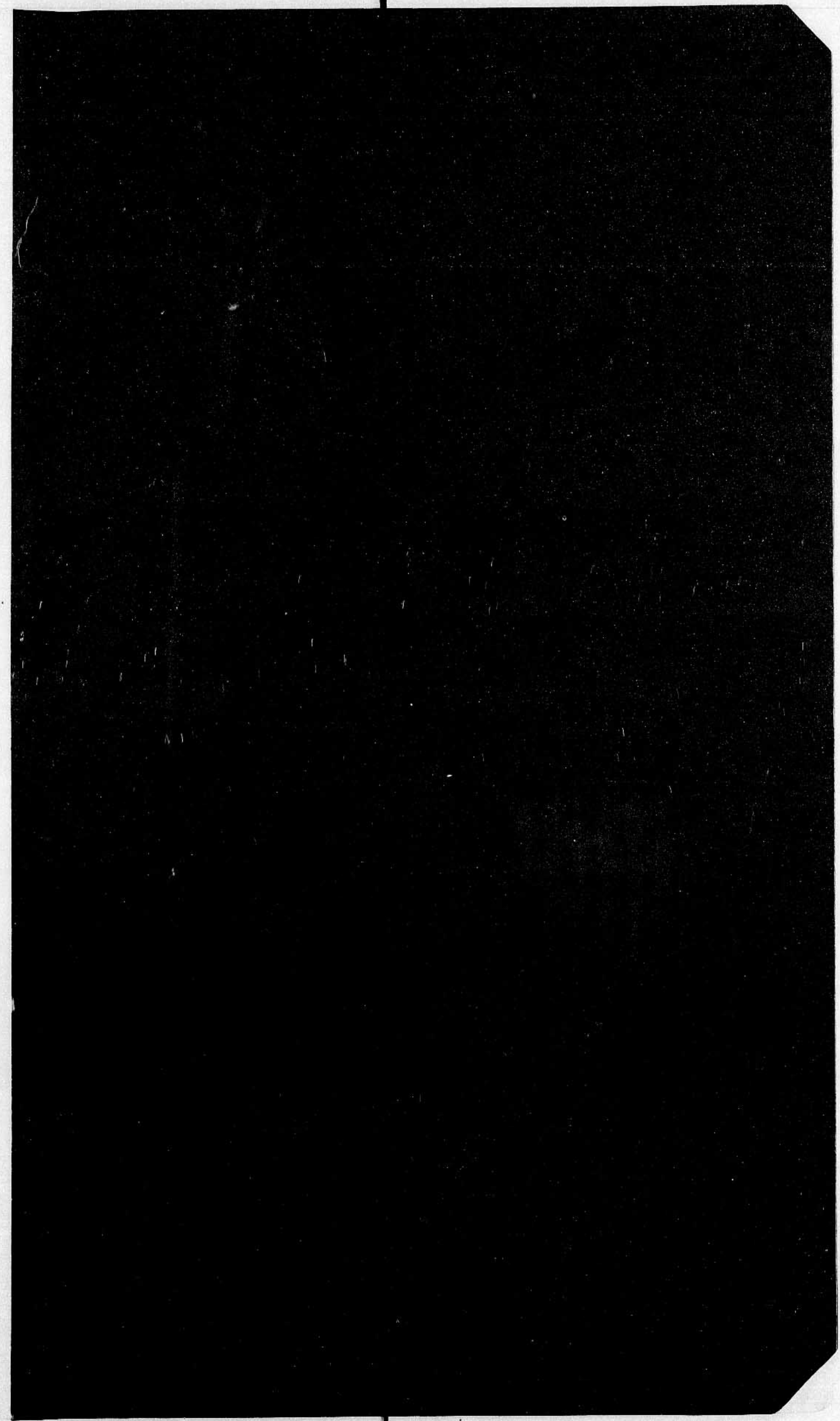
A 2

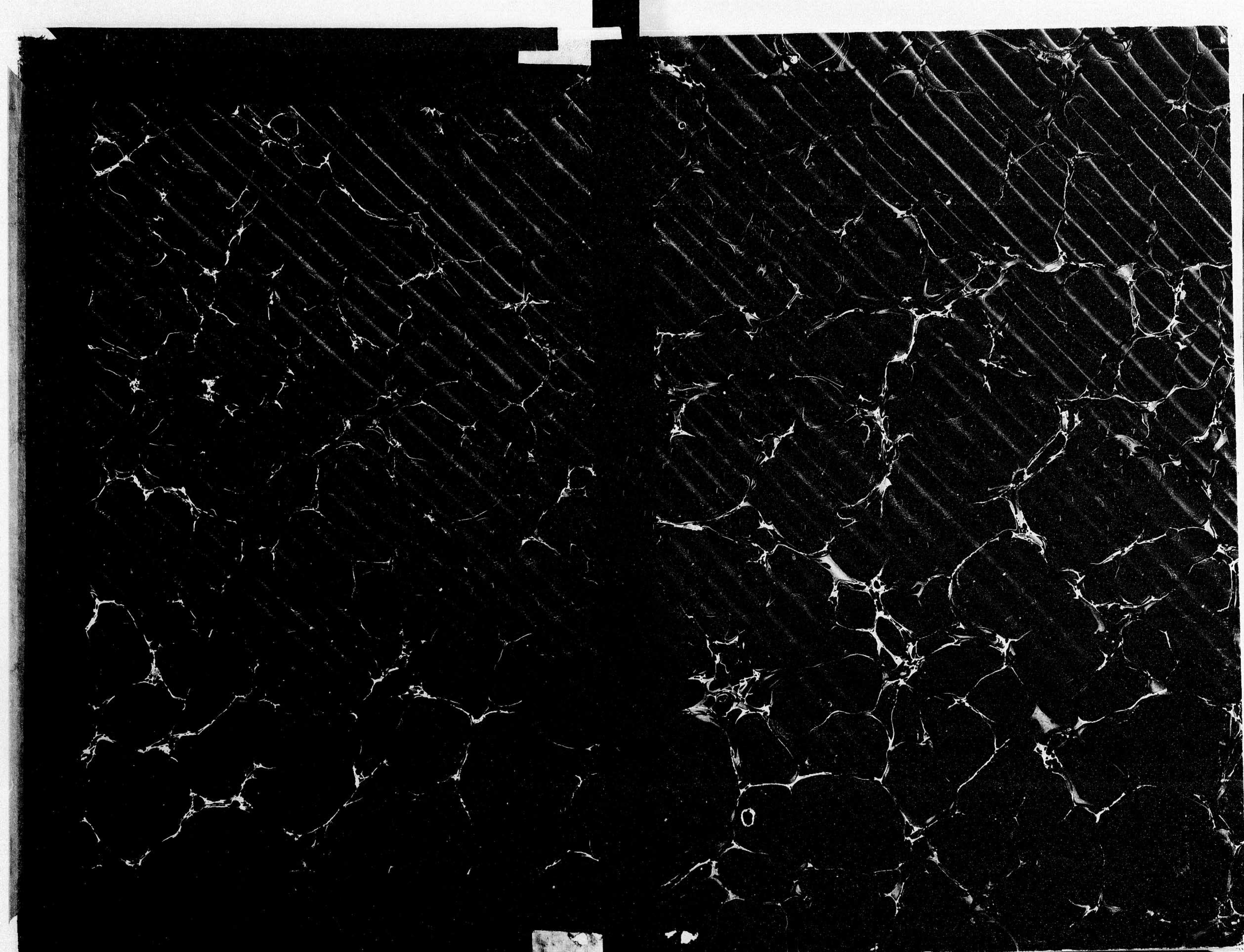
B 2

A 2

STY
S
X

1910
923





1

2

Séance de la Commission universitaire
du 24 mars 1910.

Présents M. le Recteur Blanc, M. Sind, procureur, M. H. les doyens Emery, Sprengel, Maillard et Rossier, M. Hannu, directeur de l'École d'Ingénieurs.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Lecture est faite des lettres du département de l'Instruction publique et des Cultes.

1. Du 8 mars, - Lettre relative à l'utilisation de la salle Tisserand.

" M. N. Popoff est nommé assistant du laboratoire d'embryologie pour le semestre d'été 1910.

2. Du 10 mars, - Le département communique la réponse du département militaire fédéral au sujet de notre demande concernant le service militaire des étudiants.

3. Du 14 mars, - Le département exprime le désir que l'horaire du prochain semestre d'été soit établi de façon à ce qu'il ne soit pas nécessaire d'utiliser la salle Tisserand pour des cours.

4. Du 14 mars, - La décision de la Commission universitaire relative de laquelle les étudiants qui se retirent sous motif valable, des examens pour lesquels ils se sont inscrits ne recevront en restitution que la moitié de la finance versée est approuvée.

5. Du 21 mars, - Demande de proposition au sujet du remplacement du professeur de physique. Cette lettre a été communiquée à M. H. Maillard doyen de la Faculté des Sciences, Hannu, directeur de l'École d'Ingénieurs et à M. H. les professeurs C. Dubois et Mercanton.

6. Par lettre du 22 mars, M. le doyen de la Faculté des sciences informe M. le Recteur que la dite Faculté invitera désormais la Faculté de médecine à se faire représenter au sein des commissions qui auront à s'occuper de l'enseignement de la chimie et de la physique pour autant que cet enseignement intéresse les étudiants en médecine, cela sous réserve de réciprocité.

7. M. le prof. Rossier informe la commission que M. Whitehouse fait un nouveau don de f. 100.- à l'Université pour compléter la somme de f. 250.- disponible sur le montant du prix qu'il a institué et la porter à f. 350.- Une avis fera connaître aux étudiants le sujet proposé pour le concours de la présente année.

Lecture est faite des rapports sur les cocamens :

8. Faculté de droit : Le diplôme de licencié est conféré à M. H. Filimonoff, Kandjiiff, et Turcya. - M. Dorey a subi l'examen complémentaire et est admis à présenter sa dissertation de licence et doctorat.

Séance du 24 mars 1910

M. Chuard, Samsonoff et Sillig sont autorisés à présider leurs dissertations de doctorat.

Le grade de licencié en sciences sociales est conféré à M. Heber.
Faculté de médecine. Le grade de docteur est conféré à Mlle Martha Nielberg.

Faculté des lettres. Le grade de licencié en lettres classiques est conféré à M. A. Audrié Bonnard et Chescaux, le grade de licencié en lettres modernes à Mlle Chapuis et Luedke.

Faculté des sciences. Le grade de docteur est conféré à M. Gottfried von Weisse.

Le grade de licencié en sciences physiques et mathématiques est conféré à M. H. Alexis Emery et Albert Morier-Genoud.

Le grade de licencié en sciences physiques et naturelles à M. L. Prandin, Pathologie expérimentale et à Mlle Gabrielle Montel.
Le grade de licencié en sciences pharmaceutiques est conféré à M. Constantin Gélézoff.

Lecture est faite d'une lettre de M. Hinkoff qui a échoué pour la 3^e fois aux examens de licence en sc. pharmaceutiques et qui sollicite l'autorisation de se présenter une 4^e fois. La lettre est remise à M. le doyen de la Faculté des sciences qui soumettra l'avis au conseil de cette Faculté.

M. le doyen de la Faculté de droit a informé M. le Recteur par lettre du 23 mars que M. Ferdinand Rothoud, candidat, à la licence et au doctorat, sollicite une prolongation de délai d'une année pour la présentation de sa dissertation. Accordé.

M. le Recteur entreprend la commission de son intention de faire confectionner un sceau universitaire pourvu qu'il imprime sur les lettres et papiers officiels. La commission approuve ce projet.

La rentrée est fixée au 12 avril.

Séance de la Commission universitaire
du 12 mai 1910.

Présents: M. le Recteur Blanc, M. le doyen Spengler, Nambar, Evrey, Heulard et Rossier, M. Hemuel, dir. de l'École d'ingénieurs.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.
Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique.

1. Du 28 mars: Les propositions de la Commission universitaire relatives à la repourvue des chaires de physique et de chimie ont été admises par le Conseil d'Etat.

2. Du 29 mars: Le Département indique d'être ses prescriptions auxquelles l'Université est invitée à se conformer en ce qui concerne les réquisitions d'annonces.

3. Du dit: M. le prof. C. Dubois est chargé de l'enseignement de la physique expérimentale, M. P. Mercanton de celui de la physique spéciale en remplacement de feu M. le prof. H. Dupret pour le semestre d'été.

4. Du 6 mai: M. le Prof. Amiselin est autorisé à se faire suppléer pendant le semestre d'été par M. Fancey pour les exercices de calcul destinés aux étudiants en mathématiques.

5. Du 9 mai: Le versement de la part disponible de la Faculté des sciences sur le Fonds J. J. Mercier au Fonds spécial pour l'observatoire est autorisé. (p. 2550.)

Lecture est faite des rapports sur les examens des mois d'avril et mai.

6. Faculté de droit: Les grades de licencié et de docteur sont conférés à M. Roger Lorenz.
Faculté de médecine: Le grade de docteur est conféré à Mlle Fanny Elina et Lisa Rabinovitch.

Faculté des sciences: Le grade de docteur est conféré à M. Em. Pfeffer.

7. L'Institut Lénaria ayant demandé, en date du 13 avril, certains renseignements sur les conditions de l'immatriculation, la Faculté de droit à laquelle la lettre a été soumise a transmis en date du 3 mai, son avis dont voici les termes:

Pour l'admission aux examens de licence, le diplôme de bachelier en lettres du Gymnase classique suffit dans tous les cas et quelle qu'en soit la teneur.

La connaissance du grec n'est pas exigée des candidats qui n'ont pas reçu l'instruction secondaire dans le canton de Taud. Le préavis est approuvé.

8. M. le Doyen de la Faculté des lettres communique à la Commission le préavis de cette Faculté sur une demande de M. P. Biechtel ayant trait à l'enseignement de l'anglais. Adopté. La Faculté joint à ce préavis l'exposition de certains desiderata au sujet de cet enseignement, qu'elle estime qu'il y aurait lieu d'instituer un cours pratique de langue anglaise dont serait chargé un professeur capable comme l'est M. Hausknecht. Adopté.

9. M. le prof. Lévion ayant exprimé le vœu que M. Rougeis, dont les fonctions d'assistant ont pris fin, soit remplacé par M. Ch. de Kleren, lic. en lettres, la Faculté a approuvé ce choix. Sur la demande de M. le Doyen Rossier la Commission y donne également son approbation.

Séance du 12 mai 1910

- 10 Les héritiers de feu H. le prof. Walras désirent procéder à une nouvelle édition de ses ouvrages, l'Université a été sollicitée de prendre la chose en mains. La Commission estime que celle-ci ne doit pas se charger d'une pareille entreprise et que la question devrait être étudiée par une commission spéciale nommée par le conseil de la Faculté de droit.
- 11 H. le Recteur fait connaître à la Commission les mesures qui ont été prises d'accord avec le Département pour le remplacement de feu H. le prof. H. Duput. Il lui communique en outre une lettre de H. le prof. C. Dubois. Cette lettre sera transmise au Département.
- 12 Le Département transmet une lettre de M. N. Popoff sollicitant le titre de privat-docent pour l'enseignement de l'anatomie; cette lettre est remise à H. le boyer de la Faculté de médecine qui prendra l'avis de son conseil.
- 13 H. le Recteur informe la Commission que l'adresse à remettre à l'Université de Fribourg à l'occasion du jubilé du présent mois a été rédigée par H. le Prof. Vuilleumier que l'Université délègue à ses fêtes.
- 14 Les couleurs choisies par la Société "Alpigenia" qui sollicite l'autorisation de se constituer ont été soumises au "Fornus" des étudiants. H. de Targos président informe H. le Recteur que la Société "Belles lettres" fait opposition. L'Alpigenia sera prévenue que le duel est interdit.
- 15 L'École d'Ingénieurs fait savoir qu'avec l'autorisation du Département elle a organisé une série de six conférences sur l'aviation. Ces conférences seront données par H. A. Groz, ingénieur de la Compagnie de l'Industrie électrique et mécanique de Genève. Elles auront lieu le vendredi de chaque semaine de 5 à 6 h. du soir, dès le 28 mai.

Séance de la Commission universitaire du 16 juin 1910.

Présents H. le Recteur Blanc; H. les professeurs Sprengler, Manuel, Rossier, Emery, Lambert.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.
Lettres du Département de l'Instruction publique:

- 1 Du 13 mai; Le Département autorise une session d'examen en juillet 1910 pour les chimistes analystes.
- Du 14 mai; Relative à H. le prof. C. Dubois et à sa situation
du Département approuve la proposition de révision du Règlement de chimiste analyste
- Du 16 mai; Relative aux cours universitaires et aux cours publics
- 2 Du 30 " ; H. Tolait est autorisé à continuer ses cours d'histoire de la philosophie

Séance du 16 juin 1910

- 3 Du 30 mai; H. Herzen est autorisé à faire son cours d'exercices de droit romain à titre de privatissimum.
- Du 1^{er} juin; Le B. Rossier est autorisé à faire comme privatissimum son cours de polyclinique obstétricale.
- 4 Du 1^{er} juin; Les dispositions à insérer dans le Règlement pour la préparation pédagogique et proposées par la Faculté des lettres sont approuvées.
- 5 Du 2 juin; H. Ch. de Rhom est nommé assistant de H. Godeu.
" ; Le congé de H. T. Paré est prolongé d'une année.
11 juin; Le Département réclame une lettre de H. Hautknecht qu'il a transmise à l'Université
- 6 Du 7 juin; H. le prof. Haillard est nommé remplaçant de H. Amstein pour le cours de calcul infinitésimal.
- Du 9 juin; H. Pagenstecher est nommé professeur ordinaire.
" ; L'offre de H. Prichler comme lecteur d'anglais a été refusée.
- Lecture est faite de Rapports d'examen:
- 7 Faculté des lettres: Le grade de docteur est conféré à M. Pétancon, de médecine " à Mme Decanossoff; H. H. Jacovlev et à M. Turbach.
- Faculté des sciences; Le grade de chimiste analyste est conféré à H. H. Gadian et Oulovay.
- Lettres diverses:
- 8 H. le prof. Brumkes annonce qu'il se rendra à Copenhague en qualité de délégué de l'Université de Fribourg; il sera prié de nous représenter également.
- 9 La famille de H. l'ingénieur Locher, docteur hon. e. de notre Université, a fait part de son décès survenu le 2 juin. L'expression de notre sympathie lui a été adressée.
- 10 H. le prof. Dommer demande que la somme de fr. 300.- qu'il nous a remise pour faciliter la création d'un laboratoire d'essais des matériaux soit affectée à la Bibliothèque des Ingénieurs, le dit laboratoire ne pouvant être installé actuellement.
- 11 H. le Recteur prie la Commission de décider que les déclarations ou certificats à remettre à des étudiants seront désormais écrits par une personne dont l'écriture soit suffisamment bonne et non plus par les étudiants eux-mêmes. Un droit de fr. 3.- serait réclamer pour chaque pièce de cet ordre. Adopté.
- 12 A propos de la visite que doivent nous faire dans le courant de l'été un certain nombre d'étudiants allemands, H. le Recteur annonce à la Commission que cette visite n'entraînera pas de frais pour l'Université. Le Département étant disposé à payer ceux-ci.
- 13 H. le Recteur fait part à la Commission du fait que le Département de l'Instruction publique n'a procédé jusqu'ici à aucune nomination pour

Séance du 16 juin 1910.

la réouverture des chaires de physique et de chimie.

14. H. le Recteur annonce qu'il a vu H. le prof. Styppowski à propos des critiques faites par les experts aux derniers examens de chimie analytique. La question peut être considérée comme vidée. Puis il l'entretient des décisions prises à la réunion des Recteurs qui a eu lieu récemment à Tribourg. Il a été convenu qu'une Commission serait nommée pour étudier la question de l'introduction dans les Universités d'un examen de maturité que pourraient subir les étudiants qui ne posséderaient pas de titres suffisants pour être immatriculés. Chaque Université désignera un membre de la susdite Commission. H. le prof. Rossier est nommé en cette qualité.

15. H. le Recteur rend compte à la Commission de l'entretien qu'il a eu avec les représentants de la St. Alpinica. Il lui communique une lettre qu'il a reçue de H. Bolong, le principal d'un de ces derniers ainsi qu'une lettre du Turmus déclarant que la question des couleurs est résolue à la satisfaction des différentes sociétés. L'autorisation sollicitée par l'Alpinica est en conséquence accordée.

16. Les étudiants Polonais, désireux fonder, eux aussi, une société ont envoyé leurs statuts. Ils sont approuvés, mais les intéressés seront priés de s'abstenir de toute politique militaire.

17. La Commission est informée de la part qui prendra l'Université à la cérémonie d'inauguration du monument J. Olivier. H. le prof. Rivier y prononcera un discours.

18. L'Université a été invitée à se faire représenter au Congrès d'hygiène alimentaire qui se réunira dans le courant de cette année à Bruxelles, elle n'envoiera pas de délégué. En revanche elle sera représentée l'an prochain à un Congrès d'hygiène à Dresde.

19. Le projet de budget du Fonds universitaire pour l'année 1911 est communiqué à la Commission. Il est approuvé et sera soumis au Sénat.

H. le Recteur signale à la Commission l'intérêt que l'Université pourrait avoir à dénoncer le contrat qu'elle a passé avec la Société d'assurance mutuelle vaudoise. Un rapport sera demandé à M. le prof. Boninsegni sur cette question.

20. Le salaire de la fêti ne paraissant pas suffisamment rétribué pour le travail qui lui incombe il est décidé que le Département sera prié de vouloir bien remédier à cet état de chose.

21. La Commission décide de contribuer pour la somme de 100 fr. à la souscription au monument Ed. Rod.

H. le prof. Boninsegni a transmis à H. le Recteur une lettre de M^{lle} Walras par laquelle elle annonce qu'elle fait don à la Bibliothèque de la Faculté de droit des livres de son père. A l'occasion de cette communication H. le Recteur de la Faculté de droit fait connaître à la Commission ce qu'il en est actuellement du projet de publication d'une édition nouvelle des œuvres de M. Walras. Un Comité indépendant de

Séance du 16 juin 1910.

l'Université sera probablement nommé.

21. Une lettre d'étudiants russes relative à la date de leurs examens est remise à H. le Recteur de la Faculté de médecine.

La prochaine séance du Sénat est fixée au mardi 28 juin, à 4 h. —

Séance du Sénat universitaire
du 28 juin 1910.

(La séance a lieu dans la Salle Fédor, celle du Sénat étant en réparations.)

Présents H. le Recteur H. Blane; H. les professeurs Anstheim; Arthur; Bonard; Arthur; Boninsegni; Bonnard, Jean; Dumier; Chuard; Cordey; de Felice; de Molin; de Foutoulon; Dind; Dommet; Et. Dubois; Paul Dubois; Emery; Hergou; Hoffet; Lacombe; Mailard; Remuel; Maurer; Rayon; Mercanton; Mercier; Meylan; M^{lle} Huret; Nabel; Pagenstecher; Pelet; Perret; Humbert; Roguin; Ed. Rossier; Aug. Roud; César Rouf; Seiler; Servou; Spengler; Spiro J. Styppowski; Vallette-Trilleumier; Wilezek. (Total 45) H. le prof. G. Rossier s'est excusé de son absence.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1. H. le Recteur souhaite la bienvenue à M. Pagenstecher récemment nommé professeur ordinaire puis il fait la lecture du compte rendu de la gestion de la Commission universitaire, période à partir de la fin de l'année 1909. H. le prof. Boninsegni lit un rapport sur la question de l'assurance. H. le Recteur remercie H. Boninsegni pour son étude.

2. Les fonctions de H. le Recteur Blane devant prochainement prendre fin H. le prof. Dind lui exprime la reconnaissance des membres du Sénat pour le soin qu'il a apporté à sa gestion. H. H. Blane remercie à son tour ses collègues de l'appui qu'ils lui ont prêté.

3. Il est procédé à l'élection d'un nouveau Recteur pour une période de deux ans. Le nombre des votants est de 45, majorité 23. H. le prof. Rossier obtient 29 voix; H. Willmard, 15; H. Vallette, 1. H. Edmond Rossier est en conséquence élu. H. Blane lui souhaite la bienvenue. H. Rossier remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui témoigne.

4. La Commission financière expirant avec la fin de la présente année universitaire, H. le Recteur prie H. les professeurs Emery et Humbert qui en font partie de vouloir bien continuer de remplir leurs fonctions. Tous deux acceptent. —

Séance de la Commission universitaire du 21 juillet 1910.

Présents : M. le Recteur-Alaue, M. M. les Doyens Spengler, Emery, Rombart, Haillaud et Rossier, M. Samuel, Dir. de l'École d'ingénieurs, M. Dinal, procureur d'est et celui de son absence.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique et des cultes.

1. Du 20 juin; Transmet une demande de M. Riermann, D. ès lettres tendant à ce qu'il soit autorisé à faire un cours de géographie humaine à l'Université, (l'avis de M. Rumbes sera requis).

Du 30 juin; Le programme des cours du prochain semestre d'hiver est approuvé.

Du dit; Le Département accuse réception de la notification de la nomination de M. Ed. Rossier en qualité de Recteur.

2. Du 2 juillet; M. le prof. Arkus est autorisé à donner pendant le sem. d'hiver 1910/11 comme privatissimum, 2h. de cours sur des questions choisies de physiologie.

Du 4 juillet; M^{lle} Goloboroff est confirmée comme assistante du professeur de physiologie; M^{lle} Stawka est nommée chef des travaux physiologiques.

Du 4 juillet; Les comptes des finances d'études et de laboratoire pour les sem. d'été 1909 et hiver 1909-1910 sont approuvés.

Du 13 juillet; Le compte d'assurances pour 1908/1909 est approuvé.

Du 15 juillet; - Accuse réception de l'indication des noms des nouveaux Doyens de Faculté.

4. Du 18 dit; - Le projet de budget du Trésor universitaire pour 1911 est approuvé à l'exception des f. 1000. impériaux, à justifier, le cas échéant.

Rapport sur les examens:

5. Faculté de théologie. Le diplôme de licencié est conféré à M. Mamboury; - M. Guomez, candidat au doctorat est autorisé à présenter sa dissertation.

6. Faculté de droit; - Le grade de licencié à titre d'argent est conféré à M. M. Azadiou et Gueneff.

7. M. Charalambi Harkoff, cand. à la licence, s'étant rendu coupable d'un plagiat à l'examen de droit romain, la Faculté demande à la Commission universitaire par lettre du 18 juillet de prendre à son égard des mesures disciplinaires. La Commission décide que le cas sera déféré au Sénat et qu'il lui sera proposé d'infliger à M. une suspension de trois mois laquelle serait notifiée aux étudiants par affiche. M. a été prévenu de cette décision en date du 24 juillet.

8. Faculté de médecine. Le diplôme de docteur est conféré à M. M. Helg et Teryy, M^{lle} Herdichewskaja; Esther Raranoff; A. Starika et Silbersing; Anastas Lydie Koniloff et E. Petroff.

9. Faculté des lettres; - Le grade de licencié ès lettres classiques est conféré

Séance du 21 juillet 1910

à M. Meylan; celui de licencié ès lettres modernes à M. M. Walter et Florian Delhoze.

10. Faculté des sciences; Le grade de docteur ès sciences est conféré à M. M. Horowitz, Théophile Gaillard; Théodor Henney; Hans Sigrist. Le diplôme de chimiste analyste est délivré à M^{lle} Poudaloff et à M. Hiloff.

11. En date du 4 C^{te} les diplômes d'ingénieurs suscités ont été conférés sur le vu du rapport de l'École communiqué par circulaire:

Ingénieurs-constructeurs: à M. M. Burdet, Clavel, Toujallaz, Imobersteg, Juge, Junod, Koe, Laplace, Nikolski, Payot, Pfeiffer, de Kham, Key, Rochat, Sefarian, Thoreus et Vauchet.

Ingénieur-mécanicien, - à M. M. Bon et Seneguer.

Ingénieur-électricien, - à M. M. Annonin, Bromberg, Favoz, Lorbode et Sarkis.

Ingénieur-chimiste, - à M. M. Todorido, Dubois, Taxe et Thiesse.

12. Le prix W. Grenier (f. 100.-) est décerné à M. M. Imobersteg et Gaudin, Ing. dist.; une mention à M. Thoreus, ing. constructeur.

Lettres diverses:

13. En date du 16 juillet M. le Doyen de la Faculté de droit demande à la Commission une prolongation de délai d'une année en faveur de M. J. J. Mercier pour la présentation de sa thèse de licence et de doctorat. En date du 20 juillet une demande semblable est faite en faveur de M. Maurice Prudat, candidat aux mêmes grades, - Accordé.

14. Par lettre du 1 juillet, M. le Doyen de la F^{te} des lettres informe M. le Recteur que les titres de M. Riermann ont paru suffisants à son conseil pour que sa demande soit agréée, mais ce dernier estime que l'avis de M. Rumbes devrait être requis vu sa qualité de professeur titulaire de la chaire de géographie humaine. Adopté.

15. Le Département ayant demandé que la Faculté des lettres avisât à combiner l'enseignement de l'anglais avec cet enseignement tel qu'il sera donné au Gymnase, a chargé M. le Prof. Maurice d'étudier la question et de préparer un projet pour l'automne prochain.

16. M. le Recteur informe la Commission que la question de la repourne des chaires de physique et de chimie est toujours pendante.

17. La nomination de M. le prof. Rossier en qualité de Recteur ayant été communiquée officiellement aux journaux, à la suite de la séance du 17 dit, M. le Recteur Alaue fait observer l'inconvénient d'un communiqué de cet ordre.

18. M. Decoppet, chimiste, résidant à Nice a informé M. le prof. F. H. Frel de son intention de faire don de sa bibliothèque à l'Université.

19. Par lettre du 17 dit M. J. J. Mercier a informé M. le Recteur qu'il faisait don à l'Université de f. 15000.- pour l'observatoire qui doit se créer. Des remerciements lui seront adressés officiellement.

Séance du 21 juillet 1910

10 M. le prof. Rossier expose une demande de la Faculté des Lettres relative à la Bibliothèque cantonale. Il est entendu que soit M. le Recteur, soit M. Rossier feront des démarches à ce propos auprès de M. le Directeur Supraz.

11 M. le Recteur a reçu l'avis que l'excursion au Guide projetée par un certain nombre d'étudiants allemands sous le patronage de M. v. Galvisberg de Munich n'aura pas lieu.

12 La Sté. Atlas de Genève sollicite l'Université de s'intéresser par un subside à la publication de son Almanach des Etudiants. La Commission décide de lui demander l'insertion d'une annonce pour le prix de f. 50.-

13 A propos de la clôture du compte de la perception de la finance d'études pour le présent semestre, M. le Recteur informe la Commission que 2 étudiants seuls n'ont pas acquitté le montant de leurs inscriptions et qu'en conséquence le semestre ne leur sera pas compté.

14 M. le Recteur rappelle la mort subite de l'étudiant polonais Georges Gyzelski. Une lettre de condoléances a été écrite à la famille.

15 L'Université de Jassy célèbre au mois d'octobre prochain le cinquantième anniversaire de sa fondation, invite l'Université à se faire représenter à cette cérémonie par un délégué. Une adresse lui sera envoyée et M. Favornay sera prié de la rédiger.

16 En date du 6 juillet M. le Directeur de la Bibliothèque cantonale a informé l'Université que le jour d'ouverture habituel pendant les vacances doit être fixé au Mercredi 24 août.

Séance de la Commission universitaire
du 28 octobre 1910.

Présents M. le Recteur Blanc, M. H. les Doyens Spengler, Rossier, Emery, Rambeth.

Le procès verbal de la séance précédente (21 juillet) est lu et adopté.

1 M. le Recteur rappelle la mort du regretté professeur H. Dupour et fait la lecture de la lettre qu'il a reçue de son fils H. O. Dupour, en réponse à celle qu'il avait adressée, à M^{me} Dupour, sa mère.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique.

2 Du 27 juillet, - M^{lle} Tchikalenko est confirmée dans ses fonctions d'assistante au laboratoire de zoologie.

3 Du 19 août, - M. Karl Hoff, D^o en droit, privat docent à l'Université de Würzburg est nommé professeur extraordinaire de droit allemand.

4 Du 22 Sept, - Le nouveau règlement du Gymnase de l'école supérieure des jeunes filles sera envoyé dès qu'il sera sorti de presse.

5 Du 27 Sept, - M. Azadiou est nommé assistant de M. le prof. Seiler.

du dit, - M. Paul Houtet, ingénieur, est confirmé en qualité d'assistant chef des travaux graphiques à l'École d'Ingénieurs.

Séance du 28 octobre 1910

6 Du 29 septembre, - M. le prof. Dr. Samuel Geron est confirmé en qualité de professeur extraordinaire d'ophtalmologie.

7 Du 1 octobre, - M. Fried. Hehrmann est nommé professeur ordinaire de chimie organique.

8 M. L. Pelt est nommé professeur extraordinaire de chimie inorganique et de chimie industrielle. - M. Szyzowski est nommé professeur extraordinaire de chimie physiologique et de toxicologie, de chimie médicale, etc.

9 M. P. Dubois est confirmé comme professeur extraordinaire de chimie physique et d'électrochimie.

10 M. Rod. Hellet est nommé professeur extraordinaire de chimie analytique et chef des travaux de laboratoire de chimie organique. Il est chargé en outre de l'enseignement de la chimie au cours préparatoire de l'École d'Ingénieurs.

11 M. E. Chuard est confirmé comme professeur extraordinaire de chimie aquale.

12 Du 3 oct, - L'horaire des cours du semestre d'hiver est approuvé.

13 Du 8 oct, - M. Preisig demande à être autorisé à enseigner à titre de privat. docent.

14 Du 10 oct, - M. Pierre Dubois, ing. chim. est nommé assistant au laboratoire de chimie physique. M. G. v. Weiss est nommé assistant particulier au dit laboratoire.

M. Jules Dupresne est nommé garçon de laboratoire pour les laboratoires de chimie physique et d'électrochimie.

15 Du 10 octobre, - Pour pourvoir à l'enseignement de la physique durant le sem. d'hiver 1910/11, M. C. Dubois est chargé de l'enseignement de la physique expérimentale; M. P. L. Herantou de celui de la physique spéciale.

16 Du 13 oct, - Experts désignés pour les examens de théologie.

Lecture est faite des Rapports sur les examens.

17 Faculté de médecine; Le grade de docteur est conféré aux candidats suivants:

M^{lles} Hinkina, Koudoroff, Rogorine, Tolodarsky, Chaïa Tichniak, Léa Raikowitz, Trojanowsky, Pogdomoff, Kaplan, Alexandrine Rogorine, M^{me} Toudarsky-Poustedt.

18 Faculté des sciences; Les rapports ne pouvant être présentés dans cette séance, le Bureau est autorisé à conférer les grades décernés par les jurys d'examen.

19 Faculté des lettres; Le grade de lic. ès lettres class. est conféré à M. H. de Vargas et Guignard; celui de lic. ès lettres modernes à M^{lles} Poiréff, Léderey, Staropirinska et Chabany.

20 Faculté de droit; - Le grade de licencié, à titre étranger est conféré à M. H. Mlagoff, Dimitroff, Elatoff et Stepanesco.

21 Lettres diverses; En date du 5 août la Faculté de droit propose la nomination de M. Karl Hoff, privat. doc. à Würzburg en qualité de professeur extraordinaire pour l'enseignement du droit allemand en remplacement de M. Pagnosteket.

22 Par lettre du 28 octobre la Faculté de médecine propose la nomination de M. le prof. Geron comme titulaire de la chaire d'ophtalmologie en remplacement de feu M. le prof. H. Sefour.

23 La Société d'assurance mutuelle vaudoise accorde réception le 28 septembre de

Séance du 28 octobre 1910

notre lettre l'informant que nous ne renouvelerons pas notre contrat à partir du 31 X^e prochain.

La St^e Marc, de Genève, a accepté en date du 2 août notre offre relative à un cours concernant notre Université à indiquer pour le prix de 500 dans l'Annuaire des étudiants.

M. le Recteur informe la Commission que la question des pensions de retraite dont s'occupe spécialement M. le prof. Boninsegni est encore pendante.

M^{lle} Walras a informé M. le Recteur que la Bibliothèque que son père a léguée à l'Université, serait emmenagée le 24 juillet.

Le Comité du Congrès des orientalistes qui doit se réunir à Athènes en 1912 a invité l'Université à s'y faire représenter.

Une invitation semblable nous est parvenue de la part du Comité du Congrès international de géographie qui se réunira à Rome en octobre 1911.

La famille de M. le prof. Zientiker à Kilmacht (Zurich) a fait part le 14 Sept. de la mort de son chef survenue le 14 Sept.

M. le Recteur entretient la Commission de son voyage à Paris où il s'est rendu dans les premiers jours d'octobre pour représenter l'Université au centenaire de la fondation de l'Université de cette ville. Il informe ses collègues des mesures dont il croit en devoir prendre l'initiative après qu'un seul et unique délégué suisse fut désigné pour prendre la parole dans la cérémonie officielle.

L'installation du nouveau Recteur M. le prof. Rossier est fixée au Vendredi 4 novembre, à 10h. Le banquet du soir aura lieu à l'Hotel de la Paix.

Le diplôme de licencié en sciences pharmaceutiques a été conféré conformément à la décision du jury d'examen à M. Putschoff.

Séance du Sénat universitaire
du 4 novembre 1910.

Séance publique dans l'Aula pour la présentation du nouveau Recteur, M. le prof. Edmond Rossier et l'installation de M. F. Kehmann en qualité de professeur ordinaire pour l'enseignement de la chimie.

La séance est présidée par M. le Chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Sont présents M. M. les professeurs, M. M. les étudiants, un public assez nombreux.

Dans le discours qu'il adresse à l'assemblée M. le Chef du Département jette un coup d'œil sur les deux dernières années

Séance du 4 novembre 1910.

écoulés. Il procède ensuite à l'installation de M. F. Kehmann appelé à la chaire de chimie organique en qualité de professeur ordinaire.

M. le prof. H. Blanc, recteur sortant de charge entretient l'assemblée de la marche de l'Université durant son Rectorat et signale les faits importants qui se sont produits pendant cette période, puis il présente à l'assemblée son successeur M. le prof. Edmond Rossier et lui souhaite la bienvenue. Le nouvel élu remercie le Sénat de la confiance qu'il lui témoigne et exprime à M. le prof. Blanc, son prédécesseur, la reconnaissance de l'Université pour les soins qu'il a apportés à sa gestion.

M. le prof. Kehmann prononce ensuite le discours d'usage.

Séance du 17 novembre 1910

1. L'école des Hautes études commerciales ne devrait pas être incorporée à la Faculté de Droit. Cette dernière maintient son point de vue. N'est adopté.

2. M. le doyen de la Faculté des lettres émet, au nom de son conseil, l'avis que les Directeurs de l'école des Hautes études commerciales et de la section des sciences sociales ne devraient être appelés à siéger au sein de la Commission universitaire que lorsqu'une question les concernant spécialement devra y être traitée.

3. L'immatriculation des étudiants en sciences commerciales dans l'université pouvant entraîner de sérieux inconvénients, la Commission estime que l'attention du Département doit être attirée sur ce point, une surveillance stricte devant être exercée dans ce domaine et le passage d'un étudiant en sciences commerciales dans une autre section ou Faculté ne pouvant être toléré.

4. Appelés à voter sur la question de la présence dans son sein des Directeurs des Sections des Hautes études commerciales et des sciences sociales, la Commission adopte le point de vue ci-dessus. Il en est de même pour ce qui concerne l'immatriculation.

5. M. le doyen de la Faculté de médecine demande que les professeurs soient invités à veiller à ce que dans les affiches concernant leurs cours ces dernières portent exactement le même titre qui leur est donné dans le programme. Adopté.

6. La Faculté de droit organisant un banquet en l'honneur de M. le prof. Roguin à l'occasion du 25^e anniversaire de son entrée en fonctions, il est décidé que le Fonds universitaire contribuera, comme de coutume, en pareil cas, à la dépense en prenant à sa charge les frais occasionnés par l'invitation de quelques personnes étrangères à l'université.

Séance de la Commission universitaire
du 13 décembre 1910.

Présents M. le Recteur Bossier, M. Blanc, procureur, M. les doyens Couley, Durmier, Berdez, Félet et Vuilleumier.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique.

1. Du 17 nov., M. le Dr Horace est désigné comme expert pour l'examen du mémoire présenté par M^{lle} Starvka pour l'obtention d'un droit de Faculté.

2. Du 17 nov., M. le prof. Wlozhek est chargé de la direction de l'école de pharmacie pour une période de deux ans (Oct. 1910 à Oct. 1912).

3. Du 24 nov., Le Département autorise l'adoption des mots "diplôme de pharmacien" sur les diplômes de licence en sciences pharmaceutiques.

4. Du 26 nov., M. J. Knop étudiant en chimie est nommé assistant bécotaire de M. le prof. Kehmman.

Séance du 13 décembre 1910

1. Du 7 déc., M. L. Herzog, méd., est nommé 2^e assistant de l'institut pathologique.

2. Du 10 déc., Accusé de réception du dossier concernant le don de M. G. P. Decoppet, chimiste, à Tice.

3. Du 10 déc., Le Département transmet un programme de concours international de poésie latine qui aura lieu à l'occasion des fêtes jubilaires d'Italie en 1911.

4. Du 10 déc., Le Département communique sa réponse, qui est négative, aux étudiants de Zofingue au sujet de leur demande de pouvoir exhiber l'Inula pour une assemblée d'étudiants suisses où serait discutée la convention du Gotthard.

Lecture est faite des rapports sur les derniers examens.

5. Faculté des lettres. Le grade de docteur est conféré à M^{lle} Sukhomi de Tere.

6. Faculté de droit. Le grade de docteur est conféré à M. Diakaler, Serbe.

7. Sciences sociales. Le diplôme de sciences sociales a été conféré à M. F. Paggi.

8. Faculté de médecine. Le grade de docteur en médecine a été conféré par circulation à M. M. Mulyanov, Moïse Goldberg, M^{me} Tordensky-Soumine, M^{lle} Gungeladek.

9. Faculté des sciences. Le diplôme de chimiste analyste a été délivré à M^{lle} Christofide et Doubraya. (Circ.). Le grade de docteur est conféré à M. Schmidt et Tithères.

10. M. le prof. J. Pommeret, président de l'Union de patronage demande par lettre du 10 qu'il soit alloué à ce dernier, comme précédemment 100.- pour la soirée dite de l'arbre de Noël. Accordé.

11. A propos de la rédaction du certificat d'aptitudes pédagogiques le Département propose une formule qui serait signée non seulement par les autorités universitaires, mais aussi par M. le chef du Département. M. le Recteur signale le caractère anormal de cette intervention du Département qui ne se produit à propos d'aucun diplôme si ce n'est pour le diplôme d'ingénieur et cela uniquement dans le but d'établir à l'étranger que l'école d'ingénieurs est un établissement officiel. Il est décidé que cet état de chose sera rappelé au Département et qu'il sera prié de renoncer à signer les diplômes en cause.

12. Le contrat qui lie l'université à la S^{te} d'assurance mutuelle tchèque ayant été dénoncé, M. le Recteur pose à la Commission la question du mode de faire à employer désormais. Lecture est faite d'une lettre de M. le prof. Pommeret du mois de juin passé relative à cette question. L'assurance mutuelle proposant par lettre du 10 de réduire la prime à 1.- il est décidé que le contrat sera renouvelé dans ces conditions pour une année. M. M. Berdez et Félet sont chargés de l'étude de la question pour l'avenir.

13. Les étudiants russes ayant l'intention de fonder une bourse dite Pousse Tolstoi dans le but de venir en aide à leurs condisciples dans le besoin qui auraient besoins d'être secourus, sollicitent l'appui de l'université. Ils expriment le désir que celle-ci se charge de recevoir les souscriptions et d'administrer les fonds recueillis. La Commission estime que l'université n'a pas lieu d'intervenir en pareille matière quelque intéressant que soit le projet en cause.

14. Les vacances de Noël ont été fixées au lundi 26 X¹⁹¹⁰ au mercredi 4 janvier inclusivement.

Seance de la Commission universitaire du 12 janvier 1911.

Présents: M. le Rector Mossier, M. Blanc, procureur, M. H. les doyens Vuilleumier, Corodoy, Munier et Polak, M. Wilezky, Directeur de l'École de pharmacie, M. Manuel, Directeur de l'École d'ingénieurs. M. le doyen Rendez s'est excusé de son absence. Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique.

1 Du 13 déc. - Le Département exprime le désir que l'Université examine la question de savoir s'il n'y aurait pas quelque utilité à ce que l'index bibliographique publié à l'occasion de l'exposition de Genéve en 1896 soit complété pour la période de 20 ans qui s'est écoulée depuis la fondation de l'Université en étendant cette publication à toutes les Facultés. La Commission se montre disposée à entrer dans les vues du Département.

2 Du 19 déc. - Le Département approuve les taxes fixées pour les vacances du Nouvel an.

3 Du 21 déc. - Conformément à l'avis de la Faculté des sciences le Département autorise l'adjonction des termes "pharmacien de l'Université" sur le diplôme de licencié en sciences pharmaceutiques.

4 Du 26 déc. - Le Département transmet la copie d'un paragraphe du testament de feu M. le prof. H. Dupont léguant à l'Université une somme de fr. 10000. - de vue de l'Établissement de prêt à décerner par la Faculté de médecine.

5 Du 26 déc. - M. Volait est autorisé à continuer pendant le prochain semestre d'été ses conférences et histoire de la philosophie.

6 Du dit. - Un congé est accordé à M. le prof. Hoffet jusqu'à fin Mars 1911 afin qu'il puisse présider à Turin à l'installation des machines exposées par les fabricants suisses.

7 Du dit. - M. le Dr. Kurt Geissler, domicilié à Louay (Suisse) est autorisé à faire pendant le semestre d'été un cours libre en allemand dont le sujet serait: Einführung in die philosoph. Grundfragen.

8 Du 28 déc. - M. le Chef du Département se range à l'avis de la Commission et ne signera pas les certificats d'aptitude pédagogique à l'enseignement secondaire.

9 Du dit. - M. Reutter, pharmacien à Neuchâtel demande à être autorisé à enseigner comme privat-docent la pharmacopéie à la Faculté des sciences. Le préavis de cette Faculté sera requis.

10 Du 4 janvier. - Le Département transmet une lettre de M. Passo, Consul général d'Italie à Genève par laquelle il demande s'il est question de nommer un professeur de littérature italienne à la Faculté des lettres. Il sera répondu que cette Faculté n'a exprimé jusqu'ici aucun avis à ce propos. Toutefois si le Département estime qu'il serait opportun de donner plus d'importance à cette branche

Seance du 17 janvier 1911.

d'enseignement. La Commission se déclare prête à étudier la question.

11 Du 7 janvier. - Le Département transmet copie d'un cahier des charges concernant le service de l'entretien des bâtiments universitaires de la Cité.

12 Du 10 janvier. - La dispense de tout ou partie de la finance d'études est accordée à divers étudiants conformément à un tableau que le Département transmet.

13 Du 16 janvier. - M. H. les professeurs sont invités à présenter à la Direction de la Bibliothèque cantonale leurs propositions relatives aux achats de livres jusqu'au 31 janvier.

14 Lecture est faite d'une lettre de la Sté d'Assurances mutuelles vaudoises contre les accidents offrant d'assurer les professeurs et assistants des Facultés de médecine et des sciences aux mêmes conditions que les étudiants. M. les doyens sont priés de s'informer auprès de leurs collègues de leur desiderata.

15 Lecture est faite des rapports sur les examens dans les Facultés de droit et des lettres. A la suite des examens de décembre dans la Faculté de droit, le diplôme de licencié en droit a été copié par circulation du rapport à M. H. Sporn, M. H. Marnatoff, M. H. Gotschowsky, Georges Hadji, M. H. Maitcheff, M. H. Madrin d'Ergein.

Les grades de licencié et de docteur en droit sont copiés à M. H. Peltnermet. Le certificat d'aptitudes pédagogiques est décerné à M. H. de Targas et à M. H. Martin Lideney.

17 Lecture est faite d'une lettre de la Faculté des lettres relative aux rapports des professeurs avec la Bibliothèque cantonale. La dite lettre sera transmise au Département.

18 Les statuts d'une société de secours mutuels que les étudiants russes désirent fonder sont approuvés. Le Comité de la dite société exprime le désir d'être autorisé à fixer des cadres dans le Palais de Rumine à l'usage des amis qu'il aurait à communiquer. Il sera répondu que la question n'est pas du ressort de l'Université, mais de celui du Département auquel elle sera adressée.

19 Lecture est faite des rapports de M. le doyen de la Faculté de médecine sur les demandes de M. H. de Houbert et Preisig sollicitant l'une et l'autre l'autorisation d'enseigner dans cette Faculté à titre de privat-docent. Le préavis de la Faculté est favorable aux deux postulants, Il est adopté.

Rapports sur les prise de Faculté et les concours:

20 Un prix de Faculté est accordé à Mlle Starsha pour un travail sur un sujet de physiologie. Le montant maximum du prix lui est accordé, soit fr. 300. -

Concours: Lettres No 1		M. Wermery	fr. 175. -
Théol. No 1		O. Subilia	fr. 80. -
		Ed. Subilia	fr. 90. -
		Alb. Tripod	fr. 100. -
		Serez	fr. 120. -

La séance publique est fixée au 8 février, à 10h.

Séance publique du Sénat universitaire du 8 février 1911.

(Proclamation du résultat des concours)
de l'année 1909-1910.

Présents : M. le Recteur Rossier, M. M. les prof. Arthus, Bordes, Blanc, J. Bonnard, Charoux, Colomb, Demoulin, Fournier, Lacourbe, Vuilleumier-Heylan, Wilezch, M. M. les étudiants, un public assez nombreux.

M. le Recteur, en ouvrant la séance, adresse une allocution aux étudiants pour les engager à se livrer avec plus de zèle au travail des concours, puis il donne la parole à M. M. les présidents des jurys d'examen pour la lecture de leurs rapports.

Les noms des lauréats, au nombre de 5 sont ensuite proclamés. Ce sont : M. M. Victor Serex (100f), Edouard Subilia (90f), Oswald Subilia (80f) et Albert Tripod (100f) tous quatre étudiants en théologie ; Jules Henri Wamery, étudiant en lettres. Prise de Faculté : M. M. Stankha.

M. le prof. Dominisgni lit un rapport sur la question de l'assurance. Le contrat qui nous lie à la Société d'assurance mutuelle vaudoise contre les accidents nous étant onéreux, M. Dominisgni propose que l'Université devienne son propre assureur. Une caisse spéciale serait constituée et recevrait f. 5000. - de la Caisse d'assurances et salle de lecture actuelle. Adopté.

A la fin de la séance M. Dominisgni entretient l'assemblée des pensions de retraite et exprime l'avis qu'une Société devrait être constituée à ce propos. M. M. Dominisgni, Maillard et Humbert sont priés de vouloir bien préparer un projet de Statuts.

Séance de la Commission universitaire du 14 février 1911.

Présents : M. le Recteur Rossier, M. M. les doyens Cordey, Vuilleumier, Fédet, Prunier, M. Manuel, Siret, M. Wilezch, M. M. Maud, pro-recteur s'est excusé de son absence.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique.

1. Du 19 janvier, - Un congé de 3 semaines est accordé à M. le prof. Emery qui doit se rendre à Alger pour le rétablissement de sa santé.

2. Du 21 janvier, - Le Département estime le moment venu d'aviser à la publication de l'Index bibliographique.

3. Du 23 dit, - Le Comité de secours mutuels aux étudiants russes est autorisé à placer un cadre au Palais de Rumine pour l'affichage de ses avis.

4. Du dit, - M. le Dr. Preisig est autorisé à enseigner à titre de privat-docent l'anatomie pathologique du système nerveux.

5. Du dit, - Le Département désire savoir si la Faculté de médecine estime utile le cours de psychologie médicale et de psychiatrie offert par M. le Dr. de Montet. La Commission se conforme à l'avis de la Faculté de médecine qui est favorable.

6. Du 25 janvier, - M. le prof. Prunier est autorisé à suspendre son cours de la fin de l'année et la fin du semestre.

7. Du 27 dit, - Le Département a reçu du Consul impérial d'Allemagne un volume intitulé : Gesch. d. Königl. Universität-Bell. zu Berlin, qu'il a déposé à la Bibliothèque cantonale.

8. Du 30 dit, - Lettre relative à l'ouverture de la Bibliothèque le lundi. Le statu quo doit être maintenu.

(cf. 19. III. 1913. 1. 114) 9. Du dit, - M. le Dr. Nicol demande à être autorisé à enseigner à titre de privat-docent, l'orthopédie. Le préavis de la Faculté sera requis.

10. Du 14 février, - Lettre relative à certaines modifications apportées par l'Université, au programme des cours, en l'honneur du Département. Lecture est faite de la réponse.

11. En date du 9 février le Département demande diverses indications relatives aux rapports de l'Université avec la Poste et aux exigences de celle dernière quant à l'approvisionnement des envois.

12. Question de la nomination d'un 2^e professeur pour l'enseignement en allemand dans la Faculté de droit. M. le doyen de la Faculté fait la lecture d'un rapport sur ce sujet. M. Sivald, privat. doc., à Würzburg sera proposé.

13. En date du 10 février M. Cacciapuoti, pasteur de la communauté évangélique italienne de Lausanne demande à être autorisé à faire un cours de littérature italienne comme privat-docent. Un préavis sera donné à la Faculté des lettres.

14. Avant de prendre une décision au sujet de l'assurance des professeurs et assistants des Facultés de médecine et des Sciences auprès de la S^{te}

Séance du 14 février 1911.

d'assurance mutuelle vaudoise, le Département sera consulté.

15. M. le prof. Reudaz a transmis un rapport sur les examens de doctorat de M^{lle} Hiltchink. Le grade lui est conféré.

16. M. le Doyen de la F^h des Lettres informe la Commission, par un rapport écrit, que M. Hug. Guignard, licencié en lettres, a écrit au certificat d'aptitudes pédagogiques. Adopté.

17. M. le Doyen de la F^h des Sciences fait connaître le préavis de cette Faculté sur la demande de M. Reutter, pharmacien. Ce préavis est défavorable (dem. de priv. doc.).

18. L'Université de Christiania célèbre en Septembre le centenaire de sa fondation, invite l'Université à se faire représenter aux fêtes qui auront lieu à ce propos.

Séance de la Commission universitaire, du 7 mars 1911.

Présents: M. le Recteur Pissier, M. H. les prof. Borsley, Corday, Vuilleumier, Blome, Delat, Hamuel, Durier.

Le procès verbal de la séance précédente (14 fév.) est lu et approuvé.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique:

1. Du 14 février, M. Ch. Gilliard sollicite l'autorisation de faire, à la Faculté des Lettres, un cours d'histoire suisse du moyen âge à titre de priv. docent.

2. Du 14 février, - Une prolongation de cours est accordée à M. le prof. Emery jusqu'à la fin du semestre actuel.

3. Du 16 février, - Le Département demande une réponse au sujet des cours offerts par M. Cacciapuoti.

4. Du 16 dit, - La question du tableau unique à mettre à la disposition des étudiants étrangers est à l'étude.

5. Du 18 dit, - Le Conseil d'Etat a nommé M. H. Linnard, professeur extraordinaire de droit allemand.

6. Du 21 dit, - Le Département a répondu à M. le Dr. Reutter l'autorisation de faire un cours de pharmaco-chimie en qualité de priv. doc.

7. Du 23 février, - M. L. Gauthier est désigné en qualité d'expert pour l'examen de pédagogie théorique à subir par M^{me} Herzog.

8. Du 27 février, - Le Département donne certains renseignements au sujet de la franchise de port qu'accordera l'Administration des postes.

9. Du 27 dit, - Le Département transmet les renseignements qu'il a reçus sur le compte du Dr. Derogier, à Vienne.

10. Du 2 mars, - Experts désignés pour les examens de licence en lettres

Du 4 " " " Théologie
Du 6 " " " Droit

M. le Doyen de la Faculté des Lettres fait la lecture d'un rapport.

Séance du 7 mars 1911.

11. Sur la demande de M. Ch. Gilliard tendant à ce qu'il soit autorisé à enseigner l'histoire suisse à titre de priv. docent. La Commission adopte les conclusions de ce rapport qui sont favorables.

12. M. le prof. Durier fait, en outre, la lecture d'un rapport sur la demande de M. Cacciapuoti. Sa qualité de priv. docent ne peut pas lui être accordée, mais il serait autorisé à faire un cours libre de littérature italienne.

13. Question du priv. docent. Lecture est faite par M. le Doyen de la Faculté de médecine du projet de règlement élaboré par cette Faculté. L'art. 19 autorisant le candidat à présenter son travail non imprimé en vue de l'obtention d'un Priv. de Faculté n'est pas admis. Par revanche il est admis que le dit travail puisse être présenté comme thèse pour l'obtention du doctorat. Le règlement est adopté sans la susdite modification.

14. M. le Doyen de la Faculté des sciences fait la lecture d'un rapport sur les modifications à apporter au Règlement de chimie analytique. Ce projet sera reproduit en plusieurs exemplaires pour être communiqué aux membres de la Commission.

15. La question de l'immatriculation qui a fait récemment l'objet d'une discussion dans la conférence des Recteurs qui s'est réunie à Tribourg est introduite. M. le procureur Blanc qui a assisté à cette conférence, au lieu et place de M. le Recteur inspecteur rend compte de la dite discussion. Deux propositions ont été présentées, l'une par M. le prof. Daniels tendant à établir une double immatriculation (A et B). L'une assurant aux étudiants immatriculés dans une Université l'entrée dans toutes les Universités suisses. La seconde de M. le prof. Poret, tendant à instituer une commission intercantonale fonctionnant de la même manière que la Commission fédérale de maturité, faisant subir des examens d'entrée aux jeunes gens qui ne possèdent pas des certificats réguliers d'études secondaires. La proposition Daniels a été acceptée éventuellement. La proposition Poret fera l'objet d'un examen ultérieur.

16. M. le Recteur informe la Commission qu'il a demandé à M. le Chef du Département si l'Etat se proposait de prendre des mesures en vue de l'assurance des fonctionnaires de l'Administration au nombre desquels seraient compris les professeurs et les assistants de l'Université. La réponse de M. Decoppet a été négative. M. H. les Doyens des Facultés des Lettres et des Sciences sont priés de faire connaître au Secrétariat les noms des professeurs et des assistants qui désirent être mis au bénéfice de l'assurance contractée auprès de la S^{te} d'assurance mutuelle contre les accidents.

17. La S^{te} Mar à Genève demande que le subside de f. 50.- qui lui a été alloué l'an passé par l'Université soit porté à f. 150.- ou 200.-. La Commission décide de ne pas dépasser le chiffre de f. 50.-. Le Département sera prévenu afin de savoir s'il est disposé à faire de son côté un subside.

18. M. Cohen exprimant par lettre le désir d'être autorisé à afficher à l'Université une affiche concernant des renseignements qu'il fournirait sur l'Université de Paris, il lui sera répondu que, seule, une affiche de petite dimension peut être admise et cela dans le cadre ordinaire.

19. La Société d'Etudiants Pratiques fait connaître certaines modifications qu'elle apporte

Séance du 7 mars 1911.

- a. son règlement. Les modifications sont approuvées.
1. La Faculté des lettres exprime le désir que le grade de docteur honoris causa soit conféré à M. Khan, l'archéologue bien connu. Lecture est faite d'un rapport à ce propos. Adopté.
Rapport sur les examens :
2. Sciences sociales. Le grade de licence est conféré à M. Gysi.
Faculté de médecine. Le grade de docteur est conféré à M^{lle} Horowitzoff.
Faculté des sciences. Le grade de docteur est conféré à M. Ch. Tomaz.
3. L'assemblée du Congrès de philosophie qui aura lieu à Bologne en mai prochain invite l'Université à s'y faire représenter. Cette invitation est transmise à M. le prof. Hillionod, mais la Commission estime que dans la règle il ne peut être accordé de subside sur le Fonds universitaire à des professeurs prenant part à des Congrès.
4. L'Université de Christiania célèbre l'anniversaire centenaire de sa fondation invite l'Université à se faire représenter à ce jubilé. Il est possible que M. le Recteur se rende à cette invitation.
5. M. le Doyen de la Faculté des sciences fait part à la Commission du désir de M. Stezyzowski d'être considéré comme professeur de médecine conformément à sa nomination.
6. L'Université de Pristan célèbre au commencement d'août le 2^e anniversaire séculaire de sa fondation invite l'Université à se faire représenter. Il sera pris une décision à ce propos dans la prochaine séance de la Commission.
7. Le projet de décret concernant la création d'une école des hautes études commerciales et d'une école des sciences sociales a été remis pour préavis à la Faculté de droit. Il est entendu que cette pièce sera transmise directement au Département par l'intermédiaire du Secrétariat.
8. M. le Directeur de l'école d'ingénieurs informe la Commission que désormais le brevet de génie sera délivré par la Confédération à la suite d'un examen public devant une Commission fédérale. Les candidats devront être munis d'un diplôme de bachelier en sciences. Cette condition ne sera toutefois pas exigée avant l'année 1914. Jusqu'à cette époque les candidats suivent, à l'école d'ingénieurs des cours spéciaux.

Séance de la Commission universitaire
du 24 mars 1911.

- Présents: M. le Recteur Bossier, M. les profs. Corday, Felt, Vuilleumier, Hermel, Rodes, Wélegé et Ruanié.
- Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.
Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique.
1. Du 10 mars, - Le Département transmet une demande des Universités d'Oxford et de Cambridge relative à une équivalence réciproque à établir entre les certificats de maturité pour l'admission à l'Université. Le Département requiert un préavis.
2. Du 11 mars, - M. Cacciapuoti est autorisé à faire un cours libre de littérature italienne.
3. Du 11 mars, - M. Ch. Gilliard est autorisé à faire à la Faculté des lettres un cours d'histoire Suisse du moyen âge.
4. Du 13 mars, - Le Département ne subventionnera pas la publication de l'Annuaire des étudiants édité par la Société Alar.
5. Du 13 mars, - M. Freymoser, élève du cours préparatoire étant tombé malade peu après le commencement du semestre d'hiver actuel la moitié de la finance soit f. 100.- lui a été remboursée.
6. Du dit, - Le Département a reçu avec plaisir la communication de la collation par la Commission universitaire du grade de docteur en lettres hon. causa, à M. le prof. Kuhn de Zurich.
7. Du 21 dit, - M. Aminag Agadian est confirmé en qualité d'assistant bénévole au laboratoire d'analyse chimique et bactériologique des denrées alimentaires.
8. Du 22 dit, - Le Département informe l'Université de l'achèvement des travaux entrepris dans la salle du Sénat pour l'installation des portraits des professeurs de l'Académie.
9. La question du nouveau règlement pour les chimistes analystes est introduite. M. le Doyen de la Faculté des sciences explique la teneur du projet. Ce dernier est approuvé, sauf une modification demandée par lettre par M. le prof. Haue et concernant un plan d'études qui accompagnerait le nouveau règlement et indiquerait les branches obligatoires et non obligatoires pour l'obtention du diplôme. M. Haue demande que le laboratoire de zoologie soit mentionné dans la 2^e série de ces branches. Après discussion la Commission accepte cette proposition, mais elle décide de ne pas faire imprimer de plan. Le règlement est ensuite adopté dans son ensemble.
10. Le Département a fait demander à M. le Directeur de l'École de pharmacie d'indiquer et de motiver les modifications qui ont été introduites dans le nouveau plan d'études.
11. Au sujet de la chaire de physique pour laquelle aucune nomination n'a été faite jusqu'ici, M. le Recteur est prié par la Commission de faire une démarche auprès de M. le Prof. du Département et de lui faire connaître la réclamation de la Faculté de médecine à cet égard.
12. M. le Recteur informe la Commission qu'il a reçu d'une étudiante en sa M^{lle}.

Séance du 24 mars 1911

12. Simovitch la demande d'être autorisé à subir ici l'examen de latin. Pareille autorisation a été accordée jusqu'ici dans un très petit nombre de cas et cela à des étudiants entrés à l'Université depuis un certain temps. La demande de M^{lle} Simovitch est admise et il est entendu que M. le Recteur conserve la faculté d'accorder des autorisations semblables.
13. L'Université de Pierre a fait part de la rélegation de l'étudiant Zytou.
14. Le Comité du congrès des races qui doit avoir lieu en Angleterre prochainement sollicite l'envoi de photographies des bâtiments, du Secrétaire, du Recteur et des Doyens. Il est douteux qu'on puisse faire droit à cette demande.

Séance de la Commission universitaire
du 12 mai 1911.

Présents M. le Recteur Rossier, M. les professeurs Vuilleumier, Bordey, Manuel, Pilet, Guinier, Blanc.

1. Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance. Il est adopté.
- Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique.
2. Du 24 mars, - M. C. Sturshmecht est nommé professeur extraordinaire pour l'enseignement de l'Anglais.
3. Du 29 dit, - M. H. C. Dulait et P. L. Hercomton continuent à remplacer M. H. Dujour pour le semestre d'été.
4. Du 2 avril, - M. le prof. Emery est autorisé à ne pas faire payer ses cours du semestre d'été prochain. Son congé est prolongé jusqu'à fin mai.
5. Du 11 avril, - Le certificat d'Instruction supérieure préparatoire des Universités de Cambridge et d'Oxford est reconnu comme équivalent au certificat de maturité suisse et vice-versa.
6. Du 12 dit, - Le Département désire insérer une annonce concernant l'Université dans une brochure scolaire publiée à St. Imier et demande qu'on lui en soumette le texte.
7. Du 13 dit, - M. M^{lle} Carasco est nommé assistant d'histologie.
8. Du 15 avril, - Le Département a adressé une observation à M. L. Berlamme assistant à la clinique ophtalmologique au sujet d'une lettre qu'il s'est permis d'écrire à M. le Recteur.
9. Du dit, - Le Département communique une lettre de la légation de Suisse à Vienne au sujet du projet de voyage d'études du Dr. Sengler.
10. Du 20 avril, - M. H. de Rouvray et Dubout sont nommés experts pour les examens de chimistes analystes.
11. Du dit, - M. le prof. Guesse est autorisé à suspendre ses cours pendant le semestre d'été prochain.
12. Du 22 avril, - Des cours spéciaux destinés aux aspirants géomètres seront organisés pendant le semestre d'été 1911 à l'École d'Ingénieurs.

Séance du 12 mai 1911.

13. Du 28 avril, - Le Département transmet une lettre du Consul général d'Italie à Genève relative à la création d'une chaire de littérature à l'Université.
14. Du 2 mai, - Le Département retourne un questionnaire que l'Université a reçu de la M^{te} pédagogique vaudoise; et approuve les réponses.
15. Du 3 mai, - M. Lince, Directeur de l'École de culture physique demande que son établissement soit reconnu comme école officielle. Demande de priavis.
16. Du 3 mai, - L'immatriculation de M. Heger-Lawi, stagiaire pharmacien, à Alexandrie est autorisée.
17. Du 4 mai, - M. E. Pertholet est confirmé en qualité de 1^{er} assistant de l'Institut pathologique.
18. M. le Recteur fait à la Commission le récit de son voyage à Zurich à l'occasion du jubilé de M. le prof. Hahn et de la remise du diplôme de docteur en lettres honoris causa que lui a conféré l'Université. Il informe également la Commission du résultat de la conférence qui a eu lieu à Pierre, le dans le but d'éclaircir les questions qui seront traitées lors de la réunion des Recteurs à Bâle au mois de juin. La proposition faite par M. le prof. Perot d'instituer à l'usage de toutes les Facultés une Commission semblable à la Commission fédérale de maturité pour les futurs médecins, etc, a été écartée. En revanche la proposition de M. le prof. Daniels d'instituer deux sorts d'immatriculation la petite et la grande à l'instar de ce qui se passe dans les universités allemandes a été admise.
19. M. le Recteur communique à la Commission un rapport de M. Strabbe concernant l'immatriculation des étudiants russes. Ce rapport est remis à M. le Doyen de la Faculté de médecine pour priavis. M. le prof. Blanc demande que les professeurs de sciences naturelles soient invoqués. Le Conseil de la Faculté de médecine se réunira pour discuter de la susdite question.
20. A propos des cours de M. André, lecteur, il est fait remarquer qu'ils sont à tort admis jusqu'à concurrence des ch. par semaine imposées à tout étudiant immatriculé; une décision antérieure ne reconnaissait que 3^{es} des dits cours. Il est décidé d'en revenir à ce mode de faire.
21. Au sujet des étudiants qui n'ont pas payé la finance d'études dans le délai voulu et ont été exclus pour un semestre, la Commission décide qu'ils sont tenus d'acquitter la finance du semestre suivant au moment de l'inscription.
22. Les étudiants qui demandent un nouveau livret pour remplacer celui qui leur avait été remis et qu'ils ont perdu le paieront 5.-
23. M. le Doyen de la Faculté des lettres fait la lecture d'un exposé relatif à un concours ouvert par le Comte. Orlovski et ayant trait à des questions de politique contemporaine. M. Orlovski désirerait que la Faculté des lettres fit sien le dit concours. La chose ne pouvait pas être possible à cette Faculté. La Commission partage cet avis.
24. M. Berdez a transmis un rapport sur les examens de doctorat en médecine. Conformément aux conclusions de ce rapport le grade de docteur est conféré aux candidats

Séance du 12 mai 1911.

- Savoir: Mlle Grossmann, M. Rosauer, Mlles Glavane et Ribovitch, M. H. Feilley et Nassou, Mlles Schaffermann, Morgousoff, Korych, Legall et Holomoitzewa.
26. Rapport de la F^{te} des lettres: Le certificat d'aptitudes pédagogiques est délivré à Mlle Lucy Fayot, M. H. W. Heubi, Camille Sudau et S. Lavauchey.
27. Le Comité du Congrès des orientalistes qui doit se réunir à Athènes invite l'Université à s'y faire représenter. La lettre d'invitation est remise à la Faculté des lettres mais aucun crédit ne sera affecté à cette réunion.
28. Une invitation semblable nous est parvenue du Comité du Congrès de géographie qui se réunira à Rome en octobre. M. Riemann, *priv. doc.*, désirait être accrédité comme délégué de l'Université à ce congrès. Comme il ne réclame aucun subside, la Commission universitaire accède à sa demande.
29. L'Université de Breslau célébrant le centenaire de sa fondation au mois d'août prochain et nous conviant à envoyer un délégué à ce jubilé, il est décidé d'accepter cette invitation. M. le prof. Berdez est disposé à se rendre à Breslau.
30. Quant à l'invitation au jubilé de l'Université de Kristiania, M. le Recteur y représentera l'Université.
31. M. le Recteur rappelle à M. M. les Doyens que le programme des cours doit lui être transmis le plus tôt possible.
32. Il est convenu que les séances de la Commission universitaire auront lieu désormais le jeudi au lieu du mardi.

Séance de la Commission universitaire
du 8 juin 1911.

Présents: M. le Recteur Rossier, M. Blanc, procureur, M. M. les Doyens Tuilleumier, Bordey, Rummier, Berdez, M. M. Hamuel et Pelet. Se sont excusés de leur absence.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique.

1. Du 10 mai, - M. le prof. G. Rossier est autorisé à prendre part au Congrès de la S^{te} allemande de gynécologie qui aura lieu à Zurich pendant la semaine de Pentecôte.
2. Du 16 mai, - Le Département ne s'occupera pas de la requête de M. Dengler de Trième, mais il met les auditoires et même l'aula à la disposition des cours de vacances dans le but de lui faciliter sa tâche etc.
3. Du 18 mai, - M. Ch. de Kram est confirmé dans ses fonctions d'assistant de M. le prof. Girven.
4. Du 18 mai, - M. K. Geisler est autorisé à faire de nouveau un cours libre de philosophie en allemand.
5. Du 18 mai, - Le Département propose une modification au Règlement de

Séance du 8 juin 1911.

- chimiste analytique, dont il donne le texte.
6. Du 18 mai, - M. Tolat est autorisé à poursuivre dans le prochain semestre d'hiver sa conférence d'histoire de la philosophie.
7. Du 22 mai, - Prévius requis au sujet de la demande de M. Walterku Hill d'être autorisé à enseigner en qualité de privat-docent.
8. Du 22 mai, - Le Département demande l'envoi des comptes d'Assurances pour l'année 1909-1910.
9. Du 23 dit, - L'art. 6 du Règlement général pourrait être revu et complété. Un nouvel article pourrait être imprimé et collé sur un carton.
10. Du 1 juin, - Désignation d'assistants pour la soutenance de M. Pierre Perrin.
11. Du 5 dit, - M. Herzen est autorisé à faire comme "privatistimum" ses leçons d'exercices de droit romain.
12. Du dit, - Le projet de programme de chimiste analytique est approuvé.
13. - " - - Le Département ne peut consentir à ce que M. le prof. Haillard se fasse remplacer par son assistant.
14. Du 6 dit, - Experts désignés pour les soutènements de M. M. J. Herzier et A. v. Mueylen.
- Lettres diverses -
15. M. le prof. Pham nous a adressé une lettre exprimant sa reconnaissance pour le grade de docteur *hon. causa* qui lui a été conféré.
16. La réunion des Recteurs des Universités suisses devant avoir lieu à Bâle ce mois-ci, il est entendu que l'Université y sera représentée par M. M. Rossier Recteur et Blanc, procureur.
17. M. le Doyen de la Faculté de médecine fait la lecture d'un rapport tendant à établir que cette Faculté ne peut accepter les propositions de M. Thaké, prof. à Berne, au sujet de l'immatriculation des étudiants russes.
18. L'Académie de Garospatok en Roumanie nous informe, en date du 26 mai, qu'elle est disposée à accueillir un étudiant protestant de langue française et à lui fournir gratuitement la table.
19. L'Université de Rome nous convie à prendre part à l'inauguration d'un nouveau bâtiment universitaire.
20. La S^{te} Hinowa (S^{te} d'étud. grecs) nous soumet ses Statuts. M. le Recteur communique de vive voix quelques observations à l'un des membres.
21. M. le Doyen de la F^{te} de médecine fait la lecture d'un rapport sur les examens de doctorat de M. Sethoff. Le diplôme est conféré.
22. M. le Doyen de la F^{te} de droit communique un rapport de M. le Vice-Doyen Roguin sur les examens de Sciences Sociales de M. Haage. Le grade de docteur lui est conféré.

Séance du 4 juillet 1911.

1. pouvant avoir lieu, le quorum n'étant pas atteint. Pour suppléer à une votation les membres du Sénat recevront tous un relevé du budget et seront invités à l'approuver pour émis. Si toutefois ils n'ont pas de critique à formuler, le mode de faire a permis l'envoi du projet de budget au Département en temps voulu.

Séance de la Commission universitaire
du 22 juillet 1911.

Présents: M. le Recteur Rossier, M. les professeurs Thuilleumier, Corday, Garnier, Manuel, Pélet et Blanc.

1. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique et de l'Etat.

2. Du 30 juin, - Le conseil d'Etat a confirmé à M. le prof. Heillard pour une année en qualité de remplaçant de M. Anstoin pour l'enseignement du calcul infinitésimal aux étudiants de la section des sciences physiques et naturelles.

3. Du 5 juillet, - M. Georges Ravez et G. Cornat sont nommés assistants au laboratoire d'anatomie normale.

4. Du 11 dit, - M. le Dr de Houbert est nommé privat. docent pour l'enseignement de la psychologie médicale et de la psycho-thérapie.

5. Du 15 juillet, - M. le prof. Lugeon est autorisé à ne commencer ses cours du prochain semestre d'hiver que le 25 octobre ou le 1 novembre pour lui permettre de prendre part à un voyage d'études dans l'Amérique du Nord.

6. Du 18 juillet, - Le projet de budget du F. universitaire fr 1912 est approuvé.

7. Du 21 dit, - Mlle Golobareff est confirmée en qualité d'assistante au laboratoire de physiologie.

8. A propos de la publication des œuvres de feu M. Walras, M. le Doyen Corday renseigne la Commission sur l'état actuel de la question.

9. M. le prof. Pélet, doyen de la Faculté des sciences, communique la décision de son conseil sur la question de la durée obligatoire des études. Sa lettre sera transmise au Département.

10. M. le Doyen de la Faculté de droit fait la lecture d'une lettre de cette Faculté relative à une faute grave dont s'est rendu coupable l'étudiant Nicolas Garoff à l'issue des examens. Il est décidé que la peine de la suspension d'un mois lui sera infligée et appliquée à la rentrée d'octobre. Le diplôme auquel il a droit ne lui sera pas délivré avant la fin du dit mois. Garoff sera informé par lettre de cette décision.

11. Afin de procéder au remplacement de feu M. Stilling, la Faculté de médecine se réunira pendant les vacances, ses propositions seront transmises directement au Département.

12. Lecture est faite d'une lettre de M. le not. G. Ceresole informant

Séance du 22 juillet 1911

12. M. le Recteur que M. Stilling a légué à l'Université sa bibliothèque médicale et ses microscopes.

13. Le Comité qui a mission de procéder à la confection d'un médaillon représentant les traits du Réformateur Viret sollicite l'Université de contribuer par une souscription à cette petite entreprise ^{patronique} patriotique. Il lui sera remis fr 100.-

Lecture est faite des rapports sur les examens dans les différentes Facultés.

14. Faculté de droit, Le grade de licencié est conféré à M. St. Turgessean, Kernoyan, Michailoff; Nodeloff; Panas; Saroff. M. St. Saroff, Nicolas. Quant à ce dernier les mesures qui pourront être prises contre lui sont réservées.

Le diplôme de licencié en sciences sociales est conféré à M. R. Katchebomani.

15. Faculté de médecine, - Le grade de docteur est conféré à M^{lle} Sotcha v. Spindler et Vera Popoff, M. Ed. Juillard; M^{lles} Annie Kleinhoff, Emma Markoff, Berthe Hagel et M^{lle} Tatiana de Petrova Soubina.

16. Faculté des sciences, - Le grade de docteur en sciences est conféré à M. H. Pierre Dubit; Ludwig Louoy, Aphrodite Jeanet, M^{lle} Elisabeth Jérôme.

17. Le diplôme d'ingénieur a été conféré à 42 candidats, savoir: (voir registre des diplômés).

18. Faculté des lettres, - Le grade de licencié en lettres modernes est conféré à M^{lle} Ada Ritter, avec mention spéciale; Angèle Rochat, M. Walter de Lorber.

Le grade de licencié en lettres classiques a été conféré à M. Ch. Noella.

Séance de la Commission universitaire
du 19 octobre 1911.

Présents: M. le Recteur Rossier, M. les Doyens Corday, Pélet, Thuilleumier, Garnier et Ravez, M. Blanc, procureur, M. Lacombe, Directeur de l'École d'ingénieurs, M. Witzel, Directeur de l'École de pharmacie.

1. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique.

2. Du 24 juillet, - M. H. Léon Horj et G. Paillard sont nommés professeurs extraordinaires à l'École des Hautes Études commerciales. M. Max de Jéruville, attaché en qualité de professeur extraordinaire à la F. de droit est chargé de l'enseignement de la législation et de la science des assurances de la susdite école. Il commencera ses cours à partir du semestre d'été 1912.

3. Du 22 août, - Le Département transmet un projet de règlement pour l'obtention du grade de licencié et de docteur en sciences sociales.

4. Du 9 dit, - Le Département n'a pas pris en considération l'offre de M. Chatterton Hill de faire un cours de philosophie sociale à la Faculté de droit.

5. Du 23 dit, - M. le prof. Hoffer a donné sa démission pour le 30 septembre.

6. Du 24 dit, - Le Département retourne une lettre de M. Lamouche, professeur à New York et approuve la réponse qui y a été faite par M. le Recteur.

Séance du 19 octobre 1911.

7. Du 11 sept. - M. Nicolas Poroff est confirmé dans ses fonctions de chef des travaux anatomiques à l'école de médecine.
8. Du 28 id., - Le conseil d'état a nommé M. Jules Léchand en qualité de professeur extraordinaire de mécanique industrielle à l'école d'ingénieurs en remplacement de M. Hoffet.
9. Du 28 id., - M. Hermann Reitzke est nommé professeur extraordinaire d'anatomie pathologique en remplacement de M. Stilling.
10. Du dit, - M. le prof. Marius Lüscher est nommé directeur de l'école d'ingénieurs en remplacement de M. Manuel.
11. Du dit, - M. Albert Perrot est nommé professeur extraordinaire de physique.
12. Du 30 id., - Le Département admet les propositions de la Faculté des sciences pour la désignation des experts devant assister aux examens d'octobre. A propos de cette lettre M. le Recteur fait observer qu'il est préférable que M. H. les Doyens s'adressent directement au Département pour la nomination des experts aux examens plutôt que de passer à ce propos par l'intermédiaire du Secrétariat.
13. Du 30 sept., - Afin de donner une plus grande extension à l'enseignement des sciences sociales, M. Alliodor est chargé de faire pendant tout l'année un cours de sociologie. M. Pominigni consacrerà chaque semestre H. P. à l'économie politique y compris l'économie politique pure.
14. Du 6 octobre, - M. Félix Tancey licencié en sciences mathématiques est nommé assistant à l'école d'ingénieurs, en remplacement de M. Hoffmann, démissionnaire.
15. Du dit, - M. le Recteur est invité à assister à la consécration des nouveaux ministres le 24 octobre.
16. Du dit, - Indication de cours divers institués à l'école d'ingénieurs pour les aspirants géomètres.
17. Du 12 dit, - M. H. Pierre Dubois, Gottf. v. Weisse et G. Porchet sont nommés assistants de chimie. Georges Cottéty est nommé garçon de laboratoire.
18. Du dit, - M. Armi Chantre donnera lundi 20 novembre, à l'aula une conférence publique sur les "tendances de la jeune poésie contemporaine".
19. Du dit, - M. G^l. Falaz a fait don à la Faculté des lettres de 45 vol.
20. Du 14 octobre, - Indication de la répartition de la finance des cours et du laboratoire de physique entre les professeurs intéressés.
21. Du 14 dit, - M. Paul Houttet a été confirmé dans ses fonctions de chef des travaux graphiques à l'école d'ingénieurs.
22. Leclure est faite d'une lettre de M. le Doyen de la Faculté de Théologie informant la Commission du désir de cette Faculté qu'à l'occasion de la célébration du 400^e centenaire de la naissance de Pierre Viret il soit créé quelques docteurs honoris causa. M. le Doyen Vuilleumier présente à la séance indique les noms des personnes auxquelles la Faculté voudrait que cette distinction fut conférée ainsi que les motifs à l'appui pour chacune de ces nominations. Les personnes en cause sont: M. Jacques Carl, vaudois d'origine; Georges Fülliguet, professeur à Genève; Edouard Bachler, professeur, à Berne. A l'occasion de ces nominations qui sont approuvées

Séance du 19 octobre 1911.

23. M. Vuilleumier donne les explications suivantes: Il est bon d'observer la règle en usage dans les universités allemandes et de ne pas nommer docteur telle ou telle personne possédant déjà ce titre. M. le Doyen Félét fait remarquer que dans certains pays il n'en est pas ainsi, par ex. en Ecosse.
24. Les noms des trois nouveaux docteurs seront proclamés par le Recteur dans la séance solennelle du mercredi 25 octobre.
25. La Commission est informée que l'étudiant N. Gavoff auquel la peine de la suspension d'un mois des la rentrée d'octobre a été infligée au mois de juillet dernier a réclaté contre cette mesure disciplinaire par une lettre du 25 juillet. Il n'est pas donné de suite à cette réclamation.
26. Par lettre du 26 août le greffe de Paix du cercle de Lausanne informe officiellement l'Université du legs que lui a fait feu M. Stilling, confirmant ainsi la communication officielle de M. le not. Aug. Ceresole.
27. En date du 16 c^{te}, M. le Directeur de la Bibliothèque cantonale informe l'Université que les demandes de renonciation aux abonnements doivent lui être transmises avant le 1^{er} décembre.
28. M. Ch. Arquet, à Nice, sollicite en date du 15 c^{te}, M. le Recteur d'engager les étudiants à assister à la conférence que M. J^{rs} Charcot donnera le 21 c^{te}, à la Maison du peuple.
29. Un certain nombre d'étudiants bulgares désireux que la mesure prise par la Faculté de droit d'exiger de tout étudiant la connaissance du latin pour qu'il soit autorisé à se présenter aux examens ne leur soit pas appliquée ont entretenu le Recteur de cette question sous prétexte que cette exigence est de date récente. M. le Doyen Corday explique qu'il n'en est point ainsi, que les étudiants sont priés que l'immatriculation n'entraîne point le droit d'accès aux grades et que jusqu'ici ceux d'entre eux qui ne connaissent pas le latin ont été tenus d'étudier cette langue et de subir un examen que leur a fait passer M. Poullet, professeur à la F^h des lettres.
30. Le professeur chargé de présider aux examens de sciences sociales s'en remettant au Bureau du soin de vérifier les carnets des étudiants en vue de leur admission aux examens, M. le Recteur fait observer que le fait est anormal et que le professeur en cause doit en être averti. A cette occasion il est fait remarquer la date tardive à laquelle commencent d'habitude en automne les examens de sciences sociales. L'examen de cette question est remis à plus tard.
31. La Commission épiscopale ayant invité l'Université à se faire représenter aux fêtes du 4^e centenaire de la naissance de Pierre Viret, M. H. Rastier, Recteur et Blane, procureur sont priés de se charger de cette mission.
32. Il est parvenu à l'Université des invitations à divers congrès: Congrès de chimie aux Etats Unis d'Amérique; Congrès de pédagogie à Berlin; Congrès des orientalistes, à Athènes et jubilé de l'Université de cette ville. Sur la proposition de M. Purnier, M. le Recteur est prié de bien vouloir se charger de représenter l'Université au dit jubilé. Quant aux congrès l'Université s'abstendra d'y prendre part.
33. M. le Doyen Corday informe la Commission qu'il a reçu de l'étudiant Corday une lettre relative à une observation qu'il lui a faite durant l'examen de botanique et il donne des explications à ce propos. M. Corday n'insiste pas pour qu'Orsley soit puni à propos du ten

Séance du 19 octobre 1911.

- 33 de sa lettre mais il exprime l'avis que ses examens ne doivent pas être admis.
 H. le Recteur fait part à la Commission de l'étonnement qu'il a éprouvé à la lecture de la lettre que l'étudiant Orsley a adressée à H. le Docteur Berdez. Il présidera H. Orsley.

Séance de la Commission universitaire du 7 novembre 1911.

Présents: H. le Recteur Rossier, H. Blane, procureur, H. H. les Docteurs Tulleumier, Berdez et Brunier, H. Licouste, directeur de l'école d'ingénieurs. H. Bordey s'est excusé de son absence.

- 1 Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.
 Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique.
 2 Du 17 octobre, - H. C. Dubois est confirmé à titre de professeur extraordinaire chargé de la direction du laboratoire de physique pour étudiants commençants, science et médecine puis du cours de physique au cours préparatoire de l'école d'ingénieurs.
 3 H. Paul Arcanton est confirmé comme professeur extraordinaire et chargé de la direction du laboratoire de physique pour les élèves de l'école d'ingénieurs, puis du cours de mesures électriques - de météorologie.
 4 Du 23 octobre, - H. L. Calame est confirmé comme assistant du professeur d'ophtalmologie.
 5 Du 23 dit, - H. M. Rossel est nommé assistant de physique attaché spécialement à H. le prof. Perrin.
 6 Du 23 dit, - H. Marcelin Cordone est nommé assistant du professeur de chimie organique; H. L. Lammouch Hexas est nommé assistant particulier de H. le prof. Kohnmann à titre bénévole.
 7 Du 25 dit, - H^{me} Popoff, s^{te} méd., est nommée assistante au laboratoire d'hygiène et de parasitologie.
 8 Du 25 dit, - H. Octave Ancel, fils est nommé garçon des laboratoires de géologie et de minéralogie.
 9 Du 30 oct, - Le Département a pris acte de la collation du diplôme de docteur en théologie, honoris causa, à H. H. J. Cant; G. Tulliquet et Ed. Raehler.
 10 Du 2 nov, - H. Fritz Heim, méd. fédéral est nommé assistant à la polyclinique universitaire en remplacement de H. Jeanneret.

Lettres diverses:

- 11 En date du 29 septembre H. le prof. Peitzke a adressé à la Faculté de médecine une lettre dont il est donné lecture et par laquelle il exprime le désir que H. Luc Jeanneret soit nommé en qualité d'assistant à l'Institut pathologique, puis qu'un 2^e assistant lui soit accordé vu les modifications qu'il compte apporter à l'enseignement dont il est chargé. La Faculté de méd.

Séance du 7 novembre 1911.

approuvé ces desiderata. Ils seront communiqués au Département.

- 12 Le Consul ottoman de Genève demande pour une lettre adressée à H. le Recteur, en date du 19 octobre, que les étudiants ottomans d'origine soient dispensés de la connaissance du latin, comme le sont les étudiants persans, et qu'ils soient autorisés à remplacer cette langue par l'Arabe. Cette demande ne paraît pas acceptable, l'arabe ne étant pas nécessairement connu de tous les étudiants ottomans qui sont de races et de religions diverses, nullement musulmans en totalité, loin de là. En outre notre convention avec le gouvernement persan limite à deux écoles ou collèges les établissements d'instruction persans dont les élèves auraient le droit d'être admis dans notre Université.

- 13 H. le Docteur de la Faculté de médecine émet l'avis qu'une attenance entre le latin et l'arabe pourrait peut-être être admise. Cette idée sera soumise à H. le Chef du Département en même temps que l'opinion négative de la Commission.

- 14 La S^{te} Turassia qui depuis un certain temps ne comptait plus de membres ici annonce qu'elle reprend vie.

- 15 H. W. Kueler, étudiant en méd., fait part à H. le Recteur par une lettre datée du 28 octobre de son étonnement du fait qu'un échec qu'il a subi au printemps à l'examen propédeutique ait été communiqué, ainsi que sa réussite ultérieure. Ces faits lui paraissent qu'on ne sera pas donné suite à cette petite affaire.

Rapports sur les examens:

- 16 Faculté de théologie: Le grade de licencié est conféré à H. H. F. Delester et M. Tripod.
 17 Faculté de droit: - Le grade de licencié est conféré à H. H. Kraptschiff, Harinoff et Kuchinoff.
 18 Faculté de méd.: - Le grade de docteur est conféré à H^{lle} Nina Rothlingh; Claudine Poljka Chavina Fischenschu; Sarah Horwitz; Gitta Samouilovitch; H^{me} Olga Gelfer-Rapozort; H^{me} Anni Hakaroff-Pol; H^{me} Zila Praguinsky; H^{lle} Zinaïde Leibon; H^{lle} Anna Popoff; Catherine Stine; Naïssa Rogan; L. Stachmann; Marie Fischenberg; H. Sigismund de Schutke; H^{lle} Cécile Smatt.
 19 Faculté des lettres: Le grade de docteur est conféré à H^{lle} R. Luedke.
 Le grade de licencié en lettres classiques est conféré à H. H. Anni Paschold; Max Sudan; Jules Henry Warnery.
 Le grade de licencié en lettres modernes est conféré à H. H. Arnold Lothery; Camuzet; et Muller.

- Le certificat d'aptitudes pédagogiques est conféré à H. H. Anni Paschold; Arnold Lothery et Jules Henry Warnery.

- 20 Faculté des sciences: Le grade de licencié en sciences physiques et mathématiques est conféré à H. Nathan Stalopolsky;

- 21 Faculté de droit: Les grades de licencié et docteur en droit ont été conférés à H. Maurice Daudat, le rapport ayant été soumis à la Commission par circulation.

- Il en a été de même du grade de licencié en sciences sociales, conféré à H. Jean Frankowski et August de Haleb.

*Séance de la Commission universitaire
du 30 novembre 1911.*

Présents : M. le Recteur Rossier, M. M. les Doyens Corday, Dumis, Pélét et Berdez, M. Lacombe, Directeur de l'École d'Ingénieurs; M. Vuilleumier s'est excusé de son absence. M. Blanc n'a pas reçu de convocation.

1. Lecture est faite du procès verbal de la séance précédente. Il est adopté.

Lettres du Département de l'Instruction publique.

4. 49. VII. 13. n° 3.

2. Du 11 novembre, - M. le Dr Ch. Thélin demande à être autorisé d'enseigner l'obstétrique et la gynécologie à titre de privat-docent. Réquis requis.

3. Du 16 novembre, - M. L. Jacquemot a été nommé assistant à l'Institut pathologique.

4. Du 16 novembre, - M. F. Müller étudiant en mathématiques est nommé assistant au laboratoire de physique pour les étudiants commençants.

5. Communication est faite à la permission d'un projet de règlement concernant les conditions auxquelles le baccalauréat en sciences nouvellement organisé pourra être admis dans les différentes Facultés. Elles-ci sont invitées à faire connaître leur avis à ce sujet.

6. Du 23 novembre, - Le Département transmet quelques exemplaires d'un nouveau règlement pour le Gymnase scientifique et fait connaître les desiderata de la Direction de cette Institution au sujet des droits qui pourraient être conférés au titre de bachelier en sciences. Un préavis est requis à ce sujet. Les différentes Facultés sont consultées.

7. Du 24 novembre, - Le Département retourne la lettre du Consul Ottoman de Genève et demande que les Facultés intéressées soient consultées au sujet de la question posée par le dit Consul (remplacement du latin par l'arabe).

8. Du 25 novembre, - Les Facultés intéressées et l'École d'Ingénieurs sont invitées à étudier la question de l'organisation du laboratoire de physique.

9. A propos de certains cas de maladie se présentant actuellement la question se pose de savoir s'il ne serait pas convenable d'indemniser, jusqu'à concurrence de trois mois, les malades atteints d'une maladie chronique dont le début serait postérieur à leur immatriculation à l'Université, cela pour couper court à toute incertitude sur la légitimité de l'indemnité. Après discussion le statu quo est maintenu: les maladies aiguës auront seules droit à l'indemnité. Toutefois à propos de tel ou tel cas douteux, il pourra être dérogé à cette règle.

10. M. le Recteur informe la Commission du fait que le nombre des étudiants n'ayant pas payé la finance d'études du présent semestre dans le délai réglementaire est plus grand qu'il n'a jamais été (il s'agit de 21 étudiants). Les étudiants seront exclus des cours pour ce semestre, mais pareille mesure ne semble pas suffisante pour obtenir, en général, de la régularité dans le paiement. Il est décidé, en conséquence, que les noms des étudiants n'ayant pas payé leurs

Séance du 30 novembre 1911.

inscriptions à la date voulue seront affichés au tableau noir et qu'une amende leur sera infligée. Le Département sera prié de sanctionner cette décision.

11. Lecture est faite d'un rapport de la Faculté des sciences sur les examens des mois d'octobre et novembre. Le diplôme de chimiste analyste est conféré à M. H. Kosenstiel, à M^{lle} Fritsch, Schmouleritch et Kodjalaromian. Le grade de docteur en sciences est conféré à M. H. Dulovay, Stenberg et Agadian.

12. Lecture est faite d'une lettre de M. J. Lart, ancien pasteur, datée de Paris le 18 novembre, par laquelle il exprime sa reconnaissance pour le diplôme de docteur en théologie "honoris causa", qui lui a été conféré.

13. L'Université d'Ulm fait savoir, en date du 16 octobre que l'étudiant Grégoire Ton d'origine hongroise, s'est rendu coupable d'un plagiat dans une dissertation présentée à la Faculté de philosophie pour l'obtention du grade de docteur.

14. En date du 15 novembre l'Université de Hildesheim nous informe que l'étudiant saxonn Joseph Hellmann a été exclu de l'Université (conditionne abeundi) à la suite de tentatives de vol.

15. L'Université de Breslau a adressé des remerciements pour la part que nous avons prise à la célébration du centenaire de la fondation.

*Séance de la Commission universitaire
du 19 décembre 1911.*

Présents : M. le Recteur Rossier, M. Blanc, professeur, M. M. les Doyens Berdez, Vuilleumier, Pélét et Corday; M. Manuel, Directeur de l'École d'Ingénieurs.

1. Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique et des cultes.

2. Du 30 novembre, - Une croix de fin mars à la fin du semestre d'été est accordée à M. le prof. Mercanton pour lui permettre d'accompagner le Dr Guerin au Groenland.

3. Du 4^{ème} - M^{lle} Lecoultre est nommée assistante de M. le prof. Pélét.

4. - M. Germond est nommé assistant à l'Institut pathologique.

5. Du 8^{ème} - M. le prof. Spiro est autorisé à faire un cours d'arabe vulgaire à titre de "privatissimum".

6. Du 12^{ème} - M^{lle} Schmouleritch est nommée assistante au laboratoire d'analyse des dérivés.

7. Du 14^{ème} - Communication d'une lettre de l'École d'Ingénieurs relative à une modification du taux de la finance payée pour les cours et laboratoires, puis à la création d'un cours de mécanique rationnelle. M. le doyen Pélét indique le prix de fr. 180.- comme celui qui paierait les chimistes analystes, par semestre, tout compris. Quant au nombre d'heures du cours de mécanique rationnelle, il serait de 2 h. par semaine.

8. M. Blanc exprime l'avis que le prix des cours laboratoires devrait être également

Séance du 19 décembre 1911

révisé. Les propositions de l'École d'ingénieurs sont adoptées.

9 Du 16 décembre, - Sur la demande de M. le Prof. Hermod. est autorisé à suspendre ses cours pendant le semestre d'été prochain.

10 La Section des Sc. Sociales ayant élaboré un projet de règlement pour fixer son régime intérieur l'a soumis à la Faculté de droit. M. le Doyen de cette Faculté lit un rapport sur cette question. La Faculté a donné son approbation à ce projet. La Commission l'approuve également en faisant toutefois observer qu'à l'art. 3 il devrait être indiqué par qui devrait être élu le membre du conseil qualifié de président. Il devrait, en outre, être ajouté à la fin de cet article que les élections ont lieu en même temps que celles des Doyens de Faculté.

11 Comme précédemment à cette époque la Commission décide d'accorder f. 100. sur le Trésor universitaire à l'association chrétienne des étudiants pour un arbre de Noël.

12 M. le Recteur fait remarquer qu'il n'a pas encore reçu les priavis des diverses Facultés intéressées au sujet de l'échange du latin contre l'arabe par les étudiants ottomans; 2^e du baccalaurat scientifique; 3^e de l'organisation du laboratoire de physique.

13 M. le Doyen de la Faculté de médecine informe la Commission que M. N. Popoff, assistant d'anatomie sollicite le titre de privat docent. Il donne lecture d'un rapport établissant que le candidat remplit les conditions voulues pour l'obtention du dit titre. Le priavis de la Commission sera favorable.

14 M. le Recteur a reçu la visite de M. Kitaragi Ihan qui lui a fait savoir qu'il était chargé par le gouvernement japonais de remettre à l'Université une adresse pour la remercier de l'accueil qu'elle réservait aux étudiants venus de la Perse. M. K. désirerait que la remise de ce document se fit avec quelque solennité. Il est décidé que la cérémonie pourrait avoir lieu à la fin de la séance publique des concours.

L'adresse sera toutefois préalablement examinée par M. le Recteur.

Lecture est faite des différents rapports sur les examens du présent mois.

15 Faculté de droit; Les grades de lic. et de docteur en droit sont conférés à M. Gillig.

Le diplôme de police scientifique est conféré à M. Jean Puvion.

16 Faculté des sciences; Le grade de docteur est conféré à M. G. Thomas Heron.

17 Les vacances du nouvel an sont fixées du mardi 16 décembre au samedi 6 janvier.

18 Lecture est faite d'une lettre de M. G. Fulliquet remerciant l'Université pour le diplôme de docteur en théologie honoris causa qui lui a été conféré.

19 M. le pasteur Raether a adressé des remerciements à ce même

Séance du 19 décembre 1911.

propos à la Faculté de théologie.

20 L'Université de Christiania a, elle aussi, exprimé sa reconnaissance pour la part que nous avons prise à la célébration de son centenaire.

21 M. le prof. Blane informe la Commission qu'il a été invité à faire partie d'une commission nommée en vue de l'exposition nationale de 1914 et convoqué à une séance qui aura lieu prochainement à Rome.

22 Sur la proposition de M. Blane, l'achat d'un cachet pour l'université est décidé.

Séance de la Commission universitaire
du 25 janvier 1912.

Présents: M. le Recteur Rossier, M. H. les prof. Corday, Pellet, Lacombe, Perdez, Thuillier et Puvion; M. Blane, procureur, s'est excusé de son absence.

Lecture est faite du procès verbal de la séance précédente. Il est adopté.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique:

1 Du 19 déc., - Lettre relative à la réclame faite à l'étranger par l'Académie de médecine.

2 Du 20 " - M. Duboué est nommé assistant au laboratoire de chimie physique.

3 Du 27 dit, - Le Département transmet une demande de M. René Guehles tendant à ce qu'il soit autorisé à enseigner à titre de privat docent dans la Faculté des lettres.

4 Du 29 dit, - M. N. Popoff est nommé privat docent.

5 Du 3 janvier 1912, - M. Roujou est confirmé dans ses fonctions de secrétaire f. 1912.

6 Du 3 dit, - M. Hucry est nommé assistant de physique en remplacement de M. Rossier, démissionnaire.

7 Du 6 janvier, - Envoi d'affiches pour les examens de maturité.

8 Du 9 " - M. Galonne, assistant d'ophtalmologie a donné sa démission.

9 Du 10 janvier, - Lettre relative à la création d'une clinique dentaire (voir plus loin).

10 Du 11 janvier, - Le Département admet le projet de formulaire pour le diplôme de police scientifique.

11 Du 12 dit, - Accusé de réception d'une lettre de M. Halkes, professeur relative à la chaire de littérature latine.

12 Du dit, - M. le prof. Rehnmann est autorisé à renvoyer la suite de son cours au semestre d'été prochain.

13 Du dit, - Dispense du paiement, accordée à divers étudiants.

14 Du 15 janv., - Les dispositions générales du Règlement de l'École des sciences Sociales sont approuvées.

15 Du 27, - M. v. Weisse est nommé assistant au laboratoire de chimie physique en remplacement de M. Pierre Duboué.

16 Du dit, - M. Jaton est nommé garçon de laboratoire de chimie industrielle.

17 Du 23 dit, - M. le prof. Fallot a donné sa démission (voir plus loin).

18 Lettre du Département du 8 janvier. Le congé sollicité par M. le prof. Puvion

Séance du 25 janvier 1912.

18. lui est accordé. Il sera remplacé par M. le prof. Bonnard en qualité de doyen à partir de la fin du semestre.
19. Lettre du 10 janvier. - Le Département communique une lettre de la Municipalité de Lausanne relative à l'établissement d'une clinique dentaire. M. Purnis donne quelques explications à ce sujet. La Faculté de médecine sera chargée de faire rapport.
20. Lecture est faite d'une lettre de M. Pallatte relative à son départ. M. le Recteur fera une démarche au Département.
- En date du 23 janvier, - Le Département informe l'Université que M. Pallatte a donné sa démission de professeur de langue et littérature latine, pour le 10 février.
21. A la même date le Département annonce son intention de le remplacer par M. F. Olivier et demande à ce propos l'avis de l'Université. Le choix est approuvé.
22. A cette occasion il sera proposé au Département de nommer M. Solhorg, prof. extraordinaire en témoignage de reconnaissance pour les services qu'il a rendus par son enseignement du latin à titre de privat-docent.
23. M. le Doyen de la Faculté de droit fait la lecture d'un rapport sur le baccalauriat scientifique, puis celle d'un préavis de la Faculté au sujet de la nomination d'un titulaire de la chaire de droit administratif français que l'Etat a décidé de créer. La Faculté propose d'appeler à ces fonctions M. le prof. Rougier actuellement chargé de cours à l'Université d'Aix. La Commission approuve ce choix.
24. Lecture est faite d'une lettre de M. le prof. Guex informant M. le Recteur qu'il est contraint par l'état de sa santé d'interrompre ses cours jusqu'à la fin du présent semestre.
25. M. le Recteur donne connaissance à la Commission des propositions des jurys chargés de l'examen des travaux de concours de l'année 1910-1911. Les prix suivants sont décernés:
- | | | |
|---|-----------------|---------|
| Faculté de théologie; N° 4 Exég. du N. T. | M. Ld. Jubilia | f. 90.- |
| " " " " " " | M. Oth. Jubilia | 90.- |
| " Droit 11 12 Droit pénal | M. G. Marquis | 100.- |
| " Médecin " 3 Anatomie | M. G. Berdez | 140.- |
- La séance publique pour la proclamation du résultat est fixée au mercredi 7 février, à 10 h. -
27. Lecture est faite d'un rapport de la Faculté de médecine sur les derniers examens de doctorat; le grade est conféré à M. L. Mespini, Pierre Lomire et Tschillinguian.
28. Selon le désir du Département, M. le Recteur invite M. H. les Doyens à motiver les verdicts de leur Faculté relatifs aux demandes de dispense du paiement de la finance d'études en indiquant en cas de refus comme cause soit le travail insuffisant, soit le manque de fréquentation des cours ou l'incapacité au travail.
29. L'Université de Leyde invitait notre Université à se faire représenter

Séance du 25 janvier 1912.

29. au Congrès des religions qui aura lieu dans cette ville au mois de septembre, sa lettre est transmise à M. le Doyen de la Faculté de théologie.
30. La Société royale britannique des sciences naturelles envoie l'Université à son jubilé; transmis à la Faculté des sciences.
31. M. le prof. Pallatte devant nous quitter très prochainement il est décidé qu'il sera couronné à un banquet organisé par souscription entre ses collègues. Le Fonds universitaire contribuera aux frais jusqu'à concurrence de f. 100.-

Séance publique du Sénat universitaire du 8 février 1912.

pour la proclamation du résultat des concours de l'année 1910-1911.

Présents: M. le Recteur Rossier, M. H. les professeurs Ritzke, Blanc, Bonnard, Corday, Haushnecht, Lacombe, Luyon, Merlot, Morf, Nabel, Perrier, Aug. Roud, Vuilleumier et Pilczek (16), un public nombreux.

1. Au début de la séance M. le Recteur donne à l'Assemblée des détails biographiques sur les professeurs ayant marqué à divers titres dont les portraits ornent la salle de séance récente.
2. Il est procédé ensuite à la lecture des rapports sur les concours. Les lauréats sont au nombre de 4. Leurs noms sont proclamés, ce sont:
- M. H. Sol^d et Osmar Jubilia, deux étudiants en théologie, M. obtiennent l'un et l'autre un prix de f. 90. - M. Georges Berdez, étudiant en médecine, prix f. 140. - M. G^o Marquis, étudiant en droit; prix f. 100.
3. A la fin de la séance les étudiants présents sont introduits. L'un d'eux fait la lecture d'une adresse (voir f. 40).

Séance de la Commission universitaire du 29 février 1912.

Présents M. le Recteur Rossier, M. H. les profs. Corday, Blanc, Purnis, Lacombe, Sol et Berdez. M. le prof. Morf, Dir. de l'École des Hautes études commerciales assiste à la séance.

Lecture est faite du procès verbal de la séance précédente. Il est adopté.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique:

1. Du 27 janv. - M. le prof. Cochard a dû interrompre son enseignement.
2. Du 30 janv. - Le Département transmet une copie d'une lettre de M. de Claparède, Ministre Suisse, à Berlin relative à une demande du Département concernant M. Canal, & en répl.
3. Du 31 janv. - Lettre relative à l'admission de M. G. Chevallier, dans la Faculté des lettres.

Séance du 29 février 1912

- 4 Du 3 février, - M. le chef de Département ne peut assister au banquet offert à M. Vallée et prie que les vœux et la reconnaissance du Conseil d'Etat soient exprimés à ce dernier.
- 5 Du dit, - M. Aub. Rougier, chargé de cours à la F^e de droit d'Als et Provence est nommé professeur extraordinaire pour l'enseignement du droit administratif général et du droit civil français.
- 6 Du 9 février, - Demande de proposition pour le remplacement de H. Rehnemann pendant le semestre d'été (chim. organ.)
- 7 Du 15 dit, - Relative au vol d'un portefeuille dans le vestiaire.
- 8 Du 17 dit, - H. Delhôte, maître au Gymnase classique, est nommé professeur extraordinaire pour l'enseignement du latin en témoignage des services rendus comme privat-docent.
- 9 Du 17 dit, - H. Daudin est nommé assistant au laboratoire de minéralogie.
- 10 Du dit, - H. F^e Olivier est nommé professeur extraordinaire de langue et littérature latine.
- 11 Du 19 dit, - Le Département transmet une demande de H. le B. Dubout, tendant à ce qu'il soit autorisé à faire un cours à la Faculté des sciences en qualité de privat-docent.
- 12 Du 19, - Transmet une demande de H. A. Reutter, pharmacien à Neuchâtel tendant à ce qu'il soit autorisé à faire un cours de pharmacognosie en qualité de privat-docent.
- 13 Du 21 février, - Les étudiants Treyraud et Chevaley ayant obtenu une bourse doivent être de ce fait dispensés du paiement de la finance d'études.
- 14 Du dit, - Lettre relative à un vol commis dans une des salles de dessin de l'École d'Ingénieurs.
- 15 H. le Recteur entretient la Commission de la question de la signature des livres d'étudiants qu'une circulaire invite les professeurs à ne pas accorder avant le 6 mars. Il exprime son étonnement et ses regrets de ce que les professeurs de droit de langue allemande croient devoir terminer leurs cours avec le mois de février.
- 16 La Société Alar de Genève sollicite ^{l'Université} par l'intermédiaire de son représentant H. Stucki, d'augmenter le subside de f. 50.- qu'elle alloue à l'Almanach des étudiants. Lecture est faite de la lettre de H. G. La Commission décide de ne pas dépasser le dit chiffre.
- 17 Lecture est faite d'une lettre de H. Jeannin, étudiant en médecine, par laquelle il prie l'Université de reconnaître pour lui comme valable le semestre d'été prochain quoiqu'il soit forcé par un service militaire de ne commencer ses cours le 5 juin. La Commission estime que la chose n'est pas possible, cela d'autant moins que l'intéressé aurait pu éviter au renvoi du service en cause à une époque qui n'ait pas nu à ses études.
- 18 H. Pelet demande à la Commission au nom du Conseil de la Faculté des Sciences de solliciter du Département la nomination de H. P. Lutz en

Séance du 29 février 1912

- 16 qualité de professeur ordinaire. Il lui est répondu qu'en pareille matière l'initiative n'appartient pas à la Commission universitaire, H. le Recteur se bornera à une démarche officielle.
- 19 H. le procureur Blanc fait connaître à la Commission les résolutions prises par le Comité dont il fait partie, qui s'est réuni à Berne récemment en vue de faire la participation des Universités Suisses à l'Exposition nationale de 1914.
- 20 H. le Doyen de la Faculté de droit attire l'attention de la Commission sur l'impôt de f. 10.- que la commune de Lausanne prélève depuis quelque temps sur certaines catégories d'étudiants étrangers et fait part des plaintes des étudiants allemands à ce sujet. La question sera soumise au Département en le priant de faire connaître à la Municipalité les inconvénients graves de cette mesure appliquée dans notre milieu.
- 21 Lecture est faite par H. le Doyen de la Faculté de droit d'une lettre adressée par H. le prof. H. de Perrenville au Département de l'Instruction publique en date du 27 février par laquelle il annonce que l'état de sa santé le contraint à renoncer à faire le semestre prochain le cours sur la science des assurances qui figure au programme.
- 22 H. le prof. Wolf invite à assister à la séance fait la lecture du texte de modifications que l'École des Hautes Etudes commerciales apporte à son règlement. Ces modifications sont admises et seront soumises au Département.
- 23 Lecture est faite d'une lettre de la Faculté des lettres informant la Commission que le Conseil de la Faculté a émis le vœu que l'honorariat soit conféré à H. le prof. Vallée en témoignage de reconnaissance pour les 14 années de son enseignement à l'Université. Adopté la question sera soumise au Sénat dans sa plus prochaine séance.
- 24 H. le Sr. H. Geissler ayant sollicité le Département de lui conférer le titre de privat-docent, la Commission ^{invite} à donner un avis. Lecture est faite d'une lettre de H. le Doyen de la F^e des lettres approuvant la demande de H. G. Il est décidé en conséquence que le privat-docent sera favorable.
- 25 H. le prof. Roguin exprime par une lettre datée du 15 février, le désir qu'un professeur d'anthropologie soit nommé, l'enseignement de cette discipline étant nécessaire pour les études de sciences sociales, cette lettre sera transmise au Département.
- 26 H. le Recteur informe la Commission que H. le prof. Domnar a été accueilli auprès du Comité du Congrès qui se réunira à New York et Washington au mois d'Avril en vue de l'étude de la question des essais concernant la résistance des matériaux.
- 27 A propos de l'organisation du laboratoire de physique à laquelle H. le Doyen de la Faculté des Sciences estime qu'il n'y a pas lieu d'apporter de changement, H. le Directeur de l'École d'Ingénieurs fait la lecture d'une lettre dans laquelle il émet l'avis qu'il y a lieu d'instituer des exercices de physique à raison de 4h. par semaine sous la direction de H. le prof. Heronston. La Commission appuiera cet avis auprès du Département.

Séance de la Commission univ. du 23 mars 1912.

Présents: M. le Recteur Rossier, M. le prorecteur Alane, M. M. les Doyens Thuilleumier, Pélet, Corday, Humier et Berdez.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

1. M. le Recteur rappelle le décès de M. le prof. Sandriaux et exprime les profonds regrets qu'en éprouve l'Université.
2. Certains journaux ayant annoncé que l'Université de Lausanne, représentée par son Recteur, avait intervenu comme signataire de la pétition adressée au Conseil d'Etat pour solliciter cette autorité de demander au Conseil Fédéral l'application stricte de l'article 35 de la Constitution concernant la suppression des jeux de hasard, M. Rossier explique qu'il n'a point songé à engager l'Université et déclare qu'on a fait un usage abusif de sa signature qu'il n'avait donnée qu'en son nom personnel.
3. Lecture est faite d'une lettre adressée au Département de l'Instruction publique par M. le Recteur en date du 2 mars, au sujet de l'impôt de f. 10. - prélevé par la commune de ~~Lausanne~~ sur certaines catégories d'étudiants et lui demandant et intervenant auprès de la Municipalité, s'il le juge à propos pour la suppression de cette mesure fiscale.
4. Lecture est faite d'une lettre de M. le Recteur au Département relative à M. le prof. A. Bonard.
- Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique et des Lettres.
5. Du 1 mars, - Le Département refuse l'usage de l'Aula aux étudiants jusqu'à une manifestation publique.
6. Du 4 mars, - M. F. Dubois est autorisé à organiser pendant les vacances d'été un cours sur les méthodes d'analyse des vins.
7. Du 6 mars, - Les modifications apportées au Règlement de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales ?
8. Du 6 mars, - M. Lehmann est déchargé d'une partie de son enseignement.
9. Du 11 dit, - M. Jeannel, assistant de géologie a donné sa démission.
10. Du 11 dit, - L'avis de l'Université est demandé au sujet d'un cours libre que désirerait donner M. W. Rivier, à la F. des sciences.
11. Du 11 dit, - Le Département demande des propositions au sujet du remplacement de feu M. le prof. Sandriaux.
12. Du 13 mars, - M. M. Thierfelder et G. Berdez sont nommés 1^{er} et 2^e assistants à l'Institut pathologique. M. Germond est confirmé en qualité de 3^e assistant.
13. Du 15 mars, - M. Kurt Geissler est nommé privat-docent.
14. - " - Demandes de préavis au sujet de la création d'une clinique dentaire.
15. Du 16 Le Département approuve l'institution d'exercices de physique pour les mécaniciens électriciens.

Séance du 23 mars 1912

16. Du 21 mars, - La question de l'enseignement de l'anthropologie sera examinée par le Département.
17. Du 21 dit, - Un congé de six mois est accordé à M. le prof. A. Bonnard. La Faculté des sciences propose M. L. B. Sigand pour le remplacement temporaire de M. Bonnard, sa lettre a été transmise au Département.
18. M. le Doyen de la Faculté de Théologie fait la lecture du préavis de cette Faculté pour le remplacement de feu M. Sandriaux dans la chaire de théologie historique. La Faculté propose la nomination de M. Charon, priv. doc., pasteur à Grandson. Ce choix est approuvé par la commission et sera appuyé auprès du Département.
19. Lecture est faite du préavis de la F. des sciences au sujet des demandes de M. M. Dubout, Reutter et Rivier qui désirent être autorisés à enseigner en qualité de privat-docent. La Faculté préavis en faveur de la nomination de M. Dubout, mais n'appuie pas celle de M. Reutter. Quant à M. Rivier il devra être invité à se conformer aux exigences du Règlement et à produire ses titres au Département. La commission ratifie ces conclusions.
20. Le nouveau Règlement de l'Ecole des sciences sociales est communiqué à la Commission. Il est approuvé.
21. M. le Recteur de l'Université de Genève propose le renvoi à l'an prochain de la réunion des Recteurs des Universités Suisses. Cette proposition est adoptée.
22. M. le prorecteur Alane fait la lecture d'un rapport concernant les décisions du Comité de l'exposition nationale dont il fait partie. Selon le désir exprimé par M. Alane M. M. les prof. Bonnard et Laerbebe seront priés de participer à l'organisation de l'exposition de notre Université spécialement en ce qui concerne les programmes et les graphiques. Le Département sera prié d'accorder à l'Université un subside provisoire pouvant s'élever à f. 200. -
23. Une questionnaire sera établi et adressé par le Bureau aux professeurs qui sont invités à y répondre.
- Invitations diverses:
24. De la Société royale britannique qui fêtera au mois de juillet prochain le 25^e anniversaire de sa fondation. M. Alane informe la Commission que la Société helvétique des sciences naturelles sera représentée à cette Solennité. Une adresse sera envoyée à Londres.
25. M. Thuilleumier fait part à la Commission de 2 invitations que la Faculté de Théologie a reçues, l'une de la Faculté de théologie protestante de Vienne, l'autre de Princeton. Des félicitations et des vœux ont été envoyés à ces deux institutions.
26. De l'Université de Dublin et spécialement son Collège de la Trinité qui célébrera le 2^e centenaire de la fondation au mois de juillet. L'Université ne se fera pas représenter à ces fêtes. Une adresse sera envoyée.
27. Au mois de septembre se réunira à Washington une congrès d'hygiène et de démographie. L'invitation est transmise à la Faculté de médecine qui sera priée de faire parvenir que l'Université ne paierait pas les frais d'un voyage.
28. La question d'un conflit de couleurs qui a surgi entre la Société Braill et la

Séance du 2 mai 1912.

12. Hispania et transmettent au projet de Statuts qui est soumis à la Commission et approuvé par elle.

13. M. Prost, étudiant en lettres, appelé à un service militaire sollicite par lettre la faveur de voir le présent semestre reconnu valable pour lui quoiqu'il doive cesser de suivre les cours dès le 25 mai. Cette faveur lui est accordée, en l'impossibilité où il se trouve d'obtenir un changement de l'époque du service en cause.

14. M. le prof. Alard entretient la Commission des mesures à prendre au sujet de la participation de l'Université à l'exposition nationale de 1914. Il fait connaître les propositions y relatives de M. le prof. Tschisch, président d'Université chargé de l'organisation des groupes dans lesquels figurent les Universités. Les propositions sont approuvées. M. le Recteur informe la Commission que M. Doré, concierge du Palais de Rumine et Bedeau de l'Université désiraient que l'Université fût invitée à la part des frais d'achat d'un costume qu'il revêtirait dans les cérémonies officielles. Le costume sera un costume de brasseur dont les frais seront payés par le Fonds universitaire.

15. L'Université a été invitée à se faire représenter à un congrès de thérapeutique qui aura lieu à Londres. La Faculté de médecine en a été informée.

Lecture est faite des rapports sur les derniers examens.

16. Faculté de droit. - Les grades de licencié et de docteur sont conférés à M. Jean d'Ammon.

Le diplôme d'études de police scientifique est conféré à M. Louis Pfeffer.

17. Faculté de médecine. - Le grade de docteur est conféré à M^{lle} Elisabeth Semeroff; Péra Nagorsky; Eugénie Topaloff; Nina Newtonoff; Marie Hokinowski; M^{me} Bernatovitch - Fritchell; M^{me} Tchikine - Brantner; M^{lle} A. Galperine.

18. Faculté des Sciences. - Le grade de docteur est conféré à M. Emmerich Haras.

Séance de la Commission universitaire
du 30 mai 1912.

Présents: M. le Recteur Rossier, M. le Doyen Corday, Bonnard, Tuillier, Pélet, M. Lacombe, Dir. de l'école d'ingénieurs, M. Hof.

M. le prof. Alard et Berdey se sont excusés de leur absence.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique:

1. Du 11 mai. - Le nouveau Règlement de l'école des sciences sociales est approuvé.

2. Du 28 mai. - M. H. Arnold Reynaud et Frey ont donné leur démission de privat-docent.

3. Du 29 mai. - M. H. Tolait et Maciopuski sont de nouveau autorisés à faire un cours libre dans la Faculté des lettres, mais l'autorisation est

Séance du 30 mai 1912.

accordée pour l'année 1912/1913 seulement.

4. M. le Doyen de la Faculté de théologie communique à la Commission une lettre de M. le pasteur Perroz exprimant le désir d'être autorisé à enseigner dans la Faculté de théologie à titre de privat-docent. Cette demande sera appuyée auprès du Département.

5. M. le Doyen de la Faculté des sciences communique le procès de cette Faculté relatif à la demande de M. le B. Marcel Bonnard tendant à ce qu'il soit autorisé à enseigner en qualité de privat-docent. Le procès est négatif. Il est approuvé ainsi que le précédent et sera transmis au Département.

6. M. le prof. Russ appelé à St. Pétersbourg par le Gouvernement Russe pour y donner des conférences informe M. le Recteur qu'il devra de ce fait s'absenter du 29 mai au 15 juin.

7. M. le Doyen de la F^{te} des sciences exprime par une lettre adressée à M. le Recteur en date du 10^{ct} le désir que la Commission nommée il y a deux ans pour s'occuper des retraiques du personnel enseignant de l'Université et des écoles secondaires soit invitée à présenter son rapport dans la prochaine séance du Sénat. Adopté.

8. M. le prof. Hof donne connaissance à la Commission d'un projet de règlement pour la répartition de la fincane d'examen dans la section des Hautes études commerciales. Ce projet sera soumis à l'approbation du Département.

9. Lecture est faite par M. le Doyen de la Faculté des sciences d'une lettre faisant connaître les desiderata de cette Faculté au sujet de l'enseignement de la minéralogie. M. le Recteur entretiendra verbalement M. le Chef du Département de cette question.

10. Les étudiants portugais expriment l'intention de fonder une société soumettent leurs Statuts à l'Université. Ils sont approuvés.

11. M. le prof. Hof exprimant le désir de soumettre à la Commission la question de l'admission aux examens de 2 étudiants dont la solatité est insuffisante, M. le Recteur lui fait remarquer que cette question est d'ordre intérieur et qu'il est souhaitable que dans la prochaine édition du Règlement de l'école la Commission universitaire soit déchargée de ce souci.

12. M. Ch. Pilet, étudiant en mathématique présentement en service militaire à Genève exprime par lettre le désir que le semestre d'été soit reconnu valable pour lui bien qu'il ne puisse suivre les cours qui pendant un temps très court. Comme il n'a fait aucune démarche pour obtenir de l'autorité compétente l'autorisation de renvoyer le dit service à une époque moins défavorable pour ses études, la Commission estime que sa demande ne peut lui être accordée.

13. Lecture est faite d'un rapport sur les examens dans la Faculté de médecine. Le grade de docteur est conféré à M^{lle} Marie Hokinowski et Nadine Zeltner.

14. Faculté des Sciences: le diplôme de Chimiste analytique est délivré à M. Kolar et à M^{lle} Kalachnikoff et Antziferoff.

15. Faculté de droit. Le grade de docteur en sciences sociales a été conféré à M^{lle} Kolatinska par circulation du rapport.

Séance de la Commission universitaire du 27 juin 1912.

Présents: M. le Recteur Rossier, M. M. les professeurs Lacaze, Bonnard, Corday, Blane, Pellé, Andry, Vuillemin, Morf.

1. Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé.
Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique.
2. Du 3 juin, - M. le prof. Maillard est chargé du cours de calcul infinitésimal destiné aux étudiants en sciences naturelles en lieu et place de M. Anstéin pour l'année 1912/13.
3. Du 3 juin, - M. Pierre Kohler est nommé assistant de M. le prof. Sireu.
4. Du 4 dit, - Décision du paiement de la finance d'études accordée à divers étudiants.
5. Du 5 dit, - Le Département n'accorde pas à M. M^l. Bonnard l'autorisation d'enseigner à titre de privat docent.
6. Du 5 dit, - Le règlement de répartition des finances d'examen pour l'École des Hautes études commerciales est approuvé.
7. Du 10, - Le Département transmet une lettre de M. G. Cahen sollicitant l'autorisation de faire un cours libre à la Faculté des lettres. Demande de priavis.
8. Du 13, - Question de l'enseignement de la minéralogie, etc.
9. Du dit, - Le prog. des cours du semestre d'hiver 1912/1913 est approuvé.
10. Du 17 dit, - M. le B^r Morillard annonce qu'il renonce à enseigner à titre de privat docent.
11. Du 17 dit, - Le Département a refusé à M. Chatelem le délai qu'il demandait pour le paiement de la finance d'études de son fils.
12. Du 19, - Les experts proposés pour les examens de la Faculté des sciences sont agréés.
13. Du 21 dit, - Le Département transmet une lettre de M. Raymond de Taha, privat docent, à Munich par laquelle il offre d'enseigner l'économie politique à l'Université.
14. Du 24 dit, - Le Département demande que l'Université rembourse de M. Chatelem le paiement de la finance d'études de son fils et lui l'exclusion prononcée ^{contre} ce dernier.
15. Du 26 dit, - Le Département réclame l'envoi de quelques exemplaires du règlement de l'École des sciences sociales, dès qu'il sera sorti de presse.
16. M. le Recteur entretient la Commission du cas de l'étudiant Chatelem qui n'a pas acquitté la finance d'études dans le délai voulu. Il fait lecture des lettres qu'il a écrites au Département à ce sujet.
17. La Direction de la Bibliothèque annonce par lettre que durant les vacances comme d'habitude il y aura 1 jour d'ouverture pour les professeurs et les étudiants occupés de travaux de concours. Ce jour est fixé

Séance du 27 juin 1912

au 28 août.

18. M. le Doyen de la Faculté des sciences communique à la Commission une demande de M. M. les professeurs Blane et Wileys tendant à ce que le solde disponible des intérêts du Fonds Mercier pour l'année prochaine leur soit alloué pour leurs laboratoires. Le conseil de la Faculté approuve cette demande. La Commission admet ce priavis.
19. M. le prof. Morf, Directeur de l'École des Hautes études commerciales fait part à la Commission du désir de son conseil de voir de nouveaux enseignements introduits. M. le Doyen de la Faculté de droit fait la lecture d'un rapport sur ce sujet. Le rapport est approuvé et M. Morf est prié de rédiger une lettre à transmettre au Département.
20. M. le Recteur donne connaissance à l'Assemblée d'une lettre qu'il a reçue de M. le B^r. Levey, privat doc., à propos d'un nouveau cours qu'il désire introduire. Cette lettre sera transmise à la Faculté de médecine pour priavis.
21. M. le Doyen de la F^l des lettres fait la lecture d'un rapport sur la demande de M. Gaston Cahen relative à un cours de littérature russe, qu'il désirerait être autorisé à faire dans cette Faculté. Le priavis est négatif. N'est adopté.
22. M. le Recteur informe la Commission que les étudiants ottomans désirent fonder une société sous le nom "Kemals" et ont rédigé à cet effet des statuts dont ils sollicitent l'approbation. Ils sont approuvés.
23. Un congrès d'histoire de l'art moderne devant se réunir à Rome au mois d'octobre prochain, la Faculté des lettres est invitée à y prendre part par l'envoi d'un délégué. Elle propose à la Commission de charger M. Chatelem, privat doc, de cette mission. Il se rendra à Rome à ses frais. - Adopté.
Rapport sur les derniers examens:
24. Faculté de médecine. Le grade de docteur est conféré à M. Jean Riboff et (par circulation) à M. M. Adam Jermenhoff; Erhard Czetzberg; Albert Reverdin et Hellmuth Riboff.
25. Faculté des sciences. Le grade de docteur est conféré à M. Makusinski.
26. Les noms des Doyens des différentes Facultés qui viennent d'être choisis pour les années 1912/13 et 1913/14 sont:

Faculté de théol.	M. le prof. Nobel
- " - droit	Herzen
- " - Méd.	A. Houd
- " - Lettres	P. Sireu
- " - Sciences	C. Suvoit
27. M. le Recteur est autorisé à conférer directement le diplôme d'ingénieurs aux candidats dont la liste lui sera remise sous peu de jours.
(voir registre des diplômés, promotion de 1912)

Séance du Sénat universitaire du 28 juin 1912.

Présents: M. le Recteur Rossier, M. Blanc, professeur M. H. les professeurs Akhous, Reizke, Redez, Boninsegni, J. Bonnard, Charan, Chuard, Corday, de Felice, de Kshin, de Tourtoulon, Dommes, Emery, Galli Valerio, Raff, Hausknecht, Herzog, Lecombe, Ligeon, Maillard, Hauser, Hellet, Mercier, Neylan, Hof, Sobel, Olivier, Paillard, Pelet, Perrier, Rambert, Roquin, Rossier, G^{me}, R. Roud, Rougier, Seiler, Girou, Spengler, Stajzynski, Vuilleumier (42).

M. H. les prof. Perret, M. Huret, Mitzel et Rugs ion se sont excusés de leur absence.

1. Les procès-verbaux des séances du 11 juillet 1911 et 8 février 1912 sont lus et adoptés.
2. Lecture est faite du rapport sur la gestion de la Commission universitaire à partir de la séance du 11 juillet 1911.
3. M. le prof. Emery donne à l'assemblée des renseignements sur la situation financière, soit sur le compte du Fond universitaire puis sur les rapports de l'Université avec la S^{te} d'assurances mutuelle vaudoise contre les accidents. Il propose que la question de l'opportunité du non renouvellement du contrat soit examinée. M. le Recteur déclare que la Commission universitaire procédera à cet examen et recourra au besoin aux lumières de M. Boninsegni.
4. Le projet de budget du Fond universitaire pour l'année 1913 est affecté au tableau noir. Il est identique à celui de l'an passé, il est approuvé. Sur la proposition de M. le prof. Vuilleumier il est décidé que l'Université contribuera annuellement pour la somme de f 100 à la publication des œuvres de Vinet.
5. M. Boninsegni expose la question des pensions de retraite du personnel enseignant. Ses calculs l'ont amené à la conviction que les professeurs n'ont guère intérêt à s'imposer une contribution annuelle. Le montant en serait trop élevé pour rapport à celui de la pension.
6. Ainsi que la Commission universitaire le lui a demandé, le Sénat décide de prier le Département de solliciter le Conseil d'Etat de conférer l'honorariat à M. le prof. Tallette en témoignage de reconnaissance pour ses longs et excellents services.
7. Il est procédé à la nomination d'un nouveau Recteur pour la période du 15 octobre 1912 au 15 octobre 1914. Avant le dépouillement du scrutin, M. le professeur Blanc exprime à M. le Recteur Rossier, avec chaleur, la reconnaissance de l'Université pour son excellente et énergique gestion. Il est procédé à la votation, elle nécessite 2 tours.
Au premier tour M. de Felice a obtenu 19 voix, M. Rambert 15, M. de Tourtoulon 1, M. Roquin 3, M. Mercier 1, M. Herzog. Bulletins blancs 2.
Au deuxième tour M. le prof. de Felice obtient 28 voix sur 42 votants et est en conséquence élu Recteur.
8. M. Rossier lui exprime la satisfaction qu'éprouve le Sénat de sa nomination. M. de Felice déclare qu'il accepte et explique sa décision.

Œuvres de Vinet

Séance de la Commission universitaire du 22 juillet 1912.

Présents: M. le Recteur Rossier, M. le prof. Blanc, M. H. les doyens Vuilleumier, Corday et Pelet

1. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.
2. Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique et des cultes.
3. Du 1 juillet, M^{lle} Gladkoff et M^{lle} Godet sont nommées assistants au laboratoire de physiologie.
4. Du 1 juillet, M. Perrier est nommé prof. docent pour l'enseignement de la théologie moderne du N. F.
5. Du 2 juillet, - Il est accordé un délai jusqu'au 15 octobre à M. Payot, ing. pour le paiement de la finance du présent semestre.
6. Du 2 juillet, - Le Département prend acte de la nomination du nouveau Recteur et des nouveaux doyens.
7. Du 3 juillet, - M. P. Tallette est nommé professeur honoraire.
8. Du 11 juillet, - Le projet de budget du Fond universitaire pour 1913 est admis.
9. Du 18, - Le Département indique la répartition du revenu du Fond ff. Mercier pour l'année 1911-1912.
10. L'Université de Limbourg a adressé des remerciements pour la lettre que nous lui avons écrite au sujet de son jubilé.
11. Lecture est faite du rapport sur les examens:
12. Faculté de théologie, - Le grade de licencié est conféré à M. Victor Lorenz.
13. Faculté de droit, - Le grade de docteur est conféré à M. Soudouff, - M. H. Ansel, Delhorbe, Secretan et sous autorisés à présenter leur dissertation.
14. Le grade de licencié est conféré à M. H. Andreuff, Deutcheff, Dimitrieff, Kravtchikoff, Joroff, Karamanoff, Mikhilsky, Tschoukoff, Topalsky, Zacharieff et à M^{me} Mitniky. M. Turin est autorisé à présenter sa dissertation.
15. Faculté de médecine, - Le diplôme de docteur est conféré à M^{lle} Mariamne Lagarian, Nadine Rachatt, Talouine Zacharine, Genaidé Thonet, Vera Loubo, Nathalie Rechetova, Nina Lagaroff, et Sébastienne Partoloméeff.
16. Faculté des lettres, - Le grade de licencié est conféré à M^{lle} Parbat, Spirid, Prilinska et à M. Jovanovitch. Le grade de docteur est conféré à M^{lle} Cornélie Serrurier.
17. Faculté des sciences, - Le grade de licencié en sciences mathématiques est conféré à M. Husnir Homid, le grade de docteur à M. H. Stanislas Nicomiz, Gerardo Guarini et L. Parébat. Le grade de licencié en sciences pharmaceutiques est conféré à M^{lle} Eudoxie Gueneff.
18. M. le prof. Blanc informe la Commission qu'il ne pourra pas assister au congrès d'anthropologie au mois de septembre, à Genève, vu la réunion à la même date de la S^{te} helvétique des sciences naturelles à Altorf. Il donne ensuite des renseignements sur la future Exposition nationale.

*Séance de la Commission universitaire
du 15 octobre 1912.*

Présents : M. le Recteur Rossier, M. le professeur Blanc, M. H. les doyens Vuilleumier, Corday, Bonard, Bonnard, et Delek. M. H. Lacombe, Dir. de l'École d'ingénieurs, Wilczek, Directeur de la section de pharmacie.

Le procès verbal de la séance précédente (22 juillet) est lu et adopté.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

1. Du 24 juillet, - Le Département transmet une lettre de la H^e Suisse des maîtres de mathématiques et requiert un préavis.

2. Du 26 juillet, - Indication des cours divers créés pour compléter l'enseignement de l'École des Hautes Études commerciales.

3. Du 27 dit, - L'autorisation demandée par M. G. Cahas de faire un cours libre est refusée.

4. Du 31 juillet, - M. H. Rivi Druggo et Victor Gagnaux sont nommés assistants d'anatomie normale.

5. Du 31 dit, - M. H. Popoff est confirmé dans ses fonctions de chef des travaux anatomiques et embryologiques.

6. Du 1 août, - Un subside de f. 500.- sera le cas échéant alloué à M. A. Maillet pour un cours de physiologie végétale qu'il ferait en remplacement de M. Wilczek.

7. Du 2 août, - Lettre relative à la démission de M. Harullaz, priv. doc.

8. Du 10 août, - M^{lle} Vera Schmouletitch est confirmée en qualité d'assistante au laboratoire d'analyse chimique et bactériologie.

9. Du 10 août, - D'accord avec M. le prof. Hauckeuch il est créé un Fonds spécial pour l'enseignement de l'anglais à l'Université. Demande de préavis au sujet de l'administration de la Bibliothèque qui sera créée à ce propos.

10. Du 29 août, - Lettre relative à la confirmation de professeurs extraordinaires et à la nomination de professeurs ordinaires. (M. H. Kappel, Rambert, Hoff, A. Roux, Seitz, Heylau-Faure).

11. Du 3 sept, - Lettre relative au service militaire des étudiants en médecine (cette lettre est remise à M. le doyen A. Roux).

12. Du 10 sept, - Le Département se propose de charger M. R. Hellet du cours de chimie spéciale à l'École d'ingénieurs et requiert un préavis à ce sujet. (Nachtigall).

13. Du 25 dit, - La chaire de géographie humaine étant à pourvoir du fait de la démission de M. le prof. Prunhes, le Département demande des propositions. Il sera informé que M. Pierrmann, priv. doc., pourrait être chargé de cet enseignement et que ce dernier serait disposé à l'accepter. Pour le début toutefois il voudrait faire au semestre d'hiver un cours de 1 h. par semaine seulement et un cours de géographie économique de 1 h. également au semestre d'été. Un subside sera demandé pour M. P. Une lettre a été adressée à M. Prunhes à l'occasion de son départ. Il a été également écrit à M. le prof. Chuard à la même occasion.

Séance du 15 octobre 1912.

14. Du 25 sept, - M. de Feuille annonce qu'il ne fera pas de cours l'hiver prochain.

15. Du 28 sept, - Exposés désignés pour les examens de lic. et lettres.

16. Du 28 sept, - M. R. Hellet est chargé du cours de chimie spéciale à l'École d'ingénieurs.

17. - M. H. Benguérel, Rosat et Savitz sont nommés assistants au laboratoire de chimie inorganique.

18. Du 28 dit, - M. H. Audler et Thomas sont nommés assistants à l'Institut pathologique.

19. Du 1 octobre, - M. le prof. Guex ne pourra pas faire de cours pendant le semestre d'hiver prochain.

20. Du 28 sept, - Le Département informe l'Université que M. Serge Popoff ancien ambassadeur, domicilié en dernier lieu à Montreux a légué sa bibliothèque à l'Université.

21. Du 2 octobre, - M. A. Bonard est confirmé comme professeur extraordinaire, M. Chenu est également pour la géodésie et la topographie (Exp. m.) quant à l'enseignement des "chemins de fer spéciaux" il en demeurera chargé pour le prochain semestre d'hiver seulement. (Le Département communique une lettre qu'il a adressée à M. Chenu.)

22. Du 10 octobre, - Exposés désignés pour les examens de lic. ès lettres ?

23. Du 8 dit, - M^{me} Popoff est confirmée comme assistante au laboratoire d'hygiène ; M^{lle} Kuey est également pour le laboratoire de physique.

24. Du 9 oct, - L'art. 12 du Règlement de l'École d'ingénieurs est modifié (fin d'études).

25. Du 10 oct, - M. G. Riedel est nommé assistant au laboratoire d'histologie.

26. Du 10 oct, - M. Gourmar demande à être autorisé à enseigner à titre de privat-docent. Préavis requis.

27. Du 12 dit, - Confirmation d'assistants (Papathanassis, ophtalmologie ; o. Weiste (Chimie physique) ; A. Paul Houtlet est confirmé en qualité de chef des travaux graphiques à l'École d'ingénieurs.

28. Du 12 dit, - M. Rouze est confirmé en qualité de secrétaire de l'Université pour une année (Joset).

29. Du dit, - M^{lle} Marguerite Trévia demande à être dispensée de l'examen pédagogique. (Cette lettre est remise à M. le doyen de la Faculté des Lettres).

30. Lecture est faite d'une lettre de la Faculté des Sciences proposant à la Commission de conférer le grade de docteur honoris causa à M. E. Chuard, qui, comme professeur vient de donner sa démission, ne son entrée au Conseil d'Etat. Adopté.

31. M. le prof. Vuilleumier fait une proposition semblable en faveur de M. Alroy Rothouel, professeur à Genève. Il demande à la Commission de lui conférer le titre de Docteur en théol. honoris causa. Adopté.

32. M. le Recteur rappelle à M. H. les membres de la Commission, l'index bibliographique et les prie de vouloir bien s'occuper de sa rédaction. Il les informe que des étudiants grecs étant venus lui exposer leur situation du fait de la guerre, il les assure que l'Université se montrerait très large à propos des absences pour cause de service militaire.

33. Lecture est faite de la lettre de M. le prof. Prunhes annonçant son départ. Il lui a été répondu pour lui exprimer les regrets de l'Université.

Il est fait lecture également d'une lettre de M^{me} Fozel exprimant sa

Séance du 15 octobre 1912.

reconnaissance de la part prise par l'Université à son grand deuil. M. le Recteur informe la Commission du legs de 500. - fait par M. Fovet à l'Université et du don qu'il a fait par son testament également d'une somme de 500. - pour l'observatoire qui doit être créé.

M. le Recteur dit en terminant quelques mots de la cérémonie qui a eu lieu au mois de septembre dans le but d'honorer la mémoire de M^{lle} Clémence Royer. M. le Doyen Feltz a représenté l'Université à cette occasion.

Séance du Sénat universitaire
du 8 novembre 1912.

Séance publique pour la présentation du nouveau Recteur M. J. de Felice et l'installation en qualité de professeurs ordinaires de M. H. Reitzke, prof. de pathologie générale et d'autopsies; Hoff, prof. de droit allemand (civil); Meylan, prof. de littérature grecque; Warbel, prof. d'épigraphie du N. T.; Humbert, prof. de droit civil; A. Roux, professeur d'anatomie.

La séance est présidée par M. Chuard, Chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes. Sont présents; M. H. les professeurs, un public assez nombreux.

M. Edm. Rostier, Recteur sortant de charge présente à l'assemblée son successeur M. le prof. J. de Felice et lui souhaite la bienvenue.

Le nouvel élu prend, à son tour, la parole. Il remercie le Sénat de la confiance qu'il lui témoigne et exprime à M. Rostier la reconnaissance de l'Université pour les soins qu'il a apportés à sa gestion, puis M. le Chef du Département procède à l'installation des nouveaux professeurs ordinaires. Ces derniers prononcent tout à tour le discours d'usage.

Séance de la Commission universitaire
du 27 novembre 1912.

Présents: M. le Recteur de Felice, M. H. les Doyens Lévy, A. Roux, C. Dubois, Warbel et Herzog, H. Lacourbe, Dir. de l'École d'Ingénieurs.

Lecture est faite du procès verbal de la séance précédente. Il est adopté. Lettres du Département de l'Instruction publique et des Cultes:

Du 18 oct. - M. Ch. Pierrmann est chargé d'un cours général de géographie humaine pendant le semestre d'hiver actuel.

Du 18 oct. - Indication d'une répartition nouvelle des finances des cours et laboratoires de chimie.

Séance du 27 novembre 1912.

Du 24 novembre, - M^{lle} Olga Novikoff (chimie organique); M. Uli Gagnepain (lab. géologie) - M. L. Paulin (lab. minéralogie).

Du 24, - M. H. Cordoué est nommé assistant de chimie organique.

Du 26 oct., - M. le Dr H. Schmid-Gustan demande à être admis à enseigner en qualité de prof. doc. (médecine) Pédiatrie requis.

Du 29 oct., - M. Adam Jancoukoff est nommé assistant de la clinique ophthalmologique.

Du 7 nov., - M. A. Haillier touchera le 5^e de la fin d'un cours de physiologie végétale dont il est chargé.

Du 7 nov., - Demande de M. G. Tolait tendant à ce qu'il soit nommé prof. doc. de philologie.

Du 9 nov., - M. L. Goumarc est nommé prof. doc. pour l'enseignement de l'écrit du N. T.

Du 11 nov., - L'exposition internationale de Dresde (1911) a décerné un diplôme d'honneur à l'Institut d'Hygiène.

Du 14 oct., - M. F. Muller est confirmé en qualité d'assistant au laboratoire de physique.

Du 16 nov., - Croqui accordé aux époux Popoff.

Du 22 oct., - Experts désignés pour la soutenance de M. H. Hays (droit).

Du 25 oct., - M. Roubinovitch est nommé aide au musée de botanique.

Les grades suivants ont été conférés, les rapports ayant circulé en date du 30 octobre.

Licencié en droit; à M. Bernard Trepoiti.

Licencié en lettres modernes; à M. H. Fritz Palmer; Alfred Kottin; M^{lle} Halina Nieniewska; M^{lle} Nina Versitoff.

Licencié en lettres mixtes; - à M^{lle} Angèle Gostowska.

Licencié en sc. phys. et nat.; à M. H. Ibrahim Hakki; Ali Nadi; Ibrahim Roubinovitch.

Docteur en sciences; à M. Fernand Régis.

La Commission confère, en outre, les grades indiqués ci-dessous:

Licencié en droit; à M. H. Hays.

Docteur en droit; à M. H. Hays.

Docteur en médecine; - à M^{lle} Lydia Alexandroff; Sophie Elankchik; Marie Trimmer; Sophie Gouichoff; Calyste Katchalouff; M^{lle} Nostke-Spindler; M^{lle} Frida Hustin; Esther Herson; Tourah Hetchnik; M. Alexandre Pochmann; M^{lle} Pierre Pouchet; M^{lle} Fehoff-Pollendorff; M^{lle} Niel Polastoff; M. Pierre Stauffer; M^{lle} Marie Smilky; M^{lle} Rachel Solotaroff; M. Lion Trachtmann.

Licencié en sc. phys. et natur.; à M. Uli Gagnepain.

Docteur en sciences; - à M. Otto Hug.

L'Université a reçu de M. le Prof. Alois Reithoud, à Genève et de ses collègues une lettre de remerciements pour le diplôme de docteur en théologie qui lui a été conféré honoris causa.

Le Comité du Congrès d'Anthropologie, etc, de Genève demande que la cotisation de M. le prof. Blanc soit payée. On propose de rayser son nom de la liste des membres.

M. Blanc fournit par une lettre des renseignements au sujet de la

Séance du 27 novembre 1912.

participation de l'Université à l'exposition nationale de Berne. Diverses données statistiques doivent être réunies. M. Ramel et M^{lle} Logne sont chargés de ce travail.

24 M. le Doyen de la Faculté des lettres donne connaissance à la commission d'un projet de règlements pour le fonds spécial constitué par M. le prof. Haushorcht et consacré à l'enseignement de l'anglais. Le projet est adopté et sera transmis au Département.

25 La demande que M. G. Volait a adressée au Département tendant à ce que le titre de privat-docent lui soit accordé a été soumise à la Faculté des lettres. Son avis est extrêmement favorable. La commission l'appuiera.

26 Au sujet de la lettre circulaire de la St^e Suisse des maîtres de mathématiques que le Département a transmise à l'Université au mois de juillet, il est décidé de répondre, conformément au préavis de la Faculté des sciences, que le règlement de 1909 pour la préparation pédagogique des candidats nous paraît suffisant.

27 M. le Recteur informe la commission qu'il a été accordé pour le paiement de la finance d'études un délai jusqu'à la fin de décembre aux étudiants retenus dans leur pays pour le service militaire. Il propose que la même faveur soit accordée aux étudiants qui ne peuvent recevoir d'argent de leur famille du fait de la guerre. Adopté pour être soumis au Département.

28 Feu H. Zitting-Bollinger a légué sa bibliothèque à l'Université.

Séance de la Commission universitaire du 14 décembre 1912.

Présents: M. le Recteur de Felice, M. Bossier, procureur, M. H. les prof. Herzog, Nardel, Lacombe, Sivou, C^t. Dubois, Roud.

1 Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. Toutefois il est fait observer qu'il y a lieu de modifier ce qui est dit de la participation de l'Université à l'exposition nationale de Berne, cela dans le sens de la lettre de M. le prof. Blome dont il est fait mention à ce propos.

2 Il doit être indiqué que M. Ramel et M^{lle} Logne sont rétribués par le Fonds universitaire et que quant aux frais assez considérables qui incombent en général à l'Université ils devraient être à la charge de l'Etat. M. Blome sera prié de vouloir bien s'entendre avec le Département à ce sujet.

3 Lecture est faite d'un rapport de la Faculté de droit sur la soutenance de thèses de M. Marcel Pilet. Les grades de licencié et de docteur lui sont conférés.

4 Les vacances du Nouvel an sont fixées du lundi 23 décembre inclusivement au samedi 4 janvier.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique:

11. I. 1913.

Séance du 14 décembre 1912

5 Du 27 nov., - Le conseil d'Etat a décidé l'ouverture d'un cours destiné aux candidats géomètres.

6 Du 2 déc., - Le titre de priv. docent est accordé à M. G. Volait.

7 Du dit., - Un délai jusqu'au 1^{er} janvier est accordé aux étudiants retenus dans des Etats catholiques pour le paiement de la finance d'études.

8 Du 4 déc., - Experts désignés pour la soutenance de M. H^l Pilet.

9 Du 9 déc., - " " pour les examens du présent mois dans la Faculté de droit.

10 Du 14 déc., - M. Ad. Robin est nommé assistant au laboratoire de chimie organique.

11 Le Département demande que le manuscrit de l'index bibliographique lui soit transmis le plus tôt possible. Il est décidé qu'une commission devra être constituée dans chaque Faculté pour la révision de ce travail et qu'elle pourrait être composée du Doyen, du v. doyen et du Secrétaire.

12 L'Université est invitée à faire représenter aux Jours de zoologie qui aura lieu en 1913 à Monaco. Une décision sera prise ultérieurement à ce sujet.

13 A propos de la Bibliothèque léguée par H. Zitting, de Zurich à l'Université, il est convenu que le Département sera prié d'inviter la Bibliothèque cantonale de renseigner l'Université sur l'état de la question.

14 Lecture est faite d'une lettre de M. le Doyen de la Faculté de médecine relative à un cours qu'il y aurait lieu de créer sur les accidents du travail.

15 L'Université de Berne a fait part du décès de M. le Prof. Nischen.

16 M. le Doyen de la Faculté de médecine fait savoir par une lettre que le titre de privat-docent ne peut être conféré à M. le Dr Schmidt-Guisan, vu la nature du cours qu'il se propose de faire. Le préavis est adopté.

17 Conformément au rapport de la Faculté de médecine le grade de docteur est conféré à M^{lle} Hedvednikoff.

Séance de la Commission universitaire du 11 janvier 1913.

Présents: M. le Recteur de Felice, M. Bossier, procureur, M. H. les professeurs Nardel, Herzog, A. Roud, Sivou, C^t. Dubois, Lacombe et Hoff.

1 Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique.

2 Du 19 déc., - M. le prof. Hermod est autorisé à ne pas faire son cours d'otolaryngologie pendant le prochain semestre d'été.

3 Du 20 déc., - Les propositions de l'Université pour les vacances du Nouvel an sont admises.

4 Du 21 déc., - La demande de M. le Dr Schmidt-Guisan tendant à ce que le titre de privat-docent lui soit conféré n'est pas agréée.

5 Du dit., - M. de Waha, priv. doc., à Hünich a été informé qu'il n'y avait actuellement aucune chaire d'économie politique vacante dans notre Université.

6 Du 24 déc., - M. Will. Francken, médecin fédéral est nommé assistant de la poliorrhénologie.

Séance du 11 janvier 1912.

universitaire.

7. Du 24 déc., - La Bibliothèque cantonale enverra au Secrétariat des formulaires pour les propositions d'achat de livres à faire par les professeurs.
8. Du 30 déc., - Les comptes de finances d'études et de laboratoires pour les semestres d'hiver et d'été sont approuvés.
9. Du 2 janvier, - Envoi d'un exemplaire du nouveau règlement pour les examens fédéraux.
10. Du 9 déc., - Accusé réception de notre lettre du 6 janvier relative à l'Index bibliographique.
11. M. le prof. Milloud a informé M. le Recteur par une lettre datée du 7 que le Conseil de l'École des sciences sociales désirerait être autorisé à subdiviser les diplômes de licence et de doctorat qu'elle délivre en deux types, l'un portant purement et simplement la mention "sciences sociales", l'autre portant la même indication avec adjonction de la mention "sciences politiques".
12. Le susdit Conseil voudrait en outre qu'un cours d'"histoire diplomatique" fut organisé. La Commission admet ces propositions, elles seront, en conséquence, appuyées auprès du Département.
13. Le Conseil de l'École des Hautes études commerciales soumet à la Commission les propositions suivantes: 1^{re} Demander au Département l'autorisation de subdiviser la licence et le doctorat en sciences commerciales en trois sections: 1^{re} section "langue et commerce"; 2^e section "administration"; 3^e section "assurances". Le titre général de chaque diplôme resterait identique à celui qui est indiqué actuellement. Les sections seraient mises en sous-titre.
14. L'École des H. E. C. désirerait aussi qu'une chaire de "technique des assurances" fut créée. La Commission universitaire fait siennes ces propositions. Elle serait transmise au Département avec priers favorables. M. le prof. Hoff est prié d'adresser au Département un rapport sur les conséquences financières de l'adoption de ces propositions.
15. M. Brandenbourg ayant soutenu sa thèse pour l'obtention du doctorat en droit, ce grade lui est conféré conformément au rapport de la Faculté de droit.

Séance de la Commission universitaire du 30 janvier 1913.

Présents: M. le Recteur de Felice; M. M. les doyens Siverin, C. Dutat, Nardel et Roud, M. M. Lacombe, Directeur de l'École d'Ingénieurs et Hoff, Directeur de l'École des Hautes études commerciales.

1. Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté après certaines modifications.

Séance du 30 janvier 1913.

Les grades suivants sont conférés:

2. Docteur en médecine à M. L. Leuba, Carasco, Ingsbourger, M. L. Tomacoff et Schiffmann.
3. Chimiste analyste à M^{lle} Stéphanoska.
4. Il est donné connaissance à la Commission des rapports sur les concours de l'année 1911/12 ou du moins des conclusions de ces rapports. Les prix suivants sont décernés:
Un prix de Faculté de f. 300.- à M. Lucien Jammot, cand. en méd.,
Faculté de Théologie: à M. Ed. Subilia f. 110.-
" Lettres à M. Ivanovitch f. 100.-
5. M. le Recteur communique à la Commission une lettre du Département lui transmettant un projet de "modus vivendi" rédigé par la Bibliothèque cantonale et ayant trait aux rapports entre cette dernière et les bibliothèques des Facultés. M. M. les Doyens sont priés de vouloir bien entretenir leurs collègues de cette question.
6. Lettre du Dép. du ?; M^{lle} Desperdes, étud. en sc. est dispensée en totalité du paiement de la finance d'études pour ce semestre.
7. Du ? Selon le désir exprimé par l'École des sciences sociales, M. le prof. Rothier est chargé d'un cours d'histoire diplomatique.
8. La M^{te} des étudiants Simistes transmet des statuts. Ils sont invités à déposer au Secrétariat une casquette dont les couleurs soient celles qu'ils désirent choisir.
9. La M^{te} des étudiants Bon-Templiers communique également ses statuts. Ils sont approuvés.
10. La Société académique portugaise...
L'École des Hautes études commerciales...
11. La séance publique pour la proclamation du résultat des concours de l'année 1911/1912 est fixée au jeudi 13 février.

Séance publique du Sénat universitaire du 13 février 1913

pour la proclamation du résultat des concours de l'année 1911-1912.

Présents: M. le Recteur de Felice, M. M. les professeurs Peitzke, J. Bommeval, Chavon, Demiville, C. Dubois, Emery, Heptan, Perrier, Lambert, Ed. Rostin, A. Roud, Rougier, Siverin, J. Spies, Vuilleumier.

M. M. les étudiants, un public assez nombreux.

1. Au début de la séance M. le Recteur adresse une brève allocution à M. M. les étudiants.
2. Il est procédé ensuite à la lecture des rapports sur les concours. Les lauréats sont au nombre de trois: M. L. Jammot, cand. en médecine, obtient un prix de Faculté de f. 300.- pour une contribution à l'étude de la tuberculose infantile; M. Ed. Subilia, un prix de f. 110.- pour un travail sur la théologie d'Aug. Sabatier; M. Ivanovitch, étudiant en lettres, un prix de f. 100.-

Séance du 13 février 1913.

pour une étude sur "Le ciel et l'usage selon l'Échatalogie musulmane."

Séance de la Commission universitaire
du 19 mars 1913.

Présents: M. le Recteur de Félice, M. Rossier, procureur, M. M. les Docteurs Herjou, Girou, C. Sutaît, A. Roux, Nabel, H. Lacourbe, Dir. de l'École d'Ingénieurs, M. Hof. Directeur de l'École des Hautes Études Commerciales.

1. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.
2. M. le Recteur informe la Commission qu'il a été payé à M. Ramel f. 200. pour le travail qu'il a fait en vue de l'exposition de Rome et f. 150. à M. L. Coque à ce même propos.
Lecture est faite des rapports sur les examens du présent mois.
3. Faculté des lettres: Le grade de docteur est conféré à M. W. Heubi.
4. Faculté des sciences, " " " " M. H. Haselhorn Cordone, Richter et Hofmann. (par circulation).
5. Faculté de médecine: Le grade de docteur est conféré à M. Robert de Troy; Eldou; M. J. Jeanneret. Histoire.
6. Faculté de droit: Le grade de licencié est conféré à M. H. Grammaticesco; Hilde-Valero; Jean Chuard. (par circulation)
Le grade de docteur est conféré à M. Jean Chuard (par circulation)
7. Faculté des lettres: Le grade de licencié en lettres modernes est conféré à M. Seclib, celui de licence mixte à Mlle. Bosset.
Le grade de licencié et sc. commerciales est conféré à M. Roulet.
8. Par une lettre datée du 28 février la Faculté de droit propose à la Commission de conférer le grade de docteur honoris causa, à M. L. Bridel, professeur à l'Université de Tokio, en témoignage de reconnaissance pour les services qu'il a rendus à la science en particulier dans le domaine de la législation comparée. Adopté.
Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique.
9. Du 1^{er} février: Le Département transmet une lettre du Département fédéral de l'Intérieur relative aux documents qui nous ont été adressés au sujet du nouveau règlement des examens fédéraux de médecine.
10. Du 3 février: Le programme des cours du prochain semestre d'été est approuvé.
11. Demande de propositions au sujet de la situation de M. Pierrmann à propos du cours de géographie économique porté au programme de la Section des Hautes Études commerciales.
12. Du 6 février: Relative à une note du Département fédéral de l'Intérieur concernant un prix créé par la Société astronomique de Mexico. |

Séance du 19 mars 1913

13. Du 10 février: Le conseil d'état a chargé M. le prof. Ed. Rossier d'un cours d'histoire diplomatique.
14. - " - Le titre de priv. doc. est accordé à M. le Dr. P. Nicod pour l'enseignement de l'orthopédie.
15. - " - M. le prof. Schumann est autorisé à se donner que 5 h. au lieu de 7 h. pour son cours de chimie organique.
16. Du 10 février: Décisions prises par le conseil d'état au sujet de l'enseignement des Hautes Études Commerciales.
17. Du 13 février: Le cours d'histoire diplomatique doit être aussi inscrit au programme de la Faculté des lettres.
18. Du 11 mars: Le compte des assurances et de la salle de lecture pour l'année 1911/1912 est approuvé.
19. Du 5 mars: Mlle M. Thillot est nommée assistante à l'Institut pathologique; M. Ch. Pittmeget est nommé 3^e assistant au dit laboratoire.
20. Du 6 mars: Il est rappelé à M. H. les professeurs que réglementairement le semestre d'hiver finit le 25 mars et que dans la règle les examens de licence ne doivent pas interrompre les cours.
21. Du 8 mars: M. Delester - deslois fait don à la bibliothèque du Musée de botanique d'un ouvrage sur les "Algues marines des Îles britanniques."
22. Du 10 mars: M. Ch. Pierrmann, priv. doc., est chargé du cours de géographie humaine pour le prochain semestre d'été.
23. Du 10 mars: M. Luc Noverraz est nommé assistant au laboratoire de minéralogie.
24. Du 14 mars: Le conseil d'état a nommé M. H. Pullyer prof. de chirurgie. Il est chargé en cette qualité du cours sur les "accidents du travail."
25. Du 14 mars: M. le prof. Emery atteint de la grippe ne pourra pas reprendre ses cours avant la fin du présent semestre.
26. Du 18 mars: M. Arthur Bonard est confirmé en qualité de professeur de minéralogie; M. H. Chenaux l'est également pour le cours de chemin de fer spéciaux.
27. La Société vaudoise des sciences naturelles envoie par lettre le vœu qu'une médaille de M. le prof. F. A. Forel soit sculptée pour honorer la mémoire de cet homme distingué. Le priaris de la Faculté des sciences est requis au sujet du coût de cet ouvrage.
28. L'Université a été invitée à se faire représenter à un congrès géologique qui aura lieu à Ottawa (Canada). M. le prof. Leger ne peut s'y rendre.
29. La Commission décide que le Fonds universitaire contribuera par f. 100. au congrès Sportif.

Séance de la Commission universitaire
du 26 avril 1913.

Présents: M. le Recteur de Felice, M. Rossier, procureur, M. H. des Boyens Herzog, C. Subit, Karbel, Sirven et Roux, H. Wlzyk, Dir. de l'École de pharmacie et Lacombe, Directeur de l'École d'Ingénieurs.

1. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Il est fait cependant observer que le rapport concernant les grades conférés par la Faculté des lettres ne devrait pas y figurer, ce rapport étant daté du 23 mars seulement.

Lecture est faite des lettres (des lettres) du Département de l'Instruction publique et des cultes.

2. Du 31 mars, - La date du 14 avril est admise pour le commencement des cours du semestre d'été prochain.

3. Du 12 avril, - Le compte du Fonds universitaire pour l'année 1912 est approuvé. Les fins de grades non réparties sont indiquées.

4. Du 14 dit, - M. Jean Purnier, assistant au laboratoire de police scientifique est nommé chef des travaux au dit Institut.

5. Du dit, - Un congé est accordé à M. le prof. F. Guet pour le semestre d'été, vu la déclaration médicale de M. le Dr Ferrer.

6. Du 17 dit, - M. Eli Gagnebin est confirmé pour une année dans ses fonctions d'assistant au laboratoire de géologie.

7. Du 21 dit, - Lettre concernant une observation de la Bibliothèque cantonale au sujet des périodiques et transmettant des listes des abonnements de la Bibliothèque à répartir entre les Facultés.

8. Un projet de règlement pour l'École des Hautes Études commerciales est communiqué à la Commission. Il est approuvé.

9. La Commission prend connaissance d'une plainte de M. le prof. Spiro en date du 23 avril par laquelle celui-ci demande qu'il soit procédé disciplinairement contre l'étudiant Tsyphon Toranov, dit Toranovitch, à raison d'une lettre de menaces que celui-ci lui a adressée, en date du 5 mars, et qui a déjà fait l'objet d'une poursuite pénale devant le Tribunal de Lausanne. L'auteur de cette lettre, invité du rapport présenté par M. Spiro à l'occasion d'un concours, prie M. Spiro de "l'attendre à tout". Après avoir entendu Toranov et tenant compte des regrets exprimés par lui la Commission unanime prononce la peine de la suspension pour un mois.

10. M. le Recteur soumet à la Commission le cas de 2 étudiants bulgares, étudiants en droit récemment revenus et qui demandent que le semestre d'hiver passé leur soit compté, vu le caractère forcé de leur absence. Adopté.

11. Sur la demande de l'École d'Ingénieurs, la Commission confère le diplôme d'ingénieur chimiste à M. H. Ch. de Rhodou, Constantin Ruspoli et Antoine Guaray.

Séance de la Commission universitaire
du 17 mai 1913.

Présents: M. le Recteur de Felice, M. H. les prof. Sirven, Roux, Herzog, Prof. Subit, Lacombe et Karbel.

1. Le procès-verbal de la séance précédente (26 avril) est lu et adopté.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique et des cultes:

2. Du 28 avril, M. G. Prodez est confirmé dans ses fonctions d'assistant au laboratoire d'histologie.

3. Du dit, - M. S. M'covicz est nommé assistant au laboratoire de chimie organique.

4. Du 29 dit, Le Département a décidé la création d'un enseignement de construction en l'été prochain.

5. Du 11 mai, Le Département demande s'il y a lieu de confirmer M. Ch. Piennarne pour l'enseignement de la géographie humaine devant le prochain semestre d'hiver. ^{à l'échelle des 2^e universités} _{est favorable}

6. Du 11 mai, - M. Nicolas Herzog a été nommé professeur ordinaire de droit romain.

7. Du 8 mai, - M. H. Gorgevat est nommé 3^e assistant au laboratoire de chimie organique.

8. Du 9 mai, - Le projet de règlement de l'École des Hautes Études commerciales est approuvé.

Les grades suivants ont été conférés les rapports ayant été communiqués à la Commission par circulation en date du 12 mai.

9. Docteurs en médecine: M. Hija Rafi binigadi, M. Pierre Choudou, Adèle Goussinet, Catherine Karakachoff, Tamy Liora, Tanka Rappoport, Nadine Samouloff, Katerine Schödlitz.

10. Docteurs en lettres: à M. Olivier Fier

La remise à M. G. Gorgevat du certificat d'aptitude pédagogique a été autorisée à la même date.

11. Lecture est faite d'une lettre de la F^{te} de médecine d'été du 8^o par laquelle elle propose à la Commission de décerner à M. J. L. Prevost, professeur de physiologie à l'Université de Genève qui prend sa retraite à la fin de ce semestre le titre de docteur honoris causa, en témoignage de reconnaissance pour les services qu'il a rendus à la science. Adopté.

12. En date du 10^o la Faculté des lettres transmet à la Commission les demandes suivantes:

1^o M. J. Raymond qui a fait ses études à Genève et est porteur du certificat de maturité fédérale demande à être autorisé à se présenter en vertu de ce titre, aux examens de licence moderne. Les notes littéraires de ce certificat étant excellentes la Faculté préconise favorablement, bien que, dans la règle, la maturité fédérale n'autorise que l'admission dans la F^{te} de médecine. La question sera soumise au Département.

2^o M. Gust. Neuboth, maître secondaire au collège de Moudon désire se présenter aux examens de licence moderne au printemps prochain mais ses fonctions l'empêchant de suivre les cours de l'Université, il n'aura pas au moment des examens la visibilité voulue et demande d'être dispensé. La Faculté préconise favorablement. Le cas sera soumis au Département.

3. M. Pierre Kohler, répétiteur attaché à la chaire de littérature française des ans tenues de la nomination cesse ses fonctions à la fin de l'année universitaire. La Faculté désirerait que M. Kohler fut confirmé pour une seconde année. Pécuniairement favorable.

15. L'École des Hautes Études commerciales informe par lettre la Commission qu'elle souhaiterait de voir M. S. Dumas, actuellement mathématicien au Bureau fédéral des Assurances, nommé professeur est. de mathém. financier et de technique des assurances. Pécuniairement favorable.

16. Le grade de docteur en sciences est conféré à M. Hultra, Président.

Séance de la Commission universitaire du 5 juillet 1913.

Présents: M. le Recteur de Pélice, M. Rossier, professeur; M. H. les Sgoyens, Karbel, Hoyer, Dubois, H. Lacombe, Dir. de l'École d'Ingénieurs.

1. Le procès verbal de la séance précédente (17 mai) est lu et adopté.
2. La Faculté des lettres demande par une lettre que l'Université intervienne auprès du Département en faveur de M. E. Chabalant, privat docent, et le sollicite de lui accorder un subside pour l'indemnité des frais qu'entraînent ses cours d'histoire de l'art. Le préavis de la Commission est favorable.
3. La question du "modus vivendi" à établir dans les rapports de l'Université avec la Bibliothèque cantonale est introduite. Le Recteur propose un certain projet fondé sur cette idée générale que les livres légués ou donnés à une Faculté spéciale doivent être remis à cette Faculté et non à la Bibl. cant., et que les livres légués ou donnés à l'Université elle-même sont attribués par celle-ci soit aux Facultés, soit à la Bibliothèque cantonale.
4. La Faculté des sciences exprime le désir que la Bibliothèque se montre plus large dans ses achats d'ouvrages spécialement scientifiques avec les sommes que lui fournit l'immatriculation des nombreux étudiants en sciences.
5. Le projet de budget du Fonds universitaire pour 1914 est soumis à la Commission. Il est approuvé sous réserve de certaines modifications qui devront y être introduites avant qu'il soit présenté au Sénat.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique. —

6. M. le prof. Stężyński comptant se rendre à Goningue (Aut.) il lui est alloué, selon son désir, un subside de f. 125. — pour son voyage.
7. M. le prof. Prevost a adressé en date du 14.7.13. à M. le Recteur, des remerciements pour le grade de docteur en médecine, honoris causa, qui lui a été donné.
Les diplômés suivants sont conférés:
 8. Licence et docteur en droit: à M. Moir de Gémouires
 9. Chimie et analyse: à Melle Dobkiewicz
 10. Lic. et sc. pharmaceutiques: à H. Liberson.
 11. Docteur en sciences: à M. H. R. Berg et Emiljan Lotk.
12. La séance du Sénat est fixée au Vendredi 11 juillet, à 5h.
13. Par lettre du 19 juin, l'École d'Ingénieurs demande que l'autorité compétente soit sollicitée de nommer M. Paris, ingénieur, professeur extraordinaire pour l'enseignement des constructions en béton armé. Adopté.
14. Lecture est faite d'une lettre du Département du ... concernant la renouation de M. le prof. Austein à une partie de son enseignement dont il était chargé. La Commission prend également connaissance des rapports de la Faculté des sciences et de l'École d'Ingénieurs concernant l'organisation de l'enseignement des mathématiques. Préavis favorable sous la réserve de ce qui suit relativement aux conclusions de ces rapports, avec recommandation

Séance du 5 juillet 1913.

12. particulière de celle concernant le choix d'un mathématicien spécialement qualifié pour l'enseignement du calcul différentiel et intégral. Touchant le vœu de la Faculté des sciences de maintenir l'enseignement confié à M. le prof. Maillard, la Commission ne peut s'y associer que dans la mesure où il ne fait pas échec à la proposition ... c'est à dire ...
13. M. Casciapuoti qui fait depuis un certain temps des cours libres de littérature italienne a exprimé le désir d'être nommé privat docent. Le préavis de la Faculté des lettres est favorable. Il est adopté.

Séance du Sénat universitaire du 11 juillet 1913.

(Pas trouvé la minute de cette séance.)

Séance de la Commission universitaire du 10 juillet 1913.

Présents: M. le Recteur de Pélice, M. H. Rossier, Karbel, Hoyer, S. Roud, C. Dubois, Lacombe, H. Rezek, Herz.

1. Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.
2. Une lettre de M^{me} Louis Bridel adressée à M. le Recteur pour lui exprimer sa reconnaissance de la nomination de son mari en qualité de docteur en droit "honoris causa", est communiquée à la Commission.
3. M. Ch. Thelin, Sen vid., demande par lettre à être autorisé à enseigner l'obstétrique et la gynécologie à titre de privat docent. Le préavis de la Faculté

Séance du 10 juillet 1913

- est favorable. Il est adopté.
- 4 Le grade de docteur en médecine est conféré à M^{me} Feldmann, M^{lle} Szubenko, M. H. Thomas, Paschoud, Tost, Turchoud.
- 5 Le diplôme d'ingénieur est conféré à 11 élèves constructeurs, 7 mécaniciens, 3 chimistes, 10 électriciens.
- 6 Lecture est faite d'une lettre de M. le prof. Blanc demandant qu'il lui soit alloué un subside de f. 500. par le Trésor universitaire pour les frais occasionnés par l'exposition fédérale. Adopté.
- 7 La question du voyage de M. Stajnoski à Groningue est de nouveau soulevée. La Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'accorder de subside.
- 8 A propos des rapports de l'Université avec la Bibliothèque cantonale il est donné lecture d'un contre-projet élaboré par M. le Recteur.
- 9 Il est donné lecture également d'un projet de règlement de la section des sciences sociales et d'un rapport de M. le prof. Hilloud à ce sujet. Le dit projet est adopté sous réserve d'une révision de la rédaction.
- 10 M. le Doyen de la Faculté de théologie fait part à la Commission de certaines modifications que sa Faculté désire apporter à son règlement. Adopté.
- 11 M. le prof. Cey demande à la Commission de... Cette lettre est remise à M. le Doyen de la F^{de} de médecine qui le communiquera à son conseil p^{re}paris.
- 12 Les Balthusiques
- 13 Il est décidé que les grades seront conférés par la Commission, les rapports lui étant communiqués par circulation.
Ces grades sont les suivants.

Séance de la Commission universitaire du 15 novembre 1913.

Présents: M. le Recteur de Félice, M. H. les Doyens Dubois, Roux, Girou et Warbel, M. Lacombe, Directeur de l'École d'ingénieurs, M. Wilezech s'est excusé de son absence.

- 1 Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance (10 juillet) Il est adopté.
- 2 Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique.
- 3 M. le Recteur entrevoit la Commission de la question du médaillon qu'il a l'intention de faire exécuter pour honorer la mémoire de M. Alphonse Rivier, notre compatriote, professeur de droit à l'Université de Bruxelles. Il est décidé que l'Université contribuera à cet ouvrage pour la somme de f. 100.—
- 4 Il est donné connaissance à la Commission de l'acte rédigé à propos du don de f. ... qu'ont fait les héritiers de feu le prof. Nessler en souvenir de leur père qui pendant de longues années a enseigné à l'Académie la langue

Séance du 15 novembre 1913

- 4 et la littérature allemandes. Cette convention sera communiquée aux professeurs qu'elle fait plus particulièrement intéresser.
- 5 Lecture est faite d'une lettre de M. le Dr. Parvaud par laquelle il sollicite l'autorisation d'adhérer à la Faculté de médecine en qualité de privat-docent. Le p^{re}paris de la dite Faculté sera requis.
- 6 A propos des rapports de l'Université avec la Bibliothèque M. le Recteur rappelle à la Commission l'exposé qu'il a rédigé et lui demande si elle partage son avis. La Commission se déclare d'accord.
Les grades suivants sont conférés.
- 7 Licencié en lettres modernes à M^{lle} Marie Jeannevaud.
- 8 Docteur en médecine: à M^{lle} Nella Ernestini, Fuda Proquinstky, M. Waldemar Decko, M^{lle} Paschwa Feigensbaum, M^{me} Nathalie Gladkoff, Leib Glanz, Francis Hesterli, Jona Schwarz, Olga Golovief, Emio Thodoroff, Chana Wileusky.
- 9 Docteur en lettres; à M. Ph. de Vargas.
- 10 " en sciences; à M. H. Hugo Allstock, Hendel Polliack.
Licencié en sc. pharmaceutiques; à M. Heyes Levy.
- 11 M. le Doyen de la Faculté de médecine informe la Commission que M. le prof. Herder, chargé de l'enseignement de la thérapeutique désireait qu'un petit service d'hôpital y fût rattaché.

Séance de la Commission universitaire du 17 novembre 1913.

Présents: M. le Recteur de Félice, M. H. les Doyens...

- Sur p^{re}paris réguliers les grades suivants sont conférés:
- 1 Docteur en sciences: à M^{lle} Vera Schmaulevitch
 - 2 Licencié en théologie, - à M. Albert Dubois, Jean Gray et Oswald Lubilia.
La Commission désignée par l'Université pour l'exposition de Berne fait les propositions suivantes:
 - 3 1^{re} Impression par l'économat de toutes les listes des publications telles qu'elles ont été établies par leurs auteurs. Le Département déterminerait le type d'impression commune à toutes les listes.
 - 4 2^{de} Les listes revues et corrigées par les auteurs seront tirées à 50 ou 100 ex pour chaque professeur et elles seront mises en cartou séparément pour être exposées dans la salle de la Bibliothèque de l'exposition. Le dos du cartou portera la désignation du contenu. "Listes des publications de M. X. ... professeur.
 - 5 Le bibliothécaire en permanence dans la salle sera tenu de livrer à celui qui le lui demanderait la liste de M. X. ...
 - 6 Les propositions seront transmises au Département avec p^{re}paris favorable.
 - 7 A l'occasion de l'inauguration du médaillon en mémoire de M. le prof. Forêt,

Séance du 17 novembre 1913

férié au 29 novembre, il n'y aura pas de leçon ce jour là de 10h. à midi.

Séance de la Commission universitaire
du 17 décembre 1913.

Présents: M. le Recteur de Félice, M. les prof. Givou, A. Roux, Lacombe et C. Dubois

1. Les vacances du Nouvel an sont fixées au Mercredi 24 déc. inclusivement au lundi 5 janvier, redoublé mardi 6.
2. Le grade de chimiste analytique est conféré à M^{lles} Pélitch et Pokchanina.
3. M. le Recteur informe la Commission du fait que 3 étudiants de l'École d'Ingénieurs, dont l'un est inscrit au cours préparatoire ont demandé à être autorisés à suivre des cours dans d'autres Facultés, les frais qu'ils ont effectués étant compris pour ces nouveaux cours, le surplus, le cas échéant, leur étant restitué. Le Département auquel la question a été soumise consent à cette façon de procéder, tout en se prononçant pour que pareil transfert ne se produise désormais qu'après la clôture des inscriptions.
4. Lecture est faite des lettres du Département.

Séance de la Commission universitaire
du 23 janvier 1914.

Présents: M. le Recteur de Félice, M. les professeurs C. Dubois, Lacombe, Rostier, A. Roux, Givou et Witczak.

1. Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance (17 déc.). Il est adopté.
2. Lecture est faite également du Testament de M^{me} Margot Joubert qui a fait de l'Université son héritière. M. le Recteur estime que le bénéfice d'Université doit être demandé. La Commission se range à cet avis.
3. Lecture est faite d'une lettre de l'étudiant Rondel qui se plaint d'un procédé outrageant dont a usé envers lui son condisciple Urshinet. — Tous deux seront convoqués par le Recteur.

Séance de la Commission universitaire
du 28 janvier 1914.

Présents: M. le Recteur de Félice, A. Lacombe, Dir. de l'École d'Ingénieurs, M. les Docteurs Roux, Givou et Dubois.

1. Rapports sur les concours ^{1912/13}, conformément aux conclusions de ces rapports les prix suivants sont décernés:
Faculté de Théologie N° 1 Julien l'Apostat, M. J. Secretan f. 70.
Lettres N° 10 Pédagogie Chevallaz 125.
2. " Médecine Le Prix M. Dupuis est décerné à M. Georges Berdez. f. 800.
3. La séance publique aura lieu au mois de février, un jeudi, à 10h., à fin ultérieurement. (Elle a eu lieu le 19 février)
4. A propos de la question des examens du candidat à l'enseignement secondaire dont la Commission s'est occupée dans sa précédente séance (23 janvier) (le procès verbal de la séance rapporté ici ne fait aucune mention de l'affaire), M. le Docteur Dubois informe la Commission que la Faculté des Sciences estime que le professeur de pédagogie n'est pas compétent pour apprécier les exercices sur les branches scientifiques.
5. Le règlement de la Société d'étudiants russes, Emininca, est approuvé.
6. Conformément au rapport de la Faculté des Sciences le grade de Docteur en Sciences est conféré à M. Ch. de Rohden, ingénieur chimiste.
7. Selon le désir de la Section des Hautes Etudes Commerciales, l'art. 18 de son règlement relatif à l'admission à l'examen est modifié comme suit: ^(voir p. 122)
8. A propos du Règlement de la Bibliothèque centrale et des rapports de celle-ci avec l'Université M. le Recteur informe la Commission que le Département admet ses contre-propositions.

Séance publique du Sénat universitaire
du 19 février 1914.

pour la proclamation du résultat des concours de l'année 1912-13

(commence la minute)

Séance du 29 juin 1914.

7. Pour remplacer M. Köhler assistant démissionnaire de M. le prof. Saven, la Faculté des lettres propose M. Louis Heylan, maître au collège de Rolle.
- Les grades suivants sont conférés :
8. Licencié et docteur en droit ; à M. Henry Pallaton, de Yverdon.
9. Docteur en médecine : à M. M. Georges Perle, Fritz Heim, Eugène Bach, Samuel Lucinet.
10. M. Karl Roos, Oberlehrer, à l'École Colonne, est devenu lecteur d'allemand, à l'Université. Le candidat sera invité à présenter sa demande au Département.
11. Sur le priavis favorable de M. le doyen de la Faculté des lettres M. Zorn est autorisé à compléter son certificat de l'École Supérieure de jeunes filles de Lausanne par un examen complémentaire de latin.
12. Le Département demande à l'Université son avis sur les candidatures de M. M. Lugeon et Geonna à la chaire d'histoire de l'art. Avant d'examiner les titres de ces deux nouveaux candidats, la Faculté attendra la réponse du Département à la proposition qu'elle a faite précédemment de nommer M. Chabouat professeur d'histoire de l'art.
13. Sur la demande de l'Université la Faculté des lettres propose de donner le titre de professeur à M. Tavernier qui depuis de nombreuses années enseigne à titre de privat-docent. La proposition de la Faculté des lettres sera transmise au Département avec priavis favorable.
14. M. Secher professeur à Hanovre désire faire l'hiver prochain un cours libre de chimie à l'Université de Lausanne. Priavis favorable de la Faculté des sciences qui sera transmis au Département.
15. M. le Recteur nous annonce le décès de M. Ramel, Secrétaire au Département de l'Instruction publique, qui depuis de nombreuses années était chargé d'écarter les finances de cours. M. le Recteur transmettra à la famille, du défaut les regrets de l'Université.

(pour la séance du 30 juin 1914 voir p. 95)
du Sénat)

Séance de la Commission universitaire
du 15-16 juillet 1914.

1. Le Département nous informe que M. Borey, Secrétaire de l'Université a donné sa démission. Une commission composée de M. le Recteur, de M. le prorecteur et du Recteur nouvellement nommé est chargée de présenter dans la prochaine séance des propositions sur l'organisation du Secrétariat.
2. La conférence des Recteurs réunie à Genève le 9 juillet dernier a décidé de mettre à l'étude le projet d'un examen de maturité inter-universitaire, projet présenté par M. Bovel, professeur, à Zurich. Chaque Université désignera deux délégués pour étudier ce projet, le compléter et le présenter dans une année à la conférence des Recteurs.

Séance du 15-16 juillet 1914.

3. M. Paschoud docteur en sciences mathématiques demande l'autorisation de faire un cours de mathématiques à titre de privat-docent à la Faculté des sciences. Un priavis favorable sera transmis au Département.
4. Plusieurs étudiants russes désirent subir à Lausanne un examen de latin pour compléter leur certificat de maturité. Dans chaque cas particulier on demandera l'avis de la Faculté intéressée.
5. La Faculté de médecine engage M. Bernard, candidat privat-docent, à présenter sous le délai d'une année le travail d'habilitation prévu par le règlement. Adopté.
6. Le grade de docteur en sciences est conféré à M. M. Nikolai Pokh, Willy Suter et Etienne Nagel.
7. La Faculté de théologie propose de ne pas accorder à M. Mathonardi le droit d'enseigner à titre de privat-docent parce que l'enseignement que M. Mathonardi voudrait faire est déjà donné par un des professeurs de la Faculté. Adopté et transmis au Département.

Séance de la Commission universitaire
du 22 juillet 1914.

Les grades suivants sont conférés :

1. Licence en lettres modernes : à M. M. Jacottet, Virieux, Lucid, M. Viriaz.
2. Licencié et Sc. commerciales (mention agriculture) ; à M. M. Francis Golay, Samuel Hakki. (mention commerce et banque) à M. M. Emmanuel Payrou, Paul Waldner.
3. Licencié et sciences physiques et naturelles : à M. M. Muelstein Lucidre ; J. Pissol mathém. à M. M. Sylvia Novinski.
4. Ingénieurs à M. M. les candidats dont les noms figurent sur la liste du 16 juillet, liste qui a circulé entre les membres de la Commission.
5. Le nouveau règlement du Turmus et le nouveau règlement de l'École des sciences sociales sont acceptés.
6. M. Galli Palerio, professeur d'hygiène adresse à la Commission universitaire une protestation au sujet du nouvel horaire de la Faculté de médecine parce que les cours pratiques de M. Reichle ont lieu aux mêmes heures que l'hygiène. Il sera répondu à M. Galli Palerio que la Commission universitaire ne peut pas s'opposer au nouvel horaire établi par la Faculté de médecine parce que les cours pratiques d'anatomie pathologique et les cours d'hygiène ne figurent pas sur les mêmes semestres du plan d'études.
7. M. Emmanuel Haslan demande à être autorisé à donner un cours pratique sur la voix dans la parole. La Faculté de théologie ne s'oppose pas à la création de ce cours. La Faculté des lettres s'y oppose parce que ce cours lui paraît inutile et n'a pas le caractère d'un cours universitaire. La Commission universitaire propose au Département d'écarter cette demande.
8. Les modifications du règlement des chimistes analytiques du 16 juin sont

Séance du 22 juillet 1914.

adoptées et transmises au Département.

9. Le Département nous communique les décisions suivantes: M. Louis Heylau est nommé assistant correcteur de M. le prof. Vivien; M. H. Elkind, assistant de zoologie; M. Popoff, chef des travaux d'anatomie et d'embryologie; M. H. Fayot et Steiner, assistants d'anatomie; M. Papathomas, assistant d'ophtalmologie; M. Padohond est autorisé à faire un cours de mathématiques à la Faculté des sciences.

10. M. Becker est autorisé à faire un cours libre de chimie l'hiver prochain.

11. La demande de M. Astronardi, a été écartée.

12. Un portrait de Harubost des peintes pourrait être acheté pour la somme de 200 fr. Une commission composée de M. le Recteur et d'un professeur désigné par lui est chargée d'examiner le portrait et éventuellement de l'acheter. La Commission demandera l'avis de M. le prof. Harubost.

13. Pour l'organisation du Secrétariat de l'Université, la Commission décide de transmettre les propositions suivantes au Département.

1° Tout la nomination d'un "secrétaire-comptable" et afin de permettre aux candidatures possible de se faire jour, pour obtenir le meilleur choix possible, nous déciderions qu'un concours fut ouvert. L'Université serait appelée à donner son avis sur les candidatures.

2° Il s'agirait d'un fonctionnaire ("secrétaire-comptable") parlant couramment l'allemand et si possible une autre langue encore, qui remplirait les fonctions de caissier, et serait chargé de l'immatriculation des étudiants, de l'assurance, de la correspondance, et, d'une façon générale de la besogne courante du Secrétariat.

3° La situation de M. Lecoqne serait réservée.

4° Un professeur désigné par l'Université serait chargé, en qualité de secrétaire général, de la rédaction des procès-verbaux de la Commission universitaire et du Sénat, de la correspondance avec les Universités (adresses, etc.), et, d'une façon générale, d'assurer la conservation de la tradition dans le fonctionnement du Secrétariat.

5° L'Université demande que l'Etat Suisse compte à M. Stoyon de ses longs services en lui conservant, à un titre ou à un autre, l'allocation d'une somme annuelle au minimum égale à son traitement.

Séance de la Commission universitaire du 14 septembre 1914.

Sont présents: M. H. de Félice, Recteur; Blanc, Rossier, Dubois, Herz, Lacombe, Vivien. M. Blanc, assiste à la séance comme président du Comité de patronage.

1. M. le Recteur rend compte de la situation précaire d'un

Séance du 14 septembre 1914.

certain nombre d'étudiants qui a obligé la Commission de patronage d'accord avec le Département, à allouer divers secours en argent et à consentir certains prêts. Il prie la Commission d'une part de ratifier ce qui a été fait et, d'autre part, d'amener aux mesures à prendre pour l'avenir.

2. M. Herz veut empêcher que les demandes de secours se sont élevés à 26 auxquelles il faut ajouter des demandes nouvelles en prévision. A ce jour, les secours accordés s'élevaient à fr. 1540.-. Les fonds ont été pris à la caisse de l'Université pour fr. 905.90, au Fonds universitaire pour fr. 615.-. C'est ce dernier qui doit être mis à contribution et qui rendra à la caisse de l'Université l'avance de fr. 905.90 ci-dessus. Le Comité de secours a reçu d'autre part la somme de fr. 175.- comme dons de diverses personnes de nationalité russe.

La Commission universitaire ratifie les mesures indiquées ci-dessus.

3. M. Blanc donne divers renseignements sur la façon dont sont organisés à Genève l'allocation des secours aux étudiants et étudiants et sur les moyens dont nous disposons à Lausanne.

4. Il résulte des renseignements donnés par le Comité de patronage que la somme nécessaire actuellement est d'environ de fr. 1000.- par semaine.

5. La Commission universitaire décide, en conséquence, d'ouvrir au Comité de patronage un crédit de fr. 4000.- à prélever sur le Fonds universitaire, en donnant comme direction à ce Comité de remettre le moins possible de secours directs en argent.

La séance est approuvée: Le Recteur (H.) de Félice; Le Secrét. act. hoc. S. Conroy.

Séance de la Commission universitaire du 5 octobre 1914.

1. Le Département nous informe qu'il a approuvé le règlement des chimistes analystes de la Faculté des sciences. Il a approuvé également les décisions prises par la Commission universitaire d'accorder aux étudiants un délai pour le paiement des finances d'examen et des finances de cours.

2. M. Herz, Directeur de l'École des Hautes études commerciales, demande à M. le Recteur, par lettre, d'immatriculer et d'admettre comme élève régulier à la Faculté des lettres un jeune homme porteur du certificat de sortie de l'École de Commerce, de Lausanne. Par le règlement, la Commission s'oppose à l'immatriculation et le candidat devra subir l'examen de maturité scientifique.

3. M. Hornet, porteur d'un certificat de sortie de l'École normale de Lausanne demande à être mis au bénéfice d'une immatriculation provisoire avant de subir l'examen préalable. M. le Recteur demandera à ce sujet l'avis de la Faculté des lettres.

4. Les modifications du Règlement de la Faculté des sciences concernant les études de pharmacie sont admises par la Commission.

Séance du 5 octobre 1914.

5. Chaire d'histoire de l'art. Vers la fin du semestre d'été la Faculté des lettres a proposé au Département de nommer H. Chatelanat professeur d'histoire de l'art en remplacement de H. de Melin décédé. Le Département n'a jamais répondu. Plus tard le Département a demandé l'avis de l'Université sur deux candidats: H. H. Devia et Augou. Actuellement le Département nous informe qu'il a l'intention de charger de cet enseignement H. Naef, archéologue connu. La Faculté des lettres consultée à ce sujet propose de donner à H. Naef l'enseignement de l'art suisse et à H. Devia l'enseignement de l'art ancien. H. Naef, étant professeur extraordinaire à Neuchâtel, il y aurait lieu de le nommer simplement professeur et non professeur extraordinaire.
6. La Commission universitaire refuse de donner un avis au sujet de la nomination de H. Naef comme professeur, car H. Naef n'a pas fait connaître sa candidature et n'a pas fourni les éléments nécessaires pour appuyer cette candidature. H. le Recteur se bornera à transmettre l'avis de la Faculté des lettres.
7. La Commission prend connaissance des candidatures au poste de secrétaire-caissier de l'Université. Elle décide de présenter et acquiescer H. H. Chatelanat, Langé et Ami Simond. H. le Doyen de la Faculté des sciences propose de prendre aussi H. Grise. A la votation il obtient trois "oui" et trois "non". H. le Recteur décidera s'il y a lieu de le présenter ou non.
8. H. le Recteur fera remarquer au Département que H. Ami Simond, n'ayant pas fait d'études universitaires, ne remplit pas les conditions exigées pour l'inscription des candidats au poste de secrétaire-caissier.

Séance de la Commission universitaire
du 22 octobre 1914.

1. La Commission est convoquée pour présenter un Secrétaire général.
2. Le traitement prévu pour le secrétaire général étant fort modeste (500 fr par an) le Doyen de la Faculté de médecine propose de lui remettre une part des émoluments du recteur. Cette proposition n'est pas acceptée.
3. A l'unanimité la Commission décide de présenter comme secrétaire général H. le prof. Edmund Nestlé actuellement pro-recteur.

Séance de la Commission universitaire
du 31 octobre 1914.

Election de H. Aug. Roux Recteur - cf. no. 95 - 20.10.1914 - mais après élection de la Comm. univ. du 9.10.14

4. 10.20
1. Présents: Mm le Recteur Roux, Emery, Bonisegni, Meylan, Mailhard, de Felice, Wiczek, Lacombe.
- Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique et des cultes:
2. 95. du 16 octobre - M. Jean Piccard demande de donner un cours de chimie.
 3. 96. " " M. Michaud est chargé du cours d'anatomie pathologique.
 4. 97. " " concerne le règlement de la faculté des sciences.
 5. 98. " " budget du fonds universitaire; banquet; cortège aux flambeaux.
 6. 99. " " confirme Mm Moutet, Vaney, et Burgy comme assistants.
 7. 100. " 17. " nomination d'experts: Mm Cottier, Jaccard, Luengi et Paschoud.
 8. 101. " " attribution des ouvrages provenant de collections léguées à l'Université.
 9. 102. " " Mm Gay, Jousch et Rosat nommés assistants de laboratoires.
 10. 103. " " proposition de nommer M. Favre, prof. cat. de linguistique.
 11. 104. " 19. " M. Colombi est nommé professeur de mécanique industrielle.
 12. 105. " " M. Romier est nommé secrétaire général de l'Université.
 13. 106. " 21. " concerne la cérémonie de la consécration des nouveaux ministres.
 14. 107. " 27. " M. Naef est nommé prof. extr. d'archéologie et de l'histoire de l'art.
 15. 108. " " M. Ed. Robert est nommé assistant de laboratoire.
 16. 109. " 31. " concerne les examens des étudiants sous les drapeaux.
 17. 110. " " Mm Peloponissos, Schulten sont nommés assistants, lab. anatomie.
 18. 111. " " M. E. Mack est nommé assistant au laboratoire de physique.
 19. 112. " " Mm Bader, Blanc sont nommés assistants au laboratoire de chimie.
 20. 113. du 5 novembre. M. Piccard est nommé privat-docent.
 21. 114. " " présentation de prof ordinaires: Mm. Bergen, Lewald, Chavan, Michaud et Ferris.
 22. 115. " 6. " répartition de finances de cours et laboratoires de physique.
 23. 116. " 7. " M. Meytre est nommé assistant de mécanique industrielle.
 24. 117. " " M. Korsakoff est nommé assistant au laboratoire de chimie physique.
 25. 118. " 14. " concerne une lettre du Département fédéral de l'Intérieur, sur les étudiants actuellement au service militaire actif.
 26. 119. " 17. " concerne le cours de M. Barblan sur "La voix dans la parole".
 27. 120. " " M. Fayot est nommé assistant de M. Roux.
 28. 121. " " construction d'un nouvel hôpital orthopédique.
 29. 122. " 19. " concerne la séance universitaire du 16 novembre 1914.
 30. 123. " " cours pratique de prescription et dispensation des médicaments (M. Boudry)
 31. 124. " 20. " collection des clichés pour projections lumineuses.
 32. 125. " " M. Barrand est nommé privat-docent.
 33. 126. " 21. " laboratoire de toxicologie et préparations et analyses pharmaceutiques
- Un certain nombre de candidats ont été admis, vu les circonstances exceptionnelles du temps présent, à se présenter à leurs examens sans avoir acquitté de finance. La commission universitaire décide de procéder
- Candidats qui n'ont pas acquitté leur finance.

34) à leur égard à la collation des grades, comme s'ils se trouvaient dans une situation régulière, mais de leur remettre leurs diplômes que quand ils auront effectué leur payement.

35) M. Piccard, privat-docent. M. Jean Piccard désire se faire recevoir, en qualité de privat-docent, pour la chimie, à la faculté des sciences. La Commission universitaire, comme la faculté des sciences, présente un préavis favorable.

36) M. le Dr F. Messerli. M. le Dr F. Messerli qui a présenté un travail sur l'étiologie du goitre, pour l'obtention du prix Ed. de Céréville, préférerait que ce travail comptât pour un prix de faculté. M. Messerli ne se trouvait pas dans les conditions requises par le règlement pour un concours de faculté. La Commission repousse sa demande.

37) Etudiants étrangers déceintures. L'Université de Lausanne a soutenu et soutient encore un grand nombre d'étudiants étrangers qui se trouvent dans la misère. La Commission estime qu'en aucun cas des secours ne peuvent être accordés à des nouveaux venus qui frement maintenant leurs inscriptions.

38) Décès de M. Byjard. M. le Recteur informe la commission du décès de M. Byjard, chimiste en même temps.

39) Finances déposées par les candidats. La Commission confirme une décision prise il y a quelques années d'après laquelle les candidats qui, après s'être inscrits pour des examens, se retirent sans raisons suffisantes, n'ont le droit de recourir, comme dans le cas d'un libéré, que la moitié de la finance déposée.

40) Comptabilité du secrétaire. M. Emery propose, au nom de la commission financière d'organiser un bref règlement sur le service de comptabilité du secrétaire. Approuvé.

41) Distribution et classement des thèses. M. Meylan appelle l'attention de la Commission sur la façon défectueuse dont se fait la distribution et le classement par facultés des thèses que nous envoient les universités étrangères. Il y aurait lieu de modifier ce régime. La Commission reviendra là-dessus dans une prochaine séance.

42) Utilisation des clichés. Sur la demande de M. Meylan également, il est entendu que M. le Recteur se mettra d'accord avec M. le Chef du Département quant à l'utilisation des nombreux clichés laissés par M. de Molin.

Séance sous le Président - du 26. XI. 1914 - cf. 26. X. 1914 - 21. X. 1914 - 21. X. 1914. (prot. de la Réunion - 12. 11. 1914 - prof. ind. - 21. X. 1914)

Séance de la Commission universitaire, du 28 novembre 1914.

Présents: MM. Roud, Emery, Boninbegni, Mahaim, Meylan, Mailhard, Lacombe, Morf

Mlle Fichernobilsky. M. le Recteur annonce que la Commission universitaire a, par le moyen d'une circulation, décerné à Mlle Fichernobilsky le titre de docteur en médecine.

Il donne lecture des lettres reçues du Département:

1. 127. du 27 novembre. Secours accordés aux étudiants étrangers

Cours sur le droit des transports de marchandises - M. Memrod est autorisé à ne pas donner son cours en été 1915.

2. 128. " 28. " M. Memrod est autorisé à ne pas donner son cours en été 1915. Le Directeur des Hautes Etudes Commerciales demande par lettre à la Commission universitaire de transformer, pour le présent semestre, le cours sur le droit des transports donné par M. le Professeur de Filice en un séminaire - répétitions et conférences - de

droit commercial. Approuvé.

Soirée organisée par les étudiants étrangers. Les étudiants étrangers désirent faire, dans un but de bienfaisance, une soirée musicale et artistique. Ils demandent à bénéficier du haut patronage du Recteur de l'Université. Cette satisfaction leur sera accordée.

Subside à l'Union chrétienne des étudiants. Accordé aussi les 100 francs que sollicite l'Union chrétienne des étudiants pour son arbre de Noël.

Dépense des finances.

7. Une discussion s'engage à propos de la dépense des finances. M. le professeur Blanc exprime l'avis par lettre que des étudiants en 1er semestre ne devraient dans aucun cas bénéficier de cette faveur. Il faut leur laisser le temps de faire leurs preuves universitaires. La Commission ne va pas si loin. Ses préavis favorables pourront être décernés par les facultés aux étudiants en 1er semestre sur la recommandation des directeurs des établissements secondaires où ils auront fait leurs études. Les doyens de facultés s'occuperont de recueillir les témoignages de ces directeurs.

8. Société d'étudiants "Germania". La société d'étudiants "Germania" fait savoir qu'elle suspend ses séances pendant la guerre.

9. Rapport sur l'Exposition de Berne. M. le Recteur lit un rapport de M. le professeur Blanc, commissaire de l'Université à l'exposition de Berne. Sécharge est donnée à M. Blanc de sa mission.

10. Répartition, classement des thèses. La Commission universitaire prend connaissance du projet élaboré par M. le prof. Meylan relativement à la répartition et au classement des thèses. Ce projet sera remis à MM. les doyens, qui le feront connaître à leurs conseils de facultés.

11. Hospice orthopédique. Le conseil de l'hospice orthopédique obligé de construire un nouveau bâtiment sollicite l'appui de l'Etat. Etant donné le fait que les malades de cet établissement sont utiles pour l'enseignement universitaire, il voudrait obtenir une cession de terrain dans le voisinage de l'hôpital cantonal. M. le Chef du Département désire connaître l'avis de l'Université, soit sur l'opportunité d'un rapprochement entre le service universitaire de chirurgie et l'hospice orthopédique, soit sur le mode de nomination et les attributions d'un professeur d'orthopédie à créer.

12. M. le Professeur Mahaim présente un rapport sur cette question au nom de la faculté de médecine. La faculté ne demande pas mieux que de voir ses étudiants mis en possession d'un matériel d'orthopédie intéressant. Elle désire que la question de l'enseignement de cette branche soit étudiée par une commission qu'elle désignera à cet effet. Elle insiste sur le fait que la nomination du professeur éventuel doit se faire par la voie habituelle, sans intervention du conseil de l'hospice orthopédique.

La Commission universitaire adopte ce point de vue.

Mlle Marie Nikitine. Sur la proposition de l'Ecole des sciences sociales, Mlle Marie Nikitine reçoit le diplôme de licenciée en cette branche.

Séjour aux étudiants russes. 14. La légation de Russie à Berne a demandé à M. le Recteur d'accorder aux étudiants russes dont les ressources sont atteintes par la guerre un délai de 6 mois pour le payement de leurs finances de cours. La Commission universitaire fixe au 1er Janvier la limite de payement.

Séance de la Commission Universitaire,

du 12 décembre 1914.

Présents: Mm Roud, Emery, Mahaim, Meylan, Maillard, Wilgeck, Morf.

M. le Recteur donne lecture des lettres reçues du Département:

1. 129, du 30 novembre. Allocation de f. 500, à M. J. Bongon, ancien secrétaire
2. 130, " " Mm Juge, Luiderski, Rochas sont nommés assistants.
3. 131 " " M. Fryzgonowski est chargé de l'enseignement pratique du dosage des principes actifs des médicaments.
4. 132 " " Conditions d'affichage dans les bâtiments de l'Université.
5. 133 " 2 décembre. Affichage de réclames diverses dans les bâtiments universitaires.
6. 134 " 3 " Mm Cottier et de Groubag sont nommés experts.
7. 135 " " prolongation de délai accordée à M^{lle} Rosenberg.

M. Serdèrian 1. La Commission universitaire recommande, à titre exceptionnel, M. Serdèrian, étudiant en médecine, au comité de patronage pour un secours.

Examen préalable? 2. Une discussion s'engage sur le projet du Professeur Doret, de Jurich, interuniversitaire. relatif à la création d'un examen préalable interuniversitaire. La Commission n'arrive pas à des solutions très précises. Il est entendu que Mm Wilgeck et Rossier représenteront l'automne à la réunion interuniversitaire, où, éventuellement, cette proposition sera discutée.

Etudiants mobilisés. 3. La Commission s'occupe des étudiants mobilisés appartenant à la 1^{ère} division. y aura-t-il lieu de les immatriculer si, comme le bruit court, ils seront licenciés le 15 janvier? Comme rien ne prouve que ce bruit soit fondé, aucune décision n'est prise.

Séance de la Commission Universitaire,

du 23 Janvier 1915.

Présents: Mm Roud, Emery, Boninsegni, Mahaim, Meylan, Maillard, Lacombe et Morf.

- Date de la rentrée. 1. La rentrée, après les vacances du printemps, est fixée au 13 avril.
- M. le Recteur donne lecture des lettres du Département:
2. 136, du 15 décembre. Crédit de f. 1500 pour secours aux étudiants étrangers
 3. 137, " 24 " Réductions des finances de cours et laboratoires.
 4. 138 " 28 " Cours de M. de Filice sur "Le droit des transports."
 5. 1 du 5 Janvier 1915. nomination de Mm Favemey et Willauer comme experts.
 6. 2 " 11 " concerne M. le Professeur de Touboulon.
 7. 3 " 12 " date où les cours doivent commencer.
 8. 4 " 16 " accorde une bourse d'études à M. Gohiez.
 9. 5 " 19 " solde du compte de la mise Margot à Renens.
 10. 6 " 19 " M. Lewald est autorisé à donner un cours d'exégèse des Pandectes.
 11. 7 " 19 " concerne la nomination d'un professeur d'oto-rhino-laryngologie.
 12. 8 " 19 " désignation d'experts pour soutenance de thèses de M. Mandel.

13. 9. du 19 Janvier. désignation d'experts pour soutenance de thèses de M. Chaubert.

14. 10. " 22 " concerne l'interruption des cours de Mm Vuillet et Volait.

Rappel aux professeurs 15. Il est décidé que des extraits de deux de ces lettres rappelant aux professeurs l'obligation de l'obligation de terminer et de reprendre leurs cours à date fixe, avant et après les vacances et les formalités qu'ils ont à remplir en cas de maladie ou d'absence, seront envoyés sous forme de circulaire à tous les professeurs de l'université.

Vente de l'immeuble 16. Il est décidé encore que, dès qu'une occasion se présentera, l'Université, dûment autorisée par le Département, vendra le modeste immeuble qu'elle a hérité de M^{me} Margot, sage-femme.

Rapports de concours. 17. Lecture est faite des conclusions des rapports de concours. La Commission universitaire décide un prix de 75 francs à M. J. Secretan pour son travail sur l'"Écologie de St Paul" et le prix de 20 francs de Cérenville à M. Messeri, pour son travail "Contribution à l'étude étiologique du goître endémique."

Prix de faculté. 18. M. le Recteur est muni de pleins pouvoirs pour décerner un prix de faculté à M. Tengstag pour son étude de sciences sociales: "L'association coopérative de consommation en Suisse." 200.-/100.

Séance des concours. 19. La séance des concours est fixée au mercredi 10 février.

M. Tulundjian 20. L'étudiant Tulundjian est mis au bénéfice d'un délai pour le payement de sa finance d'études.

Allocation à 21. La Commission universitaire alloue une somme de 500 francs à titre de don à M. Jean Bongon. M. Jean Bongon, ancien secrétaire. Elle met une somme de 300 francs, à titre de prêt, à la disposition de M^{re} Bertholet, qui, après avoir fait un large crédit à plusieurs étudiants, se trouve dans une situation difficile. Cette somme sera prise sur le reliquat du fonds de secours destiné aux étudiants nécessiteux.

22. Sur la demande de la faculté des sciences, la Commission universitaire accorde le titre de docteur "honoris causa" à deux savants français: Mm de Margerie et Charles Rabot.

grades. 23. Elle décerne les grades suivants: licencié ès lettres modernes: Mm de Romereu et Lubbing - docteur en chimie, M. Albert Perronne.

Portrait du professeur 24. Une délégation composée de Mm de Filice et Paul Rambert ira examiner un portrait du professeur Eugène Rambert qu'on offre à l'Université d'acheter.

25. M. le Doyen de la faculté des lettres attire l'attention de la Commission sur la chaire des langues orientales qui n'a pas de titulaire depuis la mort de M. Spiro. Il est entendu que M. Meylan ira entretenir de la chose M. le Chef du Département.

Séance des concours. 10.II.15. cf. F. 26

de la Commission universitaire

Séance du 20 février 1915.

Présents: Mm Roud, Mahaim, Meylan, Lacombe.

(M. le Recteur donne lecture des lettres du Département):

- grades. 1. La Commission universitaire décerne le grade de D^r en médecine à M. Marc Jacot et celui de docteur ès lettres à M. Ed. Vittoz.
2. Sur la proposition de M. le Recteur, la Commission décide de supprimer la circulaire

Suppression de la circulaire de fin de semestre fixant une date pour la signature des carnets d'étudiants.
de fin de semestre pour Mm les doyens voudront bien rappeler à leurs collègues de ne pas signer de carnets
la signature des carnets plus d'une semaine avant la fin de leurs cours.

3 d'étudiants. Convient-il d'autoriser cette fois encore les candidats en mal d'argent à se
présenter à des examens sans avoir acquitté leur finance? La commission estime que,
Candidats récurrents les circonstances ayant changé depuis l'automne dernier, le paiement préalable de la
finance sera exigé.

4 Devoir des Universités Lecture est donnée d'un projet de M. le Professeur Maillard tendant à ouvrir
largement les universités suisses aux étudiants étrangers qui, par suite des cir-
constances de guerre, se voient dans l'impossibilité de poursuivre leur travail
suisses aux étudiants étrangers. La Commission rend justice aux sentiments qui ont inspiré cette proposition; elle s'y
associe bien volontiers. Elle estime cependant qu'il vaut mieux ne pas imprimer
noir sur blanc que ces étrangers pourront être exemptés de toute finance d'études.
Il deviendrait difficile alors de pourchasser nos nationaux qui peuvent, eux aussi,
se trouver dans des circonstances pénibles.

5 Conférence internationale M. le Recteur donne lecture d'un projet de requête au Conseil fédéral, invitant
notre haute assemblée à convoquer une conférence internationale de neutres à
des neutres. fin d'étudier les voies et moyens de rétablir la paix. La Commission estime que
momentanément au moins, l'Université de Lausanne n'a point à se mêler de ces choses.

M. Panga. 6 M. Panga, pasteur protestant italien, demande à faire des cours publics et
gratuits de littérature italienne, sous le patronage du Département, dans
un auditorium de l'Université. La Commission donne un préavis favorable.

M. Barblan 7 Le même pour M. Barblan qui propose de donner un certain nombre de
leçons dans les mois de mai et de juin, tendant à enseigner aux futurs
pasteurs et à d'autres avec eux à tirer un plein parti de la voix qu'ils ont
reçue de la nature. La Commission estime cependant que ces cours ne doivent
figurer ni au programme, ni à l'horaire.

M. Jacques Dalorge. M. le Recteur parle d'un projet du Département, qui consisterait à attacher
M. Jacques Dalorge à l'Université avec le titre de professeur. Comme la Commission
ne sait pas ce que M. Jacques serait disposé à enseigner, s'il s'agit d'histoire de
la musique, de gymnastique rythmique ou de chantonnettes, il est entendu que M.
le Recteur priera le Département de préciser ses intentions, après quoi la demande
de préavis suivra régulièrement son cours.

Séance de la Commission universitaire, du 12 mars 1915.

Présents: Mm Roux, Boninsegni, Mahaim, Meylan, Maillard, Lacombe, Wilguck.

M. le Recteur donne lecture des lettres du Département:

11. du 24 février. nomination de M. R. Drigger et assistant en médecine opératoire.
12. " " nomination de M. Robert et assistant en clinique d'ophtalmologie.
13. 27 " autorisation à M. Panga de donner des conférences de littérature italienne.

14. du 27 février. concerne le projet de M. Maillard sur l'œuvre suisse des étudiants internés.

5. 15. " " autorisation à M. Barblan de donner des "cours de voix."

6. 16. " " désignation de Mm Chatelanat et Gilliard comme experts.

7. 17. 2 mars. démission de M. Hans Lewald.

8. 18. " " nomination de M. Burrier et assistant à l'Institut pathologique.

9. 19. " " autorisation de vendre un immeuble sis à Renens.

10. 20. 5 " nomination de M. Duboua et chef des travaux du laboratoire de chimie-physique.

11. 21. 8 " libération de finances d'études, Mm Léglon et Miéville.

12. 22. 10 " projet de révision de la loi de 1890.

13. 23. 11 " désignation de Mm Cérésote et Vallotton comme experts.

M. Barraud. 14. Le préavis de l'Université est demandé quant à la nomination de M. le Dr Barraud
en qualité de professeur d'oto-rhino-laryngologie.

La faculté de médecine ne peut qu'approuver ce choix; elle regrette cependant
que le Département ne lui ait pas, conformément à l'usage, laissé l'initiative de présen-
tation. Elle désigne comme candidats possibles, subsidiairement à M. Barraud,
Mm les Dr Oppikofer, de Bâle, et Schöremann, de Berne. La Commission universitaire
approuve le préavis de la faculté de médecine.

M. Marcel Bormand. 15. M. le Dr Marcel Bormand demande à faire un cours de chimie et bactériologie
appliquée à l'hygiène, avec le titre de privat-docent. Il a régulièrement subi les
épreuves que la faculté de médecine exige des candidats à ce titre. Le conseil de
la faculté émet donc un préavis favorable que la Commission universitaire appuie.

16. Organisation de l'horaire des cours. Il arrive que l'horaire des cours passe par des modes de composition différents.
Les doyens des facultés de médecine et des sciences ainsi que le directeur de l'École
d'ingénieurs pourvoient à ce qui concerne leurs dicastères; le reste est laissé à la
prudence du bureau de l'Université. N'y aurait-il pas avantage à ce que l'organisation
de l'horaire fût uniformisée et dans toutes les facultés et écoles les doyens et directeurs
ne pourraient-ils pas en entreprendre l'élaboration? La Commission universitaire
estime que oui et il sera procédé ainsi à l'avenir.

17. Situation irrégulière de M. Biermann. La Faculté des sciences attire l'attention sur la situation irrégulière de M.
Biermann, qui figure sur son programme pour trois cours alors que la "venia legendi"
ne lui a été accordée que pour un seul. Il est entendu que des précautions seront prises
pour que la chose ne se renouvelle plus sur le programme du semestre d'hiver.

18. Cours de M. Lacombe. M. Lacombe regrette qu'un cours de géométrie analytique qu'il avait mis au pro-
(géométrie analytique) gramme de la faculté des sciences mathématiques ait été supprimé à la suite d'une
décision du conseil de la faculté des sciences.

M. Maillard justifie la décision de la faculté, qui a considéré qu'il s'agissait
d'une extension de la géométrie analytique. Or le programme des étudiants en sciences
mathématiques est déjà trop chargé.

M. Lacombe explique qu'il n'y a pas eu augmentation de son enseignement. Le
cours supprimé n'était, sous un autre titre, que l'ancien cours libre de deux heures,
qu'il a toujours fait jusqu'ici dans la faculté des sciences, et auquel il est tenu par
sa lettre de nomination.

18. Sans ces conditions il paraît qu'il y a eu malentendu. M. le Doyen de la faculté des sciences ne voit pas d'inconvénient à ce que le cours de M. Lacombe soit rétabli au programme. Le Département en sera curé.

"Turnus"

19. M. le Recteur communique à la Commission une lettre du président du Turnus. Les sociétés étrangères qui avaient jusqu'ici fait partie du Turnus sans droit de vote ont demandé à obtenir ce droit sous certaines conditions. Après une laborieuse discussion, les sociétés du pays ont repoussé cette demande par 4 voix contre 2. Ce qu'entendant, les étrangers se sont retirés du Turnus.

M. Spitteler

20. Diverses propositions, celle de l'octroi d'un doctorat à M. Spitteler en particulier, sont renvoyées à une prochaine séance.

Séance de la Commission universitaire, du 25 mars 1915.

Présents: Mm Roux, Emery, Bonisegni, Mahaim, Meylan, Lacombe, Ulrich

M. le Recteur donne lecture des lettres du Département:

- 1. 23 bis, du 11 mars. Concerne le cours de M. Semeria. physiologie
- 2. 24 " 15 " nomination de Mlle Bachrach y chef des travaux de laboratoire de
- 3. 25 " " Confirmation de Mlle Etkind y assistante au laboratoire de zoologie.
- 4. 26 " 16 " Concerne les laboratoires scientifiques de Mosso.
- 5. 27 " 20 " nomination de M. le Dr Barraud en remplacement de feu M. le Dr Mermod.
- 6. 28 " 23 " concerne le cours de M. le professeur Lacombe.
- 7. 29 " " nomination de M. Guye y assistant au laboratoire de minéralogie.

Grades.

8. Il annonce que M. A. Marret a été nommé pour circulation licenciat, S en droit.

La Commission universitaire procède aux nominations suivantes:

- 9. Licenciat en droit: Mm Cortet-Fruad et Segall.
- 10. Docteurs en médecine: Mm de Meuron, Jacot, Boncos et St. Martin.
- 11. Docteurs es sciences: Mm L. Siderens, Meyer-Luy.
- 12. Licenciat es lettres: M de Gourmois et Mlle Liardon.
- 13. Chimiste-analyste: M. Ch. Berqueret.

Séance d'examen à la faculté de Théologie

13. M. Emery indique à la commission universitaire, qui l'approuve, l'intention de la Faculté de théologie d'organiser une session d'examen au début du semestre d'été, et un autre, au milieu, à l'usage de candidats astreints au service militaire.

demande de subside

14. M. le Recteur lit une lettre de M. le professeur G. Sumas demandant à l'université un subside de 200 francs pour faciliter la création de la bibliothèque du séminaire mathématique. La Faculté des sciences appuie cette requête.

La Commission universitaire renvoie sa décision jusqu'à plus ample informé.

Pendule dans la salle du Sénat.

15. M. le professeur Mercanton voudrait affecter à son laboratoire la vénérable pendule qui se trouve dans la salle du Sénat de l'ancien bâtiment universitaire, qu'il a à remplacer par un instrument de qualité inférieure, très suffisant pour indiquer à quelques rares professeurs des heures qu'ils n'observent pas.

15. M. le professeur Maillard donne par lettre quelques renseignements sur les origines de la destination de la pendule universitaire et élève des doutes quant à l'opportunité de la transporter chez M. Mercanton. La Commission subordonne toute discussion sur cette question à un accord préalable entre Mm Mercanton et Maillard.

Etudiants dispensés du paiement de la finance de cours.

16. 42 étudiants avaient été dispensés du paiement de la finance de cours jusqu'à la fin du semestre. De ces 42, 35 se sont mis en règle, et l'on peut attendre un paiement de plusieurs autres encore. La Commission estime qu'il est préférable aux l'approbation du Département, de ne pas exclure des cours du semestre d'été les quelques infortunés qui, malgré leurs efforts, n'auront pas réussi à acquitter leur finance au moment de la rentrée.

Secours aux étudiants nécessiteux

17. Les secours aux étudiants nécessiteux ont été supprimés, et, à bon escient, au début de cette année. Le mal d'argent n'est cependant point guéri, et, dans les pensions, les ardoises se couvrent de chiffres de façon inquiétante. Il ne conviendrait pas que le comité de patronage se remît à l'œuvre plutôt que de voir des étrangers venir au secours de nos étudiants. Une enquête discrète a déjà été faite sur un certain nombre de cas par des personnes de bonne volonté.

Comité de patronage

18. La Commission universitaire approuve en principe une reprise d'activité du comité de patronage. Le mode de distribution des secours sera étudié plus tard.

M. Spitteler docteur honoris causa

19. Sur la proposition de la Faculté des lettres la Commission universitaire décide le titre de docteur "honoris causa" à M. Carl Spitteler, poète.

M. Ed. Secretan

20. La Commission renvoie à l'automne prochain l'octroi d'un autre doctorat de même nature à M. Ed. Secretan, directeur de la Gazette de Lausanne. La proposition en avait également été faite par la Faculté des lettres.

M. Eug. Ruffey docteur honoris causa.

21. Il est entendu que, à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de la loi du 10 mai 1890, sur l'instruction publique supérieure, une adresse sera faite par l'Université à M. Eug. Ruffey, ancien chef du Département et auteur de cette loi. Une délégation portera à M. Ruffey cette adresse accompagnée, éventuellement d'un diplôme de docteur "honoris causa".

Révision de la loi de 1890.

22. M. le Recteur donne lecture d'une lettre du 10 mars 1915 par laquelle M. le Chef du Département annonce son intention de reviser la loi de 1890 et demande à l'Université de faire connaître ses vœux. Mm les doyens feront part de cette lettre à leurs conseils de faculté. Comme il s'agit d'une loi qui doit être préparée par une commission nommée par le Conseil d'Etat et discutée par une commission législative il ne peut s'agir pour l'Université d'intervenir dans la fixation des détails. Les facultés voudront bien se borner à indiquer leurs desiderata sur un certain nombre de points importants, tels que l'inscription d'enseignements, de titres et de grades nouveaux, l'augmentation du nombre des chaires et la manière de les pourvoir, les droits et les devoirs des professeurs et, éventuellement, le mode de les rétribuer, le régime de l'immatriculation et d'autres questions semblables.

Il est à désirer que les facultés s'occupent de cela dès la rentrée du prochain semestre.

Cours de M. Semeria, M. Semeria, barnabite, homme éloquent, demande l'autorisation de faire un cours sur le "Dante". La Commission universitaire donne un préavis favorable, comme l'a déjà fait la faculté des lettres, mais il est entendu que, dans ce cas, comme dans d'autres, l'indication de ce cours ne figurera ni au programme, ni à l'horaire.

Étudiants pour étudiants qui ont des examens à passer. M. Boninsegni désire qu'une demande soit faite auprès des autorités militaires en vue d'obtenir des dispenses pour les étudiants qui ont des examens à passer.

M. le Recteur ne croit pas qu'il soit possible d'obtenir aucune mesure d'ensemble, mais les pouvoirs militaires se montrent assez larges en face des demandes individuelles. Les Mm les doyens veillent bien étudier chaque cas en particulier, le Recteur se chargera de faire parvenir leur requête à l'autorité compétente.

M. Lacombe annonce qu'il y aura une session extraordinaire de l'examen propédeutique du diplôme d'ingénieur au commencement du mois de mai, si tout est que 10 candidats au moins en expriment le désir. Nous avons vu que la Théologie projette aussi une ou des sessions extraordinaires. D'autres facultés ou écoles procéderont de même.

Séance de la Commission universitaire, du 23 avril 1915.

Présents: Mm Rond, Emery, Boninsegni, Meylan, Maillard, Lacombe, Wilczek.

M. le recteur donne lecture des lettres du Département:

- 1 30. du 26 mars. approbation des comptes de la salle de lecture et des assurances.
2 31 . . . mesures prises en vue de secourir les étudiants dans le besoin.
3 31 bis . 31 . demande de M. Ansermet d'être agréé comme privat-docent.
4 32 . 8 avril. approbation des comptes du Fonds universitaire.
5 33 . 9 . nomination de Mm Bron et Payot comme assistants.
6 34 . 12 . désignation de Mm Bergier, Logez comme experts.
7 35 . 14 . octroi d'un congé à M. Reiss.
8 36 . . . nomination de M. B. Sardet comme assistant.
9 37 . 17 . autorisation à M. Semeria de donner un cours.
10 38 . 19 . M. Bugnion a repris ses fonctions.

Le grade de docteur en médecine est décerné à M. Papathanassiou, et celui de licencié en théologie à M. Maurice Mayor.

La société des étudiants russes présente à l'approbation de la Commission universitaire un projet de règlement. Il est approuvé. M. le recteur s'assurera que la traduction est bien conforme au texte et demandera au président de la société russe quelles conclusions elle compte adopter, si tout est qu'elle veuille porter des couleurs.

M. le recteur annonce à la commission que M. le professeur Mercanton a renoncé à ses fonctions relativement à la pendule de l'Université.

À la suite de quelques renseignements donnés par M. Maillard, la Commission

Crédit pour la bibliothèque des sciences mathématiques. vote le crédit de 200 francs demandé par M. J. Fumal pour la bibliothèque des sciences mathématiques.

Sur la proposition de la faculté de droit, la Commission décerne le diplôme de docteur en sciences mathématiques. Diplôme d'honneur à "honoris causa" à M. Eugène Ruffey.

M. Eugène Ruffey. Lecture est donnée d'une lettre de M. le professeur H. Blanc, vice-président du comité de patronage, qui propose à la Commission de voter une somme de 300 francs à l'usage des étudiants dans le besoin. La Commission admet la chose, moyennant l'approbation de l'Etat.

M. le recteur a préparé une lettre informant les professeurs qui voudraient s'intéresser aux étudiants nécessiteux que leurs dons seront acceptés avec reconnaissance par l'Université.

Les étudiants qui n'ont pas payé leur finance du semestre d'hiver restent pas payé leur finance au nombre de 13. M. le recteur les interrogera individuellement, il se réserve avec l'approbation du Département, d'accorder aux plus méritants une prolongation de délai.

M. Boninsegni constate que le Département de l'Instruction publique a réduit le traitement des professeurs astreints au service militaire du montant de leur solde. Cela soulève, dit-il, une question de principe qui ne laisse pas d'intéresser le corps universitaire tout entier: le professeur doit-il tout son temps à l'Etat? M. Boninsegni désire que, comme premier élément d'enquête, il soit demandé à l'École polytechnique fédérale, par voie officielle ou officieuse, quel régime elle a appliqué aux professeurs mobilisés: ce qui sera fait.

M. Meylan annonce qu'il a souscrit au nom de la faculté des lettres à une médaille en bronze de Spitteler; coût 35 francs. Il demande à l'Université de prendre à son compte cette dépense. La Commission accède à ce vœu.

Séance de la Commission universitaire, du 21 mai 1915.

Présents: Mm Rond, Emery, Berdey, Million, Meylan, Maillard, Mosf.

M. le recteur donne lecture des lettres du Département:

- 1 39 du 23 avril. confirmation de Mm Bader et Blanc, comme assistants.
2 40 . 28 . concerne le "plan d'études pour géométrie".
3 41 . 30 . concerne les sommes versées aux étudiants étrangers dans le besoin.
4 42 . 30 . concerne la répartition du travail d'administration entre le recteur et le vice-recteur général.
5 43 . 5 mai. autorise 5 étudiants à continuer leurs études pendant le semestre d'été.
6 44 . 8 . nomme M. Gotschard assistant au laboratoire d'histologie.
7 45 . 11 . concerne la collation à M. E. Ruffey du grade de docteur "honoris causa".
8 46 . 12 . demande de M. A. Schröder de donner un cours comme privat-docent.
9 47 . 18 . approbation des comptes des assurances, de la salle de lecture et du fonds universitaire.

Il annonce qu'il reste des sommes votées pour venir en aide aux étudiants nécessiteux un solde disponible de 225 francs. L'appel à la générosité des professeurs

(10) a produit jusqu'à ce jour une somme de 500 francs environ. Jusqu'à présent M. le recteur n'a pas eu besoin de recourir aux 500 francs votés dans la dernière séance de la Commission universitaire et de demander au Département une approbation dans ce sens.

Achat d'une partie d'une bibliothèque de feu M. Delhorbe. M. Meylan sollicite l'octroi d'une somme de 500 francs, à prendre sur le budget de l'année universitaire - rubrique imprimerie - pour assurer à la faculté des lettres une partie de la bibliothèque de feu M. Delhorbe. Accordé.

Paiement de la finance des licenciés ès-lettres. En réponse à une demande de M. Meylan, également, la Commission estime que les licenciés ès-lettres, candidats au grade de docteurs ne sauraient en application de l'art 44 du règlement des Lettres, être atteints au paiement d'une somme de plus de 200 francs, alors même qu'ils devraient subir des examens écrits et oraux.

La maturité fédérale donne-t-elle le droit de se présenter à d'autres examens qu'à ceux de la faculté de médecine, MM. les doyens sont priés de demander à ce propos l'opinion de leurs conseils.

La faculté de médecine? Lecture est donnée d'une lettre de M. Maillard qui propose que l'université de Lausanne et d'autres universités suisses viennent en aide aux étudiants prisonniers de guerre et leur fournissent les distractions et secours compatibles avec leur situation.

Aide aux étudiants prisonniers de guerre. La Commission approuve les teneurs de cette lettre et assure à M. Maillard son appui moral.

Remplacement de M. le professeur Beizke. Lettre de M. le prof. Lind, appuyé par la faculté de médecine, qui désire que le Département fasse une démarche pour rappeler à son poste de Lausanne M. Beizke, professeur d'anatomie pathologique, actuellement sur les lignes allemandes. Cette demande sera transmise au Département avec recommandation.

(11) La Commission a décerné par circulation le grade de docteur en médecine à M. Bourdziejoff.

(12) M. le recteur donne lecture de plusieurs lettres de remerciements. La Commission décide qu'une démarche sera faite auprès des rédactions de journaux pour que, dorénavant, on ne fasse paraître sous la rubrique "Université" que les communiqués officiels émanant du Secrétariat. Il importera dans l'avenir de tenir à la publicité plus régulièrement et plus promptement les noms des nouveaux diplômés.

Cours rajoutés après coup sur les carnets d'étudiants. La Commission estime aussi qu'il n'est pas possible de rajouter après coup sur les carnets d'étudiants des cours qui sont censés avoir été suivis dans un semestre précédent. Il est à espérer que la 1^{ère} division ne sera rappelée sous les drapeaux que vers le milieu de juin de façon que le semestre d'été puisse être compté à tous les étudiants inscrits.

Candidats aux examens de juillet. M. Emery propose que, dans les différentes facultés, les doyens s'occupent de recueillir les noms des candidats aux examens du mois de juillet afin qu'une démarche tendant à leur assurer un congé puisse être faite en temps utile auprès des autorités militaires. Adopté.

Bénéfice d'un ducroire au Secrétaire-Caisier. M. Emery propose encore que le secrétaire-caissier de l'université soit mis au bénéfice d'un ducroire pouvant ascender annuellement à la somme de 150 francs. Renvoyé à une prochaine réunion.

(13) Le reste de la séance est consacré à la révision de la loi sur l'Instruction publique supérieure. -

Séance de la Commission universitaire du 4 Juin 1915.

Présents: Mm Roux, Emery, Boninsegni, Mahaim, Meylan, Maillard, Lacombe, Roguin, Prof.

M. le recteur donne lecture des lettres du Département:

1. 48, du 21 mai, concerne la nomination de M. Wallach y assistant au Labor. de chimie organique.
2. 49. 31. concerne M. le prof. Beizke.
3. 50. 30. concerne l'œuvre des étudiants prisonniers.
4. 51. 22. concerne la nomination de M. Sarkissian y assistant à la Polyclinique.
5. Sur la proposition de la faculté des lettres M. P. Kohler reçoit le titre de docteur ès-lettres.

Chaire de minéralogie. L'enseignement de la minéralogie et pétrographie, laissé vacant par la mort de M. le prof Arthur Bonard ne sera pas repourvu durant le présent semestre.

Projet de répartition des thèses. M. le recteur donne connaissance du projet de répartition des thèses entre les diverses facultés, préparé par M. Meylan. Il est renvoyé à une prochaine séance.

8. M. Roguin, président de l'École des sciences sociales, demande qu'on introduise dans la nouvelle colonne l'horaire des cours une nouvelle colonne pour les sciences sociales. La Commission adopte dans l'horaire, pour cette proposition à l'unanimité.

9. Une dame Tokolowka, veuve d'un professeur polonais, demande que ses deux enfants, étudiants en sciences, soient mis au bénéfice d'une exemption de finances. La requête de M^{lle} Tokolowka sera transmise au Département, avec recommandation.

(10) Le reste de la séance est consacré à la discussion de la loi sur l'Instruction publique supérieure. -

Séance de la Commission universitaire du 11 Juin 1915.

Présents: Mm Roux, Emery, Boninsegni, Mahaim, Meylan, Subit, Roguin, Prof, Wilczek.

Remplacement de M. Arthur Bonard. M. le recteur donne lecture d'une lettre du Département demandant qu'on lui fasse des propositions quant au remplacement de M. Arthur Bonard.

2. Le titre de docteur en médecine est conféré à M^{lle} Eudoxie Bachrach.

Projet de répartition des thèses. Le projet de répartition des thèses, élaboré par M. Meylan, est adopté avec quelques modifications proposées par la faculté des sciences.

4. Le reste de la séance est consacré à la discussion de la loi sur l'Instruction publique supérieure.

Séance de la Commission universitaire,
du 9 juillet 1915.

Présents: Mm Roux, Narbel, Boninsegni, Meylan, Lacombe.

M. le Recteur donne lecture des lettres du Département.

1. 52, du 7^e Juin, concerne la chaire de minéralogie et pétrographie.
2. 53, " 11 " concerne un délai de paiement des finances de cours à 98 étudiants nécessiteux.
3. 54, " 18, concerne l'organisation d'une vente en faveur des étudiants nécessiteux.
4. 55, " 25, concerne une demande de M. Vittoz de donner un cours public.
5. 56 " 26, concerne la colonne spéciale, dans l'horaire, pour l'école des sciences sociales.
6. 57 " 30 concerne la confirmation de M^{lle} E. Bachrach Godef des travaux de physiologie.
7. 58 " " concerne la démission de M. Palaz.
8. 59, " 2^e juillet, concerne le projet du programme des cours du semestre d'hiver 1915/16.
9. 60 " 6 " concerne les étudiants qui n'ont pas encore payé leurs finances de cours.
10. 61 " " concerne la fondation S^r César Roux.
11. 62 " " concerne l'étudiant Nachtergale.
12. 63 " " concerne la dispense de la finiance d'études à André Schmidt.

M. Ad. Palaz 13 Sur le désir de M. le chef du Département la Commission décide de proposer au Sénat de demander pour M. Ad. Palaz, ancien directeur de l'École d'ingénieurs l'École d'ingénieurs, le titre de professeur honoraire de l'université.

M. Maillefer, privat-douct 14 Le Département ayant fait observer que M. A. Maillefer n'ayant, depuis 4 semestres, inscrit au programme aucun cours de privat-docent, il pourrait avoir lieu de lui appliquer les dispositions prévues à l'article 18 du règlement général, la commission estime que M. Maillefer faisant, sous les auspices de M. Vittoz, un cours détaillé de physiologie végétale, donne bien cet enseignement universitaire et qu'il ne saurait être question de lui appliquer cet article.

Etudiants n'ayant pas 15 A la suite de négociations entre M. le chef du Département et M. le Recteur il a été décidé que "les étudiants qui, au 15 juillet, n'auront pas acquitté leurs finances de cours, ne pourront pas s'inscrire pour le semestre d'hiver prochain, sans payer au préalable les finances en retard du semestre d'été." (sic).

La Commission universitaire confère les grades suivants:

16. Doctorat en médecine à Mm Dolgoplovsky, Bachrach, Jipkin, Tenezzer, Pally.
17. Licence en droit à M. W. Rey. Doctorat en droit à M. Vallotton.
18. La Commission établit le projet de budget pour l'année 1916, qui sera présenté au Sénat.

Création d'un institut qui 19 M. le Recteur donne lecture d'une lettre du doyen de la faculté des sciences de géologie et minéralogie a adopté la proposition tendant à créer, si possible dès le semestre prochain, un institut de géologie et minéralogie pratique délivrant un diplôme spécial.

M. Henri Ligg 20 Pour l'enseignement de la minéralogie, en remplacement de M. Arthur Bonard remplace M. A. Bonard le Comité des sciences propose la nomination de M. Henri Ligg, de Genève. Il serait à désirer que cette nomination n'intervient que quand M. Ligg aura obtenu le grade de docteur-ès-sciences et le titre de géologue professeur.

M^{lle} Schwarzmann²¹ M^{lle} Schwarzmann désire affronter en même temps les épreuves du certificat d'études affrante en même temps l'examen. est-il admissible qu'un candidat se présente en même temps dans deux facultés différentes. La Commission estime que oui. Il ne reste plus à M^{lle} Schwarzmann qu'à sortir victorieuse de sa redoutable entreprise.

Sénat universitaire,
Séance du 30 juin 1914. (1914: F. Olivier, Recteur)

1. La séance est ouverte sous la présidence de M. P. de Félice, Recteur. 37 professeurs sont présents.
2. Le Recteur donne lecture du rapport sur les affaires de l'année écoulée, qui ne soulève pas de discussion.

Projet de budget pour l'année 1914/15. Le projet de budget pour l'année 1914/1915, présenté par la Commission universitaire est adopté avec cette modification que l'article "imprimerie" inscrit par f 600, est porté à f. 1600, en considération des ressources dont dispose le fonds universitaire pour l'année courante.

Le budget est ainsi adopté comme suit:

Frais de voyage	F. 1200.
Imprimeries	150.
Prix de lecture Pavillon et Gay.	150.
Etrennes	110.
Reliures	200.
Contribution Gloyre	500.
" Euler	100.
" Vinet	100.
Exposition de Lyon	500.
Imprimerie	1600.
Banquet.	1000.

Total. F. 5610.

Nomination du 4. L'ordre du jour appelle la nomination du Recteur.
Recteur. Au premier tour, M. le professeur César Roux obtient 36 voix contre une donnée à M. Auguste Roux. M. le S^r Perret déclare au nom de M. César Roux qu'il ne peut accepter cette nomination et présente ses remerciements à l'assemblée.
M. A. Roux 5. Au deuxième tour, M. le professeur Auguste Roux est nommé par 30 voix sur 37 votants = 7 voix égarées. (1914-16).

Séance du Sénat, du 10 février 1915.

1. La séance, présidée par M. le Recteur Auguste Roud, a été consacrée à la lecture du rapport de concours.
- M. Secretan 2. M. Secretan a obtenu un prix de 75 francs pour son travail traitant de "l'escatologie de St Paul et son développement en rapport avec l'histoire de sa vie."
- M. Lengstag 3. Un prix de faculté de 200 francs est décerné à M. Lengstag pour son travail intitulé "Le mouvement coopératif en Suisse depuis 1906 au point de vue économique et social."
- M. Messerli 4. M. le Dr Messerli obtient le prix de Céréville, de 400 francs, pour son étude: "Contribution à l'étude de l'étiologie du goître endémique."

Séance du Sénat, du 9 Juillet 1915.

Présidence de M. le Recteur Auguste Roud.

25 professeurs sont présents: Mm Roud, Michaud, Krzyzowski, G. Rottier, Rongier, Corday, Lambert, Boninsegni, Mellet, Lacombe, Noj, Meylan, Perrier, L. Simonas, Colombi, Mercier, Faillens, Vuilleumier, Blanc, Hansknecht, Serrien, Bonnard, Bugnion, Mercanton, Ed. Romier.

1. M. le Recteur présente son rapport sur l'année écoulée.
- M. A. Palag est 2. Sur le préavis de la Commission universitaire, le Sénat propose la nomination comme professeur honoraire de M. Ad Palag, ancien directeur de l'École d'ingénieurs, comme professeur honoraire de l'Université de Lausanne.
3. Le Sénat prend connaissance du projet de budget pour l'année 1916 et l'approuve à l'unanimité.

Budget du Fonds Universitaire pour l'année 1916.

Frais de voyage	F. 800.
Indemnités	180.
Prix de lecture Parillard et Gay.	170.
Ehernes	110.
Reliures	200.
Contribution Gleyre	500.
" Euler	100.
" Vinet	100.
Imprévis	2000.
Banquet	1000.

Total F. 5110.

Séance de la Commission Universitaire du 24 Juillet 1915.

Présents: Mm Roud, Emery, Boninsegni, Maillard.

M. le Recteur donne lecture des lettres du Département:

- 64, du 13 juillet, concerne les finances de cours des étudiants retardataires.
 - 65, " " confirme M. Bührer comme chargé de cours.
 - 66, " " désignation de Mm. Genton, Leroy comme experts.
 - 67, " 14 " concerne une demande de M. de Tchernovitch de donner un cours de philologie sémitique.
 - 68 " " concerne une demande de M. Frampton de recommencer ses cours de lecteur.
 - 69 " 16 " confirmation de M. Wallach et assistant au laboratoire de chimie organique.
 - 70 " " concerne le colonel Sappes ancien directeur de l'École d'ingénieurs.
 - 71 " " concerne la nomination de M. Palag comme professeur honoraire.
 - 72 " 19 " concerne le projet de budget du fonds universitaire pour 1916.
- L'ingénieur Todoroff M. le Recteur appelle l'attention sur le cas du novice ingénieur Todoroff, qui doit 600 francs à sa maîtresse de pension. La commission décide que, bien que l'Université n'intervienne généralement pas dans les démêlés entre les étudiants et leurs créanciers, le débiteur Todoroff sera invité par M. le Recteur à acquitter sa dette, faute de quoi son diplôme ne lui sera momentanément pas remis.
- La commission décerne les grades suivants:
11. Doctorat en droit: M. Bony Ott.
 - Licence en droit: Mm. Popoff, Fricardos, Joneff, Petioff.
 12. Licence ès lettres modernes: M^{les} Collet, Granoff, Petrova, Mm. Jaccard, Ritter, Leytag, Strong.
 13. Licence ès sciences commerciales: Mm. Lengstag, Lanti, Timonien.
 14. Doctorat ès sciences: M^{lle} Elkind; M. Korsakof.
 - Licence ès sciences physiques et mathématiques: M. Marchand.
 - Licence ès sciences pharmaceutiques: M. Bacha.
 15. Diplôme d'ingénieurs constructeurs: Mm. de Andria, Conat, Christoff, Delafontaine, Solite, Demetriades, Dimitroff, Lomas, Elias, Ektemi, Hattson Aga, Kachoukeeff, Halkmieder, Konstantinoff, Papadakis, Segurri, Raicovitch, Ramazzino, Todoroff, Totoff, Jorlendi.
 - Diplôme d'ingénieur mécanicien: Mm. Nilson, Mudy, Papanicolaou.
 - Diplôme d'ingénieur électricien: Mm de Brion, Cavenagh, Faure, Krinos, Platchouka.
 - Diplôme d'ingénieur chimiste: Mm. dal Pozzo, Janes, Perrin.
- M. Matson 16. Le conseil de la faculté de théologie propose d'accorder le prix Guille²⁷, de f. 50, obtenu le prix Guex à M. Matson. La faculté des lettres a l'intention d'allouer le subsidie Nestler, de 440 francs à M. Leytag - M. Lacombe, directeur de l'École d'ingénieurs, écrit que M. Leytag (pour Messerli) le jury chargé de l'attribution des prix W. Grenier, décerne un prix de 100 francs à M. Pierre de Andria et une mention à M. Achille Conat, ingénieur constructeur.
- M. Achille Conat. La Commission approuve ces propositions.
- M. le Recteur donne lecture de diverses communications de la faculté des lettres.

(24) professeurs qui ont atteint leurs 25 ans ou qui les atteignent cette année et à qui l'on n'a rien écrit.

Professeur qui a mis son nom et indiqué son titre sur la couverture d'un ouvrage dont le contenu n'est point flatteur pour un grand empire "ouvrage spécial" en guerre, la Commission estime qu'elle ne saurait prendre aucune mesure quelconque.

Allocation de F. 150 à M. Dongon. M. Dongon, ancien secrétaire de l'Université.

Fixation du nom du nouveau recteur et des nouveaux doyens, ce qui sera fait si comme il faut l'espérer, l'Université de Lausanne continue de vivre et de travailler sur l'horaire d'été 1916/17. Par contre de fort bonnes raisons empêchent qu'on indique sur le programme que les examens commencent le 15 octobre, et les cours le 25.

Déjeuner Boutroux. M. le professeur Milloud ayant exprimé le désir que l'Université prit part à la réception de M. Boutroux, qui doit venir ici, le mois prochain, il est entendu que M. le Recteur proposera à M. Boutroux un déjeuner auquel participeraient quelques invités et professeurs. Une somme sera prise à cet effet sur le fonds universitaire.

Bibliothèque Jüding. La Bibliothèque cantonale ayant manifesté l'intention d'entrer en possession d'un certain nombre d'ouvrages de la bibliothèque Jüding, la faculté des lettres se déclare d'accord, sauf en ce qui concerne une collection complète des "Lundis de St. Beauve" qu'elle désire garder pour sa bibliothèque à elle. La Commission universitaire en décide ainsi. Aux termes du "modus vivendi" le département sera informé de cette décision et son approbation sera demandée.

Etudiants atteints par la mobilisation. Ses étudiants en grand nombre continuant d'être atteints par la mobilisation, la Commission décide que les facilités qui ont été faites aux mobilisés l'année dernière leur seront renouvelées cet hiver-ci. Les inscriptions seront admises

Inmatriculation des Russes jusqu'à la fin de décembre. La Commission estime aussi que les dispositions relatives à l'immatriculation des Russes doivent être appliquées dans le sens libéral et que l'autorisation de faire à Lausanne l'examen de latin doit être largement octroyée.

Comité pour l'établissement d'une paix durable. La Commission estime enfin qu'il n'y a pas lieu d'affilier officiellement l'Université au comité "pour l'établissement d'une paix durable."

Les grades suivants ont été décernés:

33. Licence en droit: M^{lles} du Bouchet; M. Facharoff.

Licence en sciences commerciales: M^{lles} Grégorovitch, M. Chevalley, M. Wegelin.

34. Doctorat en médecine: M^{lle} Thillot.

35. Doctorat en lettres: Mm. Hubert Matthey, Isaac Epstein.

Licence en lettres modernes: M. Segall, M^{lles} Chochlova, Bertinierblanc, M. Chevalley; M^{lle} B. Epstein.

Séance de la Commission universitaire,

du 19 novembre 1915

Présents: Mm. Douv, Nardel, Dominégui, Mahaim, Meylan, Wittgeck.

M. le Recteur donne lecture des lettres du département:

1. 96, du 29 octobre, concerne une demande de M. Schmidheini de faire un cours d'anglais.
2. 97, " 30 " concerne une demande de M. Panga de donner un cours d'italien pratique.
3. 98, " 3 novembre, concerne la nomination et la confirmation d'assistants.
4. 99 " 5 " concerne les facilités à accorder aux étudiants suisses atteints par la mobilisation.
5. 100 " 6 " envoi d'exemplaires du projet de loi sur l'enseignement supérieur.
6. 101 " 11 " concerne la nomination d'assistants.
7. 102 " 11 " concerne la reprise de la chaire de théologie systématique.
8. 103 " 12 " concerne un cours de M. Gjongh.
9. 104 " 13 " concerne la ré-impression du règlement de la faculté de droit.
10. 105 " 13 " approbation du compte du fonds universitaire pour le semestre d'été 1915.
11. 106 " 15 " confirmation de M^{lle} Cogne comme aide au secrétariat.
12. 107 " 17 " concerne la fixation de la finance du laboratoire de minéralogie.
13. 108 " 17 " nomination de M. Troit y assistant au laboratoire d'histologie.
14. 109 " 17 " concerne un cours de M. Munier-Jolain.

Projet de loi sur l'enseignement public supérieur. Le projet de loi sur l'enseignement public supérieur, tel qu'il est sorti des délibérations du Conseil d'Etat, a été soumis au Grand Conseil. M. le Recteur ne voit pas d'inconvénient, si l'Université le désire, à une réunion du Sénat, qui pourra émettre des vœux dont la commission législative chargée de rapporter sur le projet tiendra compte.

Mm. Panga, Schmidheini. Mm. Panga et Schmidheini ayant demandé le titre de lecteurs, l'un d'italien, l'autre d'anglais, la faculté des lettres a présenté un préavis négatif qu'approuve la Commission universitaire.

Nouvelles sociétés d'étudiants. Deux nouvelles sociétés d'étudiants sont en mal de naissance. Les projets de statuts circuleront parmi les membres de la Commission universitaire, et une décision sera prise dans la prochaine séance.

M. Gotschard. M. Gotschard, étudiant en médecine, annonce qu'il ne pourra revenir de France qu'au milieu de décembre. La Commission estime qu'on pourra attendre jusque là

Collections données. Ses collections intéressantes ayant été données à la faculté des lettres, celle-ci à la faculté des lettres désire les faire relier et les mettre à la disposition des professeurs dans l'ancienne salle du Sénat. Elle sollicite un subside de 150 francs à prendre sur le fonds universitaire. Accordé.

Arbre de Noël. Une somme de 100 francs sera allouée, comme les années précédentes, à l'Association chrétienne des étudiants pour son arbre de Noël.

des étudiants. M. Munier-Jolain, avocat à la Cour d'Appel de Paris, désire faire, sous les auspices de la faculté des lettres, un cours public et gratuit sur l'histoire de la plaidoirie dans la langue française. Cette demande est renvoyée à la faculté des lettres pour préavis.

Conférences de M. Hauber. M. Hauber, professeur à Lyon, qui doit faire prochainement deux conférences à Neuchâtel, propose de les répéter à Lausanne, à titre gracieux. Le département

sera sollicité de mettre une salle à sa disposition.

Procédure pour obtenir des renseignements sur les demandes de dispense. M. Wittgeft fait remarquer une fois de plus que la procédure qui emploie le département pour obtenir des doyens ou directeurs d'écoles des renseignements sur les étudiants qui sollicitent une exemption ou une diminution de la finance des cours est défavorable. M. le Recteur, sans marquer d'enthousiasme pour ce mode de faire, rappelle une fois de plus que les directeurs et doyens ne sont tenus de donner des renseignements que sur les étudiants qu'ils connaissent.

Vente universitaire. La vente universitaire a été faite au 26 et 27 novembre. Tout ce qui était le plus manievable possible a été fait pour en assurer le succès.

Lettre de l'adjudant général de l'armée. Lettre est donnée d'une lettre de l'adjudant général de l'armée, annonçant que les étudiants ayant fait une année de service seront affranchis de toute activité militaire jusqu'au 15 avril 1916. Ceux qui n'ont pas encore fait une année de service et qui désirent obtenir une dispense pourront adresser une demande dans ce sens. Tout acte.

M. Formerod propose pour remplacer M. Louis Emery. La faculté de théologie propose comme remplaçant de notre regretté collègue Louis Emery, à la chaire de théologie systématique, M. Formerod, chargé de cours et pasteur à Pully. M. Darbel appuie ce desideratum que la commission universitaire fait sien.

M. Olivier se charge de répartir les thèses. M. Meylan annonce que M. le professeur Olivier se chargera de la répartition des thèses entre les différentes facultés.

Diplôme honoris causa. Sur la proposition de la faculté des lettres, le titre de docteur honoris causa est décerné à M. Ed. Secretan, directeur de la "Gazette de Lausanne". La commission estime cependant qu'il convient d'attendre, pour la remise de ce diplôme, la prochaine cérémonie universitaire.

La commission a décerné, par voie de circulation les grades suivants:

- Grades. 29. Licencié en sciences pharmaceutiques: Mlle Marie Rainoff; Mm. Fanchés, Fuchs, Simonioff, Elson, Benetton, Finkler.
- 30. Licencié et docteur en droit: Gustave Marquis.

Séance de la Commission Universitaire du 10 décembre 1915.

Présents: Mm. Doud, Darbel, Bonisegni, Mahaim, Meylan, Futois, Lacombe.

M. le Recteur donne lecture des lettres du Département:

- 1. 110 du 20 novembre, approbation du compte de répartition des finances de cours et laboratoires.
- 2. 111, " " " " concerne un cours de M. Wittgeft.
- 3. 112, " " " " concerne un cours de M. Epstein.
- 4. 113, " " " " concerne des conférences de M. Hauter.
- 5. 114, " " " " approbation des comptes de la salle de lecture et des assurances.
- 6. 115, " " " " concerne un cours de M. Mumié-Jolain.
- 7. 116, " 4 décembre, concerne l'étudiant André Huber.
- 8. 117, " 6 " " " concerne un cours de M. Dejongh.

9. 118 du 6 décembre, concerne un cours de M. Blaber "Introduction aux études commerciales."

10. 119, " " " " concerne un cours de M. Chavaux.

Secours aux étudiants. Les étudiants qui n'ont pu payer leur finance de cours ont été entendus par M. le Recteur et par une délégation du Comité de patronage.

Le Comité les a divisés en deux catégories. Les uns, au nombre de 26, espèrent pouvoir acquitter leur finance dans le courant du présent semestre. Le Comité est disposé à leur avancer le secours nécessaire, mais il propose de ne pas admettre à l'inscription au semestre d'été ceux qui n'auront pas rempli leurs engagements. Les autres étudiants, une dizaine environ, ne connaissent que, en les circonstances extraordinaires du temps présent, ils seront hors d'état de payer quoi que ce soit d'ici au printemps. Le Comité propose de demander aux professeurs intéressés d'abandonner la part de finance qui leur revient. Eventuellement, la même demande sera adressée au Département de l'Instruction publique pour la part qui revient à l'Etat. La Commission accepte ces propositions.

Requête de la veuve d'un professeur. La femme d'un collègue, mort récemment demande à la Commission universitaire d'appuyer la requête qu'elle adresse au Département de lui allouer un trimestre de traitement, à partir du jour du décès. Cela se faisait toujours autrefois et on continue de le faire aujourd'hui dans certains cas. La Commission soutiendra cette demande.

Cours de M. Dejongh. La faculté de Droit a donné un préavis favorable à la proposition de M. Dejongh, avocat à la cour d'appel de Bruxelles, qui a l'intention de faire à l'université

M. Schröder désire un cours public et gratuit de droit civil. Elle prévoit négativement quant à M. Schröder qui voudrait obtenir le titre de privat-docent.

M. Epstein id. La faculté des lettres repousse également une demande semblable de M. Epstein. Statuts de la "Société suisse d'étudiants" et de la "Valdésia" ont été discutés et approuvés par la Commission universitaire. Ils sont admis.

Rémunération d'experts. Le Département désire fixer un système de rémunération pour les experts appelés à des examens ou commissions et n'habitent pas Lausanne. La question sera étudiée.

Vacances du nouvel An. Les vacances du nouvel An sont fixées du vendredi 24 décembre au mercredi 5 Janvier inclusivement.

Présentation de titres nouveaux. M. Bonisegni signale à la commission universitaire une lettre circulaire du Département qui, étant donné un achat de titres nouveaux, va diminuer pour l'année courante la somme d'intérêt du fonds Merzier affectant à chaque faculté. M. le Recteur demande à Mm les doyens de lui fournir des renseignements plus précis, après quoi il fera une démarche auprès de M. le chef du Département.

Grade. 13. L'université a décerné, par voie de circulation, un titre de docteur en médecine à M. Lortkin.

Séance de la Commission Universitaire, du 21 Janvier 1916.

Présents: Mm. Doud, Chavaux, Bonisegni, Mahaim, Meylan, Futois.

M. le Recteur donne lecture des lettres du Département:

- 1. 120 du 13 décembre. Concerne une demande d'immatriculation de Mm. Owegark, Sienawski.
- 2. 121, " 15 " " " " concerne une demande de M. le Dr. Wanner d'enseigner la médecine interne à titre de privat-docent.

- 3. 122 du 17 décembre, concerne une demande de M. Wild de donner un cours.
- 4. 123 " 16 " concerne le remplacement de M. Emery par M. Fornerod.
- 5. 124 " 17 " concerne les vacances du nouvel An.
- 6. 125 " " " concerne une demande de M. Epstein de donner un cours.
- 7. 126 " 21 " concerne les demandes de dispense de paiement des finances de cours.
- 8. 127 " 23 " concerne les demandes de dispense du paiement des finances de cours.
- 9. 128 " " " concerne les finances de cours des étudiants qui n'ont pu payer.
- 10. 129 " 29 " concerne le traitement de feu M. le professeur Emery.
- 11. 130 " 31 " concerne la démission de M. Bugnion; chaire d'embryologie vacante.
- 12. 1 du 7 Janvier 1916, accuse réception d'une lettre concernant la vente universitaire de novembre 1915.
- 13. 2 " 18 " désignation de M. Bouky comme expert.
- 14. 3 " " " désignation de MM de Grouzag et Fontarnag comme experts.
- 15. 4 " " " concerne le prix de fondation Gay.
- 16. 5 " 20 " nomination de M. Scholder comme assistant du S. Perret.

Nomination d'un membre de la Commission financière. Par suite de la mort de M. Emery, il y aura lieu de nommer un nouveau membre de la Commission financière. Le Sénat y procédera dans sa prochaine séance, au mois de février. La Commission universitaire propose à ses suffrages M. le professeur Mosy.

Démission de M. le prof. Bugnion. M. le Recteur annonce la démission de M. le professeur Bugnion. La faculté de médecine propose de le remplacer par M. Popoff qui, tout en devenant professeur extraordinaire d'embryologie, conserverait la place de chef de travaux dans laquelle il rend les plus grands services. Approuvé.

L'histoire et l'embryologie de 2^{ème} docteur. A ce propos M. le Recteur signale à la Commission un changement dans les examens de l'histoire et l'embryologie de 2^{ème} docteur, dans ce sens que l'histoire et l'embryologie réunies ne compteront désormais que pour une note. Ce n'est d'ailleurs qu'un retour au régime ancien.

Proposition d'honorariat d'obtenir pour lui du Conseil d'Etat le titre de professeur honoraire. Etant donné les longs et fidèles services de M. le prof. Bugnion, il serait désirable à M. le prof. Bugnion. inviter à faire une demande dans ce sens dans sa prochaine séance.

id. à M. Sapples. Une proposition semblable sera faite en faveur de M. Sapples, ancien professeur, ancien directeur de l'Ecole d'ingénieurs.

Souper au comité central de l'œuvre des étudiants prisonniers de guerre devant se réunir à Lansanne le 5 février prochain. Le comité central de l'œuvre des étudiants prisonniers de guerre devant se réunir à Lansanne le 5 février prochain, il est entendu qu'un modeste souper lui sera offert dont les frais seront supportés par le fonds universitaire. Pour cette chose s'est faite dans d'autres villes.

Elimination des noms de MM. Burnier et Maillefer au catalogue. MM. Burnier et Maillefer ayant constaté que leurs noms ne figurent plus sur le catalogue font remarquer qu'ils sont au bénéfice d'une nomination de professeurs extraordinaires en congé partant sur la période 1914-16. C'est sur une indication verbale du Département que ces deux noms ont été supprimés. M. le Recteur écrira à M. le Chef du Département l'informant qu'à moins d'une décision contraire de sa part notifiée à l'Université les noms de MM. Burnier et Maillefer seront rétablis sur le programme des cours.

Concours. La Commission des concours propose de décerner les récompenses suivantes: 100fr. à M. Gardiol pour un concours de théologie exégétique.

- (24) 125f. à M. Matton pour un concours de théologie historique.
- (1. 16. II. 16. n. 6.) 25. De plus le prix Whitehouse, de 350fr, est proposé pour M. de Gourmois. La Commission universitaire approuve.
- 26. Annonce des concours. La séance des concours est fixée au 16, ou, éventuellement, au 23 février.
- Grades. 27. La Commission décerne le grade de chimiste-analyste à MM. Constantinides et Gay; le grade de licencié en droit à M. Tomanski.
- Règlement de la faculté de droit. 28. L'élaboration du nouveau règlement de la faculté de droit est achevée. Il a été soumis au Département.
- Réclamation de M. Bonindegni. 29. M. Bonindegni renonce à la réclamation qu'il avait élevée à propos du fonds Mercier. Il est entendu que le Département fera des avances pour payer le courant des achats.

Séance de la Commission universitaire du 10 février 1916.

Présents: MM. Roux, de Felice, Chavan, Mahaim, Meylan, Maillard, Lacombe.

M. le Recteur donne lecture des lettres du Département:

- 1. 6, du 28 janvier, concerne un cours de M. Vifpe de Pareto.
- (4. 25.) 2. 7, " " " concerne le rôle joué par des étudiants dans les manifestations du 27 Janvier.
- 3. 8, " 31 " élimination des noms des professeurs Maillefer et Burnier dans le catalogue n. 51.
- 4. 9, " " " cours de sociologie de M. Pareto. 27 Janvier
- 5. 10, " 1^{er} février, concerne la participation d'étudiants de Jofingue et Belles Lettres, à l'incident du 27 Janvier.
- 6. 11, " 2 " remplacement de M. Bugnion par M. Popoff pour l'enseignement de l'embryologie.
- 7. 12, " " " nomination de M. Fornerod comme professeur de théologie systématique.
- 8. 13, " " " confirmation de M. le prof. Bugnion en remplacement de M. Beitzke.
- 9. 14, " 4 " approbation du programme des cours du semestre d'été 1916.
- 10. 15, " 7 " concerne le plan d'études pour géomètres.

Cours de M. Wild. M. Wild, ancien professeur à Mulhouse, désire faire un cours à la faculté des sciences, sur un sujet de chimie appliquée, avec le titre de privat-docent. La faculté donne un avis favorable que la Commission universitaire approuve.

Modification du règlement de la faculté de théologie. M. le doyen de la faculté de théologie appelle l'attention sur une légère modification aux articles 13 et 25 du règlement de la faculté, qui prévoit, pour les jeunes gens inscrits en théologie, mais ne se destinant pas au sacerdoce, la possibilité de remplacer les sermons et catéchismes par des exercices scientifiques. Cette modification a été votée par le Conseil de la faculté de théologie, et la Commission universitaire s'en est occupée; mais notification n'en a pas encore été faite au Département.

Il est entendu qu'avant de prendre une décision définitive et de l'indiquer au Département, M. Chavan posera encore une fois la question devant son Conseil.

- Grades. La Commission universitaire décerne les titres suivants:
- 13. Doctorat en médecine: MM. Boven, Wild, Cornag, Chollis, Gardiol.
- 14. Hautes études commerciales. mention commerce et banque. Licence MM. Dreitschmid; Rechad Aga Bey; Feld; Ostchakowky.
- 15. M. le Recteur donne lecture d'une lettre du Département qui demande à l'Université

Manifestation de deux sociétés d'étudiants le 27 Janvier

16. La Commission estime que, ces sociétés n'ayant pas manifesté en corps, il n'est pas possible de prononcer des peines contre elles en bloc. Le rôle de l'Université n'est pas de faire concurrence à la police municipale pour assurer la tranquillité de la rue. Une réponse dans ce sens préparée par M. de Félice, sera envoyée à M. le Chef du Département.

Séance du Sénat, du 16 février 1916.

Présidence de M. le Recteur Roud.

Présents: Mm Blanc, Bonindegni, Chavan, Colombi, Corday, de Félice, J. Sumat, Fomerod, Hoff, Lascombe, Lugeon, Mahaim, Mercanton, Meylan, Michaud, Mosy, Karbel, Olivier, Pirret, Rombert, J. Rossier, Roud, Rougier, F. Roux, Sirven, Sztygowski, Faillens, Guilleumier, Urizgek.

1. Lecture est donnée du procès verbal.

2. Nomination de Mm Sapples et Bugnion en qualité de professeurs honoraires de l'Université. M. le Recteur propose au Sénat de présenter un avis favorable quant à la nomination de Mm Sapples et Bugnion en qualité de professeurs honoraires de l'Université. Ce qui est fait.

3. Incident de la rue Richard. Un certain nombre d'étudiants portant couleurs s'étant signalés par un zèle trop bruyant lors du regrettable incident de la rue Richard et de la descente du drapeau allemand, le Département de l'Instruction publique a demandé à l'Université s'il lui paraissait opportun de prendre des mesures disciplinaires contre les sociétés auxquelles ces étudiants appartiennent.

4. Rapport de M. de Félice. La Commission universitaire a estimé que non, et pour justifier cette décision auprès du Département, M. le professeur de Félice a rédigé un rapport motivé dont M. le Recteur donne lecture.

5. Articles publiés par quelques journaux de notre pays. A propos de l'affaire du drapeau également, quelques journaux de notre pays ont publié des articles peu avantageux pour l'Université. On pourrait croire que c'est elle qui, par de mauvais exemples, ou par un enseignement immoral, pousse ses étudiants à manifester dans les rues. M. le professeur Mercanton demande s'il n'importerait pas d'envoyer à tel ou tel de ces journaux une rectification sur le ton caide. Le Sénat estime, dans sa grande majorité, que de pareilles insinuations ne méritent que le mépris.

6. Concours universitaires. La seconde partie de la séance est consacrée aux concours universitaires. Le Sénat entend des rapports de Mm les professeurs Karbel, Chavan et Sirven. M. M. Gardist, étudiant en théologie obtient un prix de 100 francs pour son étude sur les sources de l'Evangile selon Saint Luc. M. Ch. Matton, de la même faculté, obtient 125 francs pour son travail: "Les 95 thèses de Luther et leur école historique." M. L. de Goumois, étudiant en lettres, obtient le prix Whitcomb, de 350 francs pour son travail: "Le romantisme et l'Orient."

Séance de la Commission universitaire, du 24 mars 1916.

Présents: Mm Roud, Karbel, Mahaim, Meylan, Lascombe, Urizgek.

M. le Recteur donne lecture des lettres du Département:

- 1. 16 du 10 février, accorde une réduction de la franchise d'inscription à Mm Verdlet et Carrupt.
- 2. 17 " " autorise l'acquisition de livres de l'emprunt fédéral.
- 3. 18 " 15, concerne l'attitude de deux sociétés d'étudiants, lors de la manifestation du 27 janvier.
- 4. 19 " 19, concerne une demande de M. Fumenas de faire un cours.
- 5. 20 " " concerne la nomination de M. E. Wild, comme privat-docent.
- 6. 21 " 23, concerne la nomination d'experts: Mm de Boller et Gurhod.
- 7. 22 " 29, autorise M. Hoff à donner un nouveau cours de droit.
- 8. 23 " 6 mars, désignation de M. Kouky comme expert.
- 9. 24 " 8, désignation d'experts: Mm Gilliard et Tavernier.
- 10. 25 " 16, désignation d'experts: Mm Vint et Schopper.
- 11. 26 " " concerne les examens de pédagogie de la faculté des lettres.
- 12. 27 " 23, nomination d'assistants: Kloss, Redelovitch, Morard.
- 13. 28 " " nomination d'assistant: J. Sigust.

14. Proposition d'honorariat à M. Buttin. M. le directeur de l'Ecole de pharmacie propose de décerner le titre de professeur honoraire à M. Buttin, ancien professeur et ancien pharmacien. La commission universitaire donne un avis favorable qui sera transmis au Sénat dans sa prochaine séance.

15. La Commission universitaire décerne les grades suivants:

- 16. Diplôme de police scientifique: M. M. Bischoff.
- 17. Ingénieur chimiste: M. Robert.
- 18. Scs lettres: M. J. Bonnard.
- 19. Licence ès lettres modernes: M. Rundgischer.
- 20. Licence ès sciences physiques et mathématiques: M. L. Paquier.
- 21. Doctorat en médecine: Mm Amster, Rossier, Vadoy, Ferrer.
- 22. " " droit, et licence: R. Rey.

23. Règlement de la Luxembourgaise. Le projet de règlement de la société nouvelle la "Luxembourgeoise" est approuvé. Si ces étudiants ont l'intention de porter des couleurs, ils auront à s'entendre avec le Turnul de la Luxembourgaise.

24. Règlement de la Brigata Goffiardica. Les Fennoi veulent aussi former une société. Elle s'appellera "Brigata de la Brigata Goffiardica Goffiardica Finnes". La Commission prend connaissance du projet de statuts. Elle l'approuve moyennant quelques précisions complémentaires que M. le Recteur se charge d'obtenir. La question des couleurs est également réservée.

25. Cours de M. Fumenas. Un M. Fumenas propose de faire un cours libre à la faculté des lettres sur la philosophie des moeurs lituaniennes. Le conseil de la faculté des lettres présente un plaisir négatif que la Commission universitaire approuve et qui sera transmis au Département.

26. Renforcement de la surveillance. Les vols de manuscrits se succèdent dans les vestiaires de l'édifice de Sumine. M. le Recteur demandera au Département de renforcer la surveillance.

27. Service plus soigné dans les auditories. M. le Directeur de l'Ecole d'ingénieurs demande qu'un service plus soigné soit fait dans les auditories et que les planches noires soient essuyées entre les leçons. Ce vœu sera également transmis.

Séance de la Commission Universitaire,
du 15 Juin 1916.

Présents: Mm. Roud, Chavon, Boninsegni, Meylan, Moillard, Lacombe, Witezek.

M. le Recteur donne lecture des lettres du Département:

- 1. 39, du 10 mai. concerne la nomination de M. Jorast et assistant au laboratoire d'histologie.
- 2. 40, " 11 " " de M. Gladkoff et chef des travaux physiologiques.
- 3. 41, " 15 " " une demande de M. Reusin de faire un cours pratique de russe.
- 4. 42, " " " le programme du Gymnase des jeunes filles.
- 5. 43, " 17 " " accorde l'autorisation de donner un cours et privat docent à M. J. Bonnard.
- 6. 44, " " " approuve le compte du fonds universitaire pour le semestre d'hiver 1915-16.
- 7. 45, " 20 " " approuve une modification au règlement de la faculté de médecine.
- 8. 46, " 24 " " concerne l'inscription tardive des étudiants de retour du service de relève.
- 9. 47, " 25 " " le grade de "bachelier en théologie".
- 10. 48, " " " le cours de M. le professeur Combe et son remplacement.
- 11. 49, " 29 " " l'enseignement de la pédiatrie pendant la maladie de M. Combe.
- 12. 50, " 6 Juin " " la nomination de M. Ligg et professeur extraordinaire.
- 13. 51, " 7 " " les cours de M. Pareto.
- 14. 52, " " " le refus de M. Jean Jagnot de venir occuper la chaire de langues romanes.
- 15. 53, " 8 " " une demande de M. le Dr Okapin de faire un cours.
- 16. 54, " 15 " " approbation du compte de perception des finances de cours.
- 17. 55, " 23 " " dispenses et réductions de finances de cours.
- 18. 56, " 24 " " l'admission des instituteurs à l'université.
- 19. 57, " " " un cours de M. de Bourdya.
- 20. 58, " " " la nomination du Recteur et des doyens.
- 21. 59, " 28 " " le paiement des finances de M. J. Chevall.

22. 60. M. le Recteur donne lecture d'un certain nombre d'autres pièces: une lettre de M. Ed. Secretan, qui remercie l'Université de Lausanne du doctorat honoris causa qu'elle lui a décerné; une lettre d'un M. Fild, qui annonce le dépôt d'un concours sur un sujet ressortissant aux hautes études commerciales pour l'obtention d'un prix de faculté; une lettre de M. Guisler, privat-docent, qui demande un congé pour le semestre d'hiver prochain.

25. Cours de M. Bourdya. M. Bourdya désire faire un cours libre sur l'art byzantin, ou quelque chose d'approchant, à la faculté des lettres. Le conseil de cette faculté préconise en faveur de l'autorisation, mais sans conférer au cun titre à M. Bourdya. Il sera écrit dans ce sens au Département.

26. Question des doyens. Les doyens dont les noms suivent ont été élus dans les diverses facultés: Théologie, M. Fomerod; droit, M. Mercier; médecine, M. Michoud; lettres, M. Olivier; sciences, M. J. Jost.

27. Gradé. Mlle Fomerod a reçu, à la suite d'une circulation, le grade de docteur en médecine.

28. Lettre du Bureau international de la paix. M. le Recteur donne lecture d'une lettre du Bureau international de la paix, qui voudrait organiser une commission chargée de rechercher les vraies causes de la guerre et demande à l'Université de Lausanne de désigner trois délégués, qui

28. prendraient part à une réunion préparatoire. L'Université ne prendra point part officiellement à cette entreprise, mais la lettre du bureau de la paix sera communiquée aux professeurs qu'elle pourrait intéresser, M. Mercier, en premier lieu.

29. Statuts d'une nouvelle société d'étudiants grecs. Les statuts de la nouvelle société d'étudiants grecs ont été examinés par voie de circulation. Comme M. le Recteur a entendu parler d'une réconciliation possible entre ces étudiants dissidents et la "minorité" d'où ils sortent, il va s'enquérir de la chose et l'approbation des statuts est renvoyé à la prochaine séance.

30. Responsabilité universitaire. La question de la responsabilité universitaire qui s'était élevée à propos de la nouvelle société mise de secours mutuels a été soumise à quelques juristes de la faculté de droit. Ceux-ci sont d'avis de redonner l'approbation de l'Université aux seules sociétés d'étudiants et d'ignorer les sociétés financières. La commission admet ce point de vue, qui fera règle à l'avenir.

31. Lettre de M. Grun-Voruz. M. le Recteur donne lecture d'une lettre de M. Grun-Voruz, pasteur émérite, qui voudrait que l'Université de Lausanne fit une demande pour se mettre au bénéfice de la fondation Cecil Rhodes. Cette fondation assurait financièrement, paraît-il, un échange de professeurs entre l'Angleterre et d'autres pays, ou entre l'Angleterre et l'Allemagne seule. L'état de guerre ayant mis l'Allemagne hors de cause, il pourrait y avoir là une place à prendre. M. Grun-Voruz sera sollicité de fournir sur cette affaire des renseignements plus circonstanciés.

32. Rapports entre l'union académique étrangère et le Forum. L'union académique étrangère voudrait rétablir des rapports réguliers avec le Forum. La commission universitaire ne peut s'occuper de cela aussi longtemps que la guerre dure. Il faudrait d'abord que l'union académique étrangère se mit d'accord avec elle-même, et cela n'est pas le cas.

33. M. Ligg. Il avait été entendu que M. Ligg conserverait le titre de chargé de cours pour la minéralogie et la pétrographie aussi longtemps qu'il n'aurait pas acquis un grade universitaire. M. Ligg a maintenant son diplôme de docteur en sciences de la faculté des sciences désire que le titre de professeur extraordinaire lui soit conféré. Une demande dans ce sens sera faite au Département.

34. Révision du Règlement général. M. le Recteur donne lecture d'une lettre du Département qui demande à l'Université de reviser son règlement général et de le mettre d'accord avec la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur qui doit entrer en vigueur le 1^{er} octobre prochain.

35. M. le Recteur et la commission universitaire unanime estiment qu'il ne peut être question de terminer un pareil travail pour cette date. Il convient en pareille matière de procéder avec un soin extrême. Toutefois comme il faut être fixé sur un certain nombre de points dès la fin des cours et que le Département nous adresse à cet égard des demandes précises, les facultés seront invitées à donner leur avis le plus tôt possible sur les points suivants: 1^o L'établissement de la liste des objets d'études; 2^o Les grades. 3^o Les conditions auxquelles les instituteurs voudraient être admis à s'inscrire aux cours et à se présenter aux examens de grades.

36. M. de Jongh. M. de Jongh de Bruxelles qui, durant un semestre ou à peu près, a fait un cours sur les obligations en droit français, souhaite de porter le titre de professeur à l'Université.

de Landonne. La faculté de droit y voit des difficultés; mais, pour concilier les choses, elle demande que le titre de professeur honoraire soit conféré à M. Dyongh. La Commission trouve que c'est une très grosse affaire; elle s'en occupera dans une prochaine séance, et, le cas échéant, la chose sera portée au Sénat.

Séance du Sénat, du 15 Juin 1916.

Présidence de M. le Recteur Roud.

Présents: Mm Blanc, Bonisegni, Corday, de Fourtoulon, Sommer, J. Sumas, L. Sumas, Hoff, Lacombe, Cugeon, Mahaim, Maillard, Maurer, Mellis, Mercanton, Meylan, Prof, Karbel, Olivier, Penet, Perrin, E. Pottier, J. Pottier, Rougier, C. Roux, Savin, Spengler, Stężykowski, Tailland, Vuilleumier, Wilczycki. - 31 - v. Chavan vi.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le Recteur présente son rapport sur la vie de l'Université durant l'année 1915-16.

M. Buttin, professeur honoraire. Il propose au Sénat de présenter au Département un préavis favorable quant à la nomination de M. Buttin, ancien professeur et ancien pharmacien, en qualité de professeur honoraire de l'Université. Ce qui est fait.

Le budget pour l'année 1917 est approuvé.

Election du Recteur. On passe ensuite à l'élection du Recteur.

Bulletins délivrés: 34; votés 33; majorité absolue 17.

M. Chavan obtient 16 voix, M. Fomerod 12, M. Karbel 2, un M. Chavanines) dont le nom ne se trouve pas sur les rôles de l'Université; plus 1 bulletin blanc.

Il y a lieu de procéder à un second tour.

Au 2^e tour, M. Chavan est élu par 23 voix, M. Karbel en obtient 6, M. Fomerod 1; 3 bulletins blancs.

M. Chavan remercie le Sénat de sa nomination.

Règlement général. M. le Recteur Roud donne lecture d'une lettre du Département qui demande à l'Université de mettre, avant la fin du présent semestre, son règlement général en accord avec la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur qui doit entrer en vigueur le 1^{er} octobre. M. le Recteur estime qu'il n'est pas possible à l'Université d'accomplir un pareil travail en un temps aussi court. Mais il serait désirable de donner réponse au Département sur un certain nombre de points précis qu'il serait avantageux de fixer avant la reprise du semestre d'hiver. L'un est la fixation des objets d'études, un autre est l'énumération des grades; un troisième est la question des indistinctes vaudrais: dans quelles conditions peuvent-ils être admis à s'inscrire aux cours et à se présenter aux examens de grades? Les facultés sont donc priées d'omettre autant que possible, sur ces questions un avis qui ne sera pas nécessairement définitif. Elles auront ensuite à se préoccuper, dans leurs conseils, des modifications qu'elles désirent voir apporter au règlement général. Mm les professeurs C. Roux et J. Sumas expriment quelques vœux quant à la rédaction du prochain règlement, puis la séance est levée.

Séance de la Commission universitaire du 22 juillet 1916.

Présents: Mm Roud, Bonisegni, Meylan, Maillard, Lacombe, Roguin, Prof.

M. le Recteur donne lecture des lettres du Département.

- 1. 60, du 4 juillet, confirme la nomination de M. Buguenni et remplacement de M. Boigle.
- 2. 61, " 8 " concerne le programme des études notariales.
- 3. 62 " 8 " concerne le projet de budget du fonds universitaire pour l'année 1917.
- 4. 63 " 8 " concerne l'interprétation de l'article 39 de la nouvelle Loi.
- 5. 64 " 8 " concerne l'utilisation des disponibilités du fonds université (achat d'obligations).
- 6. 65 " 13 " concerne la nomination de M. Jégé y professeur de minéralogie.
- 7. 66 " 14 " concerne le cours de M. Fyler, privat. doct.
- 8. 67 " 15 " concerne un vœu intéressant les directeurs de laboratoires.
- 9. 68 " 20 " concerne la nomination y assistants de Mm Mayer et Leguart.
- 10. 69. 5 juil. concerne la révision du règlement général de l'Université.
- 11. 70. 16 id concerne l'acte de donation de la bibliothèque de M. Pareto.

Bibliothèque de M. Pareto. Par l'une de ces lettres, le Département informe l'Université que M. le professeur Pareto a changé la composition de la commission qui doit après sa mort, opérer le triage de sa bibliothèque et adjuger à l'Université les livres qui peuvent avoir une importance pour elle. Quelques explications sont échangées à ce propos avec Mm Bonisegni et Roguin. Il est entendu que si la donation a été faite en faveur de l'Etat, l'Université se borne à prendre acte du changement annoncé par M. Pareto. Si, au contraire, c'est l'Université elle-même qui est bénéficiaire, il est à désirer qu'elle soit informée directement des variations d'intention de M. Pareto.

La nouvelle société d'étudiants grecs, qui a présenté ses statuts à la commission universitaire, recevra l'approbation qu'elle sollicite dès qu'elle aura rempli quelques formalités que M. le recteur a réclamées d'elle.

Compétences de la Commission financière. L'expérience de tous les jours prouve qu'il est désirable que les compétences de la commission financière soit fixées par un règlement ou plutôt par un article du nouveau règlement général. On devra en tenir compte lors de l'élaboration du dit règlement.

Etudiants internés. Les étudiants internés à Landonne seront autorisés à suivre les cours de l'Université pendant le semestre d'hiver prochain. On ne réclamera d'eux aucun paiement, moyennant que le Département se déclare d'accord. Mais ces facultés ne s'étendront qu'aux seuls étudiants.

M. le Dr Jélay privat. doct. La faculté de médecine propose de conférer le titre de privat. doctent à M. le Dr Jélay. La commission universitaire appuie cette proposition qui sera soumise au Département.

Le sieur Lübbing. M. le Recteur s'informera auprès du Département de l'Instruction publique et subsidiairement auprès du Département de justice et police des mesures qui ont été prises contre le sieur Lübbing, à supposer que quoi que ce soit ait été fait; car - les lettres que nous recevons en font foi; - le dit Lübbing continue paisiblement ses agissements.

Liste des diplômés au Secrétariat. M. Meylan expose les avantages qu'il y aurait à posséder au secrétariat une liste des diplômés de l'Université, avec indication de résidence, qui serait tenue à jour... M. le Recteur en parlera de la chose au Secrétariat.

Subside de 500 fr. Un subside supplémentaire de 500 francs est accordé à la faculté des lettres pour solder un compte de reliures de collections données à l'Université.

M. Reusin, 20
lecteur de russe.

L'École des Hautes Etudes Commerciales qui désire assurer chez elle l'enseignement pratique des langues modernes propose d'accorder le titre de lecteur de russe à M. Reusin. Cette proposition, approuvée par la Commission universitaire, sera transmise au Département.

Règlement général

On aborde la discussion du nouveau règlement général. Lecture est donnée des réponses des facultés aux questions posées par M. le Recteur. Il est entendu que ces réponses seront communiquées au Département, qui désirait connaître l'avis de l'Université, notamment en ce qui concerne l'admission comme étudiants des instituteurs primaires.

Projet de règlement des H. E. C.

M. Moq présente un projet du nouveau règlement des Hautes Etudes Commerciales. Ce projet sera transmis au Département, bien que la Commission estime qu'il aurait mieux valu attendre pour le faire que le règlement général fût élaboré.

Rubrique spéciale, dans le catalogue, pour les étudiants en sciences sociales.

M. le Recteur donne lecture d'une lettre du président de l'école des sciences sociales qui désire que les étudiants inscrits à cette école figurent dans le catalogue dans une rubrique spéciale et non pas comme ressortissant à la faculté de droit. A ce propos M. Maillard fait observer qu'il pourrait y avoir avantage aussi à faire figurer les étudiants en sciences sous trois rubriques: sciences mathématiques, physiques et naturelles, sciences pharmaceutiques, école d'ingénieurs. Il sera fait droit dès maintenant à la demande des sciences sociales. Enant au desideratum de M. Maillard, il sera soumis, au préalable, au conseil de la faculté des sciences.

Demande de M. Biermann de recevoir le titre de prof. extraordinaire.

M. Biermann, privat-docent, désire recevoir le titre de professeur extraordinaire. Le conseil de l'École des hautes études commerciales approuve cette demande qui sera soumise au Département.

M. Fryvaud, bénéficiaire de la donation de Mlle Lœwenig admise aux examens de la faculté des lettres.

M. Meylan propose (1) de mettre au bénéfice de la donation de M. Fryvaud, licencié en lettres (2) d'admettre aux examens de la faculté des lettres, mais sans lui décerner de diplôme, Mlle Lœwenig, qui a des certificats secondaires suffisants, mais ne peut se les faire envoyer à cause de l'état de guerre... Chose que la Commission universitaire approuve sans discussion.

Grades.

Les grades de l'École d'ingénieurs ont été approuvés par voie de circulation. Ceux de la faculté des sciences seront soumis à l'acceptation de M. le Recteur, qui est muni dans ce but de pleins pouvoirs. Les autres facultés ou écoles présentent leurs rapports. Sans l'ensemble les noms des diplômés sont les suivants:

- 27 Licencié en droit: M. Beyooh Khan, Persan.
- Licencié en sciences sociales: Mlle Feiga Goldmann, Russe.
- 28 Licencié en sciences commerciales: Mlle Denise Mazon, de Villeneuve et Paul Wälscher, de Ziefen (Bâle); (commerce et banque) à Mm Léonid Amestieff, Bulgare; Charles Stankart, d'Udilingenwil (Lucerne); Michel Donatis, Grec; Emmanuel Calopoulou, Turc; Ernest Sulphin, Genève; Abram Tagon, Russe; Panayis Moschoyannidis, Turc; Georges Stathopoulou, Grec; et Eugène Tardent, d'Ormont-Gesroux.
- 29 Docteur en médecine: Mlle Lydie Siakouff, Russe; Hedwige Tjalrouka, de Varsovie; Jacqueline Godin, de Neuchâtel; Mm Gustave Krafft, de Vevey et Genève; Maurice Gilab, du Caire; Charles Fohnd, d'Osens.
- 30 Licencié en lettres classiques: Mm Brady, d'Leotauca; et René Rey, de Forest sur Lucens.
- Licencié mixte: M. Otto Fryvaud, de Andrefin.

30) Licencié en lettres modernes: Mlle Germaine Seglands, de Lutry; et Madeleine Raymond de Vaulin.

Docteur en lettres: M. Charles Urech, de Leon, Argovie.

31) Docteur en sciences: M. Maurice Landy, de Port-Martin.

Licencié en sciences physiques et mathématiques: Mlle Baïkanoucha Karamiom, Persane; et M. Félix Stein, Allemand.

Licencié en sciences pharmaceutiques: Mlle Marie Janbouska, Bulgare; Elm Simétrus Tomador, Grec; Panayotti Vouroutos, Grec.

32) Ingénieurs - constructeurs: Mm Michel Aboumelam, Turc; Ambroise Baud, Hollandais; Hussein Bessim, Turc; Gaston Camilleri, Egyptien; Edouard Courvoisier, de Neuchâtel; Gaston Suckert, de Genève; Alexandre Ferrari, de Lausanne; Ibrahim Ghahp, Turc; Jean Jaccottet d'Échallens; Edmond Meylan, du Chenit; Pierre Parvez, de Colomby, Valais; Louis Sanchez, Espagnol; Leon Sandouloff, Bulgare; Georges Tallchet, d'Orbe.

Ingénieurs - mécaniciens: Mm Roger Fetter, de Berne; Robert Thibaud, de Neuchâtel.

Ingénieurs - électriciens: Mm. Enrique Allende, Mexicain; Sylvio Cergueira, Portugais; Charles Orens, de Lausanne; Pierre Trunier, de Grandvaux; Ernest Mayer, Chilien; René Saudan, de Martigny; Henri Veyrassat, de Vevey.

Ingénieurs - chimistes: Mm William Odons, de Lausanne et Edouard Madai, Portugais.

Séance de la Commission Universitaire, du 10 octobre 1916.

Présents: Mm Roux, Chavan, Bonisegni, Meylan, Maillard, Wilzig.

M. le Recteur donne lecture des lettres du Département:

- 1. 71. du 29 juillet - accorde le titre de privat-docent à M. le Dr J. Delay.
- 2. 72. " " nomination de Mm Dapples et Buttin y professeurs honoraires.
- 3. 73. " " nomination de M. Pischoud y assistant des professeurs de mécanique.
- 4. 74. " " approbation du projet de budget du fonds universitaire.
- 5. 75. " " maintien de M. Fyler y privat-docent.
- 6. 76. " " avis, dépense des finances de cours des étudiants prisonniers internés.
- 7. 77. " " autorisation à M. Reusin de donner un cours de russe.
- 8. 78. " " demande de M. Biermann d'être nommé professeur extraordinaire.
- 9. 79. 19 " demande de M. le Dr Rabin d'enseigner y privat-docent.
- 10. 80. 25 " nomination de M. E. Bach, y assistant à la Polichinque.
- 11. 81. " " enseignement des langues romanes. (Mm Freny et Jannet)
- 12. 82. " " congé accordé à M. Piccard, privat-docent.
- 13. 83. 28 " achat de titres proposé par la Commission financière.
- 14. 84. 4 septbr. achat d'obligations 3 1/2 % Lausanne 1892-1902.
- 15. 85. 19 " nomination de M. E. Ley, y assistant et chef des travaux à l'Institut pathologique.
- 16. 86. " " préparation du règlement général.
- 17. 87. " " surveillance contre les vols dans le Palais de Rumine.
- 18. 87a. " " dispositions testamentaires de Mlle Mathilde Ogé.

- 0. 88 du 23 septre, cours de M. Munier-Jolain.
- (4.22) 20. 89 " 26 " modification aux conditions du prix Nessler.
- 21. 90. " 28 " confirmation de M. Jagnebin q assistant au laboratoire de physique.
- 22. 91. " 30 " congé accordé à M. Reiss; son remplacement par M. Burnier.
- 23. 92. " 4 octobre cours de M. Weith, privat docent
- 93.
- 94. " 5 " confirmation de Mlle Cagne dans ses fonctions d'aide au secrétariat.
- 25. 95. " 6 " nomination d'assistants: Mm. Dumeur, Boitel et Genin.
- 26. 96. " 9 " conférence de M. J. Burnier.
- (4.31) 27. 97. " 9 " célébration du jubilé de l'Université.

Prix Nessler 28 M. le Recteur informe la commission que M^{me} Nessler est désignée à changer quelques paragraphes du règlement concernant le prix de ce nom. En vertu de la nouvelle rédaction, l'étudiant bénéficiaire du prix Nessler ne sera plus adhérent à faire un semestre d'études en Allemagne, mais pourra aller dans n'importe quel pays étranger.

Testament de Mlle Agassiz 29 Il fait connaître à la commission quelques unes des dispositions du testament de Mlle Agassiz qui lègue une partie de sa fortune à l'Université moyennant des conditions qui permettent de douter que ce don devienne jamais une réalité; la Commission estime cependant que l'Université a toutes les raisons d'accepter ce testament, ce qui sera fait après que le texte en aura été soumis à la commission financière.

Nominations du Chancelier et du Secrétaire-caissier. 30 Le Département demande à la Commission de lui faire des propositions quant à la nomination du chancelier et du secrétaire-caissier. Une lettre postérieure tend à renvoyer à plus tard la désignation du chancelier, de sorte que la commission ne s'en occupe pas. Elle estime que, quand cette nomination interviendra, il serait opportun de ne la faire exceptionnellement que pour la durée d'une année afin qu'il y ait alternance entre l'entrée en fonction du recteur et celle du chancelier. Quant au secrétaire-caissier, elle propose de confirmer M. Limond pour une nouvelle période de deux ans.

25^{ème} anniversaire de la fondation de l'Université. 31 L'installation du recteur aura cette année une solennité particulière, vu qu'elle correspondra avec le 25^{ème} anniversaire de la fondation de l'Université. Les autres universités suisses et l'école polytechnique fédérale seront invitées à s'en faire représenter. La commission universitaire émet le vœu que la cérémonie, vu les circonstances de guerre, soit aussi simple que possible et qu'un buffet remplace le traditionnel banquet. La somme économisée sera versée au comité lausannois de secours. C'est le 9 novembre qu'aura lieu la cérémonie; elle comportera un culte à la cathédrale à 9 heures et une séance à l'Aula de l'Université, à 10 heures.

Subside au comité des étudiants prisonniers de guerre. 32 La commission décide d'accorder un subside de 500 francs pris sur le fonds universitaire au comité lausannois des étudiants prisonniers de guerre.

Admission des internés aux cours universitaires. 33 La question de l'admission aux cours universitaires des internés vient en discussion. Pour les véritables étudiants, l'affaire est simple: ils seront admis aux cours et laboratoires en vertu des pièces justificatives qu'ils possèdent ou qu'ils essayeront de se faire parvenir. S'ils désirent être admis à des examens, les doyens ou les chefs de faculté apprécieront leurs titres. Le cas des auditeurs est plus compliqué. La fréquentation des cours de l'Université entraînant la

(32) résidence à Lausanne, il est possible qu'un grand nombre d'internés soient tentés par l'une ou l'autre chose. Pour éviter un afflux exagéré, la Commission estime que le triage doit être fait de façon sévère: ne seront admis que ceux pour qui les cours pourront avoir une utilité professionnelle. Il serait infiniment regrettable que l'Université, en voulant faire du bien à ces internés, se mette elle-même dans une situation fautive.

Portrait 34 M. le Recteur annonce à la commission que Mlle Mercanton, fille de Samuel Mercanton, au-
de hefois professeur de chimie et de plusieurs autres branches à l'Académie de Lausanne, a légué à M. J. Mercanton l'Université le portrait de son père. Ce portrait sera remis en état et placé dans la salle du Sénat.

Cours de Mm Porchet et Weid. 35 M. le Recteur annonce encore que M. Porchet, privat docent, ne pourra pas faire, durant le semestre prochain, son cours de gymochimie et qu'il est probable que M. Weid, également privat. docent, ne fera pas non plus le sien sur les matières grasses.

Grades. 36 Avant de se séparer, la commission donne plein pouvoir à M. le Recteur pour décerner des grades universitaires, conformément aux rapports des divers facultés et écoles.

La commission propose pour le prof. Porchet, secret. pers. (37)

Séance de la Commission Universitaire, du 30 octobre 1916. à 5h du soir. Présidence de M. le Recteur Chavan.

Présents: Mm Guiboit, Fornerod, Lacombe, Mercier, Richard, Prof, Olivier, Urlezogk.

M. le Recteur donne lecture des lettres du département.

138) M. le prof. F. Blouet - pour l'Université - de la Commission Universitaire

98. du 26 septre, demande de M. Waldner de fonctions q privat docent.

99. " 10 octobre, confirmation q assistants de Mlle Elkind, M. Moutlet.

100. " 12 " nomination de M. Favre q. chargé de cours.

101. " " " cours de phonétique et de vérification de M. Faverney.

102. " 16 " programme de la journée du 9 novembre.

103. " 19 " admission des étudiants prisonniers aux cours de l'Université.

104. " 24 " programme de la fête du 9 novembre.

105. " 27 " confirmation de M. Limond q secrétaire-caissier, nomination d'assistant.

106. " 28 " cours de droit belge.

107. " 31 " démission de M. Guex.

Cérémonie des 25^{ème} anniversaire de la fondation de l'Université et de l'installation du recteur, les 8 et 9 nov. 1916. Il y aura un 1^{er} banquet restreint, le soir du 8 offert par le Conseil d'Etat; le lendemain, cérémonie multiples dans la matrice. Faut-il un banquet à l'issue, ou un buffet suffit-il? La précédente commission universitaire avait admis le buffet, comptant verser au Comité de secours de la ville de Lausanne le produit des économies qui en résulteraient, approximativement 6-700 francs. S'aidé, pour diverses raisons, qu'il n'y a pas moyen de se passer d'un banquet; au reste, 1000 francs sont prévus au budget pour la célébration des fêtes universitaires. Mm Prof et Mercier veulent bien se charger d'organiser le banquet.

Ces universités suisses seront toutes représentées; parmi leurs délégués sera choisi leur porte-parole. La municipalité de Lausanne a promis un vin d'honneur.

Portrait honoris causa. 13) 2) Proposition de doctorats honoris causa, à faire avant cette date. La question a été

(13) Soutenue aux facultés de théologie et des sciences. La question de principe est soulevée. On décide qu'il en sera référé à chaque Faculté par le doyen, en séance de conseil; du reste le temps fait défaut pour arriver à chef pour le 9 novembre.

Cinquantenaire de 3) L'Université a été invitée à se faire représenter au cinquantième de l'Académie de Neuchâtel, et l'a été par M. le Recteur.

Suite de l'entrée en fonctions 4) Lettre du département au sujet de l'entrée en fonctions du chancelier, faite au 1^{er} du chancelier. 15) Lettre du département au sujet de l'entrée en fonctions du chancelier, faite au 1^{er} du chancelier. 16) Lettre du département au sujet de l'entrée en fonctions du chancelier, faite au 1^{er} du chancelier. La discussion en est renvoyée à plus tard.

Inscription 16) 5) Rem, nous priant d'examiner les demandes d'inscription des internes militaires. Cet examen a eu lieu par les doyens, le lundi 23 et le Département a été informé du résultat.

Cours de droit belge. 17) 6) Rem, nous prévenant qu'il a accordé à des professeurs belges le droit de faire des cours de droit belge pour étudiants internes, à condition que la faculté de droit fournisse les locaux nécessaires.

Suite de secours mutuel 7) à examiner: les statuts de la société de secours mutuel des étudiants infirmes. M. Morf s'en charge et référera.

Cours du soir 8) Le conseil de direction de l'École des Hautes Etudes Commerciales, sur de nombreuses demandes d'emplois communaux, cantonaux et fédéraux, a décidé en principe d'examiner si l'Université ne pourrait pas créer des cours du soir. Il y en a qui intèrviennent la faculté de droit et celle des lettres. L'Université veut-elle s'engager dans cette voie? L'Etat préterrait les locaux; les cours seraient rétribués à raison de f. 5 l'heure, etc.

20) Acte en est pris; les Facultés en discuteront. En réalité, c'est ouvrir l'Université à tout le monde. MM les doyens recevront un exposé détaillé; rien ne presse pour le moment.

Cours de correspondance. 9) Lettre du conseil des S. E. C. concernant les cours de correspondance commerciale et administrative et diplomatique, française et allemande, décidés en principe. Ils intéresseraient les licenciés en lettres modernes qui se destinent à l'enseignement dans une école de commerce. La lettre propose de nommer des chargés de cours, qui sont actuellement maîtres tous deux à l'École de commerce. La Commission universitaire demande à connaître les titres de ces maîtres. Ajournée.

Lettre de la société 22) La Société des maîtres secondaires adresse au Conseil d'Etat une lettre demandant des maîtres secondaires qu'on prélève sur le bénéfice de l'impôt de guerre une somme à attribuer au fonds de retraite, et désire que la commission universitaire daigne contresigner cette lettre. La question est, sur un point au moins, à l'étude par ailleurs. Remis à plus tard.

Credit de f. 3000 au 23) Le Comité de patronage des étudiants se voit dans l'obligation, faute de Comité de patronage. fonds, de supprimer ses allocations à des étudiants nécessiteux. Ceux-ci sont encore nombreux. L'Université veut-elle faire un crédit de f. 3000, sur les revenus du fonds universitaire? Appuyé.

Legs de Mlle Agabiz 24) Legs de Mlle Agabiz. Sur le rapport de M. le professeur Lambert, ce legs de dispositions complexes est accepté, l'autorisation du Conseil d'Etat restant réservée.

Mesures diverses 25) Mesures diverses. M. Ullid, partant pour l'Italie, ne pourra pas faire son cours de chimie industrielle ce semestre. M. Elkind est confirmé pour 1916-17 dans ses fonctions d'assistant au laboratoire de zoologie. M. Fourny a été nommé chargé de cours au

26. laboratoire d'électricité industrielle - M. le professeur Taverny est autorisé à continuer en prinitissima les cours de phonétique et de verification qu'il faisait comme privat-docent.

27. M. Simond est confirmé comme secrétaire-caissier de l'Université. M. Ernst Stahlhof

28 est nommé assistant au laboratoire de chimie organique. M. G. Rochat comme assistant particulier de M. le professeur Lehmann, tous deux pour le semestre d'hiver. M. Marengo

confirmé comme aide-préparateur au même laboratoire, jusqu'au 15 avril 1917; M. A. Roset, comme 1^{er} assistant au laboratoire de chimie inorganique; M. G. Riguet, 2^{ème} assistant,

tous deux du 15 oct et au 14 oct 1917; M. W. Merg confirmé comme garçon-préparateur, idem. M. le professeur Mailhard est autorisé à remettre à son assistant, M. J.

Chuard, 2 heures sur 5 de calcul infinitésimal; M^{me} N. Glodhoff est confirmée en qualité d'assistante-chef des travaux au laboratoire de physiologie de M. le professeur

Arthur, pour 1916-17. La Commission universitaire, sur lettre des S. E. C. accorde à M. G. Waldner l'autorisation de fonctionner comme privat-docent pour le cours

de mathématiques financières à l'Université. Le conseil de la faculté de théologie

Gradels. 30) préavis pour que le grade de bachelier en théologie soit accordé à M. Bourquin. Ce grade est nouveau, mais sera porté au Règlement, avec approbation du Conseil d'Etat. Accordé.

M. Bourquin. 31) Le conseil de la faculté de droit annonce que M. A. Robichon, 5th licencié en droit de l'Université de Fribourg a subi ici avec succès une série d'examens

M. Robichon. complémentaires, et préavis pour que le grade de licencié en droit lui soit décerné. Accordé.

32) M. R. Fichter-Ramsay, étudiant en lettres, demande une prolongation de 4 semaines pour déposer son travail, concours de poésie Folloppe; il le devait au 1^{er} novembre, et arriverait le levez au 1^{er} décembre. Accordé.

Frank Olivier.

Séance de la Commission Universitaire, du 7 novembre 1916 à 5 1/4.

Présidence de M. le Recteur Chauvin.

Présents: MM. Dubit, Fornero, Lacombe, Mercier, Michaud, Morf, Olivier, Wilczek.

M. le Recteur donne lecture des lettres du Département:

1. 106a, du 31 octobre, démission de M. Guez.

2. 107, 8 novembre, confirmation d'assistants aux laboratoires.

3. Banquet du 9 novembre. 1) Les hôtels ont tous refusé d'organiser un buffet au Palais de Jarmine; un seul, le Palace, daignerait en monter un chez lui; il serait plus cher qu'un banquet. Sous banquet, le jeudi 9 novembre, à Gibbon, à 5 f. par tête. On compte sur quelque 140 participants; MM Mercier et Wilczek placent les invités.

4. Les 6 universités suisses seront représentées ainsi:

Bâle: M. le prof. A. Bagenbach; M. le prof. S. Fappeler.

Berne: M. le prof. S. Folletti.

Fribourg: M. le prof. P. Girardin.

Genève: M. le Recteur Prof. F. de Cue; M. le Prof. G. Folliguet.
Neuchâtel: M. le Prof. L. Du Bois.
Jurich: M. le Prof. L. Bovet.

On outre le Conseil de l'École Polytechnique fédérale par M. le Prof. Dr. J. Franck.

5 Lettre des maîtres secondaires. 2) Lettre, déjà vue précédemment n° 10 des maîtres secondaires. En substance: demander au Département s'il ne jugerait pas équitable et opportun d'affecter f. 2. 300,000, prélevés sur le produit de l'impôt de guerre, qui sera de 2 millions environ, pour aider à constituer le fonds de retraite des maîtres secondaires, pasteurs et professeurs.

6 La Commission décide de contre-signer cette lettre, comme on le lui demande, mais "en réservant expressément la décision que le Sénat universitaire sera appelé à prendre ultérieurement sur l'ensemble de la question des fonds de retraite." Suggère de porter à f. 5000. la somme à prélever.

7 Correspondance commerciale, administrative et diplomatique. 3) Reprise de la discussion sur la lettre du Conseil des H. E. C. concernant l'enseignement à l'Université de la correspondance commerciale, administrative et diplomatique (voir plus haut n° 9). Le Conseil H. E. C. propose d'y nommer Mm. Amouroux et Stadler, tous deux maîtres à l'École de commerce. Et à titre de chargés de cours, non pas lecteurs, en considération des services par eux rendus.

8 M. Moy développe cette proposition. En droit, dit-il, ces maîtres sont éligibles (Loi, art 11); en fait il s'agit d'une création nouvelle, où tout est à faire. Quant aux chargés de cours, ils existent aussi de par la loi. Cela n'a du reste rien que de provisoire.

9 M. Willy fait remarquer que la correspondance diplomatique relève proprement du droit, et intéresse des juristes. - On découvre à ce propos que le projet, soumis à l'assentiment d'une précédente commission universitaire, n'englobait pas la correspondance diplomatique: cette question reste donc absolument réservée, son adjonction ultérieure n'ayant jamais été discutée en séance de commission universitaire.

10 M. Mercier fait les plus expresses réserves sur les noms proposés, peu importe qui ils représentent. Il y a là une question de principe; on outre l'article 11 Loi doit être interprété dans son esprit et non point pris au pied de la lettre; et l'article 18 Loi voudrait même ici, la question des titres scientifiques, qui, se posant pour les privat-docents, s'impose a fortiori pour des chargés de cours.

11 M. Olivier appuie M. Mercier sur ce point, fait remarquer que le débat ne porte point essentiellement sur des grades universitaires, mais sur des titres scientifiques, et se demande si, à bien considérer cet enseignement qui n'est pas de doctrine scientifique, mais purement pratique, il ne relève pas de l'art. 17 Loi, qui statue que "l'enseignement pratique des langues vivantes est confié à des lecteurs."

12 Il est décidé que M. Moy fournira des renseignements complémentaires, la question n'étant pas en point pour être discutée au fond; rien ne presse, d'autant moins que toute l'affaire, entreprise il y a plus de deux ans, avait été renvoyée jusqu'après la guerre. On peut se demander aussi si des recherches, faciles à faire, ne feraient pas surgir des candidatures possibles à cet enseignement.

M. le Recteur voudra bien faire constituer un dossier où la Commission puisera les éléments sur quoi assés sa décision.

Démission 19 4) Par lettre en date du 31 octobre 1916, le Département annonce la démission de M. de M. le prof. Guesse. F. Guesse, professeur extraordinaire de pédagogie.
Rapport régulier 14. 5) Une lettre du Département souhaite que les directeurs de laboratoires lui présentent des rapports réguliers (travaux etc); elle sera mise en circulation par les soins des doyens que cela concerne.

Grades. 15 6) Le bureau de la faculté des sciences propose un grade de docteur Mm. Bempel, Hartmann.
Honoraires du 16 7) Sur invitation du Département, la Commission universitaire donnera son avis sur les honoraires à attribuer au Chancelier de l'Université, - avant le 1^{er} janvier.

Chancelier. 17 8) M. le Dr Lucien Jeanneret fait une demande de privat-docent pour la chaire de: Demandes de 17 privat-docents pédagogie médicale; et Mm. Jeanneret, messier. 9) M. le Dr F. Messeri de même: cours théorique et pratique de culture physique. Ces deux demandes sont transmises à la Faculté de médecine.

Diplômes 19 10) Deux docteurs serbes, Mm. Militch et Jivomovitch, ont fait leurs serments de doctorat en médecine, mais n'ont pas encore pu déposer les 150 exemplaires dus de leur thèse. Ils sont rappelés chez eux d'urgence. Faut-il leur délivrer leur diplôme tout de suite, ou faut-il remettre cette formalité à la prochaine séance? Les diplômes seront immédiatement délivrés, avant leur départ.

Kant Olivier

Séance de la Commission universitaire du 22 novembre 1916.

Présidence de M. le Recteur Chavan.

Présents: Mm. Sutoit, Fomerod, Lacombe, Mercier, Michaud, Million, Moy, Olivier, Willy.

M. le Recteur donne lecture des lettres du Département:

- 1 107, du 8 novembre. Confirmation d'assistants aux laboratoires.
- 2 108, " 13 " nomination de chef et assistants de laboratoire.
- 3 109, " 15 " concerne la nomination du chancelier.
- 4 110, " 17 " nomination de M. Curty. Fournier, g. garçon de laboratoire.
- 5 111, " " approbation du compte du fonds universitaire, Eté 1916.
- 6 112, " 18 " approbation du compte de perception des finances de cours et laboratoires, etc.

Banquet universitaire. 7. Le banquet universitaire a coûté environ 930 francs, puis inférieur aux f. 1000 prévus.

Cours de correspondance commerciale, administrative et diplomatique. 8. Question des nouveaux cours de correspondance commerciale, administrative et diplomatique. M. Moy a eu l'obligeance de déposer sur le bureau un sommaire succinct des tractations différentes, par ordre chronologique; il y joint quelques explications.

9. M. le Recteur limite la discussion à 3 points essentiels: 1) l'adoption de la correspondance diplomatique; 2) le titre de ceux qui seront appelés à enseigner; 3) les titulaires.

10. 1) M. Mercier constate d'abord que la réponse du Département, en date du 5 octobre 1915, ne fait pas mention de la correspondance diplomatique. Il n'a pas connaissance que la question de la création d'un diplôme consulaire (B. J. Sommaire Moy) ait été soumise au Conseil de la faculté de droit. Et la réponse du Département (B. J. Sommaire Moy) ne connaît que l'introduction de cours de langues, décidés en 1914 par le Conseil d'Etat, et seulement des lecteurs qui en soient chargés. Ad' autres pièces n'étant pas à notre disposition, il convient d'attendre

des propositions prévues et de ne pas précipiter notre décision: la faculté de droit a tout intérêt à être consultée et à prendre position dans une question aussi importante, puisque ce qui n'était au début qu'une question d'enseignement de langues, intéresse maintenant la formation de consuls et de diplomates.

M. Morf expose qu'il n'attache pas une importance exagérée à cette adjonction, et demande simplement que la discussion soit réservée jusqu'à ce qu'elle se présente régulièrement. Ce qui importe c'est avant tout la réalisation pratique de ces cours de correspondance décidés en principe.

M. Milliond précise que la Faculté de droit a été saisie de la question, en a délibéré, a émis un vote (B.3, Sommaire Morf). Le diplôme consulaire est prévu, avec la mention: sciences politiques. Il présente pour notre pays le plus pressant intérêt; si nous ne faisons rien, les futurs diplomates se tourneront ailleurs, où l'on créera les concours le nécessaire pour les attirer. Il ne s'agit en réalité que de trouver une formule assez souple pour ne pas faire avorter un projet en gestation depuis de longues années. L'important, c'est de faciliter sa venue à terme. Or, l'École qui doit former des consuls et des diplomates existe en fait; il s'agit de lui donner une organisation pratique des candidats à la carrière. La correspondance diplomatique est un des moyens d'y parvenir: ne nous attachons pas à la lettre, mais à l'esprit.

M. le Recteur: cet enseignement existe; ce qui importe, c'est de savoir si et comment le rattacher à l'Université.

M. Mercier ne conteste pas les remarques présentées par M. Milliond, mais la question de fait n'en est pas moins nouvelle; il faut qu'elle soit posée correctement. De ce qui a été dit, il résulte clairement que cet enseignement, dont l'importance vient de nous être révélée, doit être assuré par des personnes de compétence très spéciale et reconnue. S'ajouter à la tâche que l'enseignement de la correspondance commerciale englobe celui de la correspondance consulaire et diplomatique est à tout le moins précipité et paraît inadmissible. Clairement, cet enseignement singulièrement élargi ressortit à la Faculté des sciences plus qu'à l'École des H. P. C.

M. Morf répète que dans sa pensée cette dernière question doit être réservée à plus ample examen; elle n'a été amorcée que parce qu'elle s'imposait. Pas de décision prise.

2) Le titre. M. Mercier. La lettre du Département dit: lecteurs; la notion de chargé de cours, mal définie, exceptionnelle, présente des dangers. Et précisément ici, la fonction n'aurait pas un caractère transitoire, comme semble l'indiquer la loi; nous serions en présence d'une exception destinée à se perpétuer. M. Morf tient cependant beaucoup au titre de chargé de cours. Vote: lecteurs.

3) Les titulaires sont proposés: MM. Armanduz et Stadler. M. Mercier spécifie qu'il ne leur donnera sa voix que s'ils sont lecteurs. s'ils devaient être nommés à un autre titre, M. Mercier exige que la question soit reprise par la Commission universitaire. Vote: l'avis de M. Mercier est adopté.

Cours du soir. II. Cours du soir. La question sera soumise aux conseils de la Faculté de droit et des lettres.

Le Chancelier. III Le Chancelier de l'Université. Le Département invite à faire des propositions 1) sur ses émoluments, traitement fixe, ou prélèvement sur les émoluments du Recteur? en l'espèce, ce serait les diminuer de moitié, probablement. 2) concernant un titulaire.

M. le Recteur expose d'abord qu'on peut craindre de voir nommer à ces fonctions quelqu'un qui n'appartienne pas à l'Université, si son traitement est trop élevé. Avant toute autre discussion, il est voté à l'unanimité que la décision qui interviendra ne doit avoir aucun effet rétroactif sur la situation du recteur actuel.

Un traitement indépendant s'impose, quelle qu'en soit la modalité. En principe, la Commission admet que l'Etat ne peut pas, créant une nouvelle fonction, espérer diminuer ses dépenses ni les maintenir égales. Après discussion prolongée, on convient que 1) le montant du traitement doit être sérieux; 2) proportionné au travail du chancelier; 3) ne pas porter dommage au bureau de la Chancellerie; 4) si possible être réglé dans les limites de nos compétences universitaires (ménage intérieur), en tout cas ne pas tomber sous le coup de la loi sur les incompatibilités. La question est enfin précisée en ces termes: il est convenable et désirable que les émoluments du Chancelier oscillent entre un minimum de f. 3000 et un maximum de f. 5000. Vote: admis à l'unanimité.

2) Présentation d'un titulaire. Comme il y a fait nouveau, il n'est que légitime, après conférence avec le Département sur ce qui précède, de présenter M. Rossier. C'est l'affaire de M. le Recteur.

Doctorat honoris causa. IV. La Faculté des sciences propose pour la collation de doctorats honoris causa:

- 1) M. Paul Sarasin, de Bâle (ethnographie, explorateur, initiateur du Parc National Suisse), que Bâle va féter le 14 décembre à l'occasion de ses 60 ans; 2) M. Alexis Bach, de Genève (chimiste) qui atteindra 60 ans dans deux mois. Vote: admis à l'unanimité.

Licence commerciale. V. M. J. Calame a fait sa licence commerciale (mention: administration générale, English).

Approbation de Comptes. VI. Le Département a approuvé les comptes du fonds universitaire, et les comptes des perceptions de finances de cours et laboratoires pour l' semestre d'été 1916.

Allocation à M. E. Gagnebin. VII. Le conseil de la Faculté des sciences a accordé à M. E. Gagnebin une somme de f. 150 sur le fonds Renerier.

Vacances du Nouvel An. VIII. Les vacances de fin d'année sont fixées au mardi 26 décembre au samedi 6 janvier. La séance est levée à 7 heures.

Frank Olivier

Séance de la Commission Universitaire, du 6 décembre 1916.

Présidence de M. le Recteur Chavan.

Présents: MM. Suter, Fomerod, Mercier, Michaud, Morf, Olivier et Utzinger.

Cours libres du programme. 1) Le conseil de la Faculté des lettres demande et obtient l'autorisation de faire porter au programme des cours, sous une rubrique spéciale, Les cours libres; ils seront aussi notés sur l'annuaire (MM. de Koudga, Mmes. Jolain, F. Panga di Maria).

Association chrétienne d'étudiants. 2) L'Association chrétienne d'étudiants espère recevoir le subside traditionnel de f. 100 pour sa fête de Noël. Accordé.

M. Waldner 3) M. Waldner est autorisé à enseigner comme privat-docent les mathématiques financières à l'École des H. & C. 1916-18.

Sr Epstein 4) Lettre des Sociétés juives Israel et Hartlewart, pour appuyer la candidature de Sr Epstein à un enseignement d'hébreu moderne, accompagné d'une lettre du Département. 30 nov.

La question sera soumise à la Faculté des Lettres. Résolution du 5) Par lettre du 5 décembre (no 118) le Département annonce que le Chancelier sera rétribué par voie budgétaire - au maximum f. 1500.

Séances auprès de M. P. Rambert. 6) La commission universitaire unanime prie M. le Recteur de faire des démarches auprès de M. le professeur Paul Rambert, M. Jodier ne voulant en aucun cas accepter ces fonctions.

M. Kravtsoff 7) M. Kravtsoff, étudiant russe, école technique, qui part au service militaire en Russie, désire obtenir une attestation constatant qu'il a étudié 5 semestres ici et fait un examen propédeutique. Cette pièce lui a été refusée, des abus ayant été constatés. Elle lui serait précieuse, indispensable (incorporation) M. Dubois en sa qualité de doyen de la faculté des sciences, serait disposé à faire le nécessaire, l'étudiant y ayant droit; voir Régl. gén. 48.

Doctorat Honoris causa 8) Sont proposés pour le doctorat honoris causa: par la faculté de médecine: M. le Dr A. Rollier, à Leyon, pour l'héliothérapie par celle des lettres: M. Eug Secretan (pro Aventico), M. van Berchem (corpus des inscriptions arabes), M. E. Boutevrou (Charles Secretan etc); M. Joh Hieronim, (Histoire suisse), Prof Jak. Wackernagel, à Bâle (helléniste, suisse romé au pays); par celle de théologie: M. A. Schroeder, professeur à la faculté de théologie libre, travaux divers; par la section des Sciences sociales: M. le professeur Ch. Gide, à Paris (jubilé L. Walras, services rendus à l'Université.) acceptés à l'unanimité.

modifications au Règlement général 9) M. le Recteur donne lecture d'une lettre de M. prof. Milliond, demandant certaines modifications au Règlement général (voir lettre au Département, du 7 décembre 1916. no 209). M. le professeur Milliond, présent, développe brièvement ces propositions; il tient à ce que soit une Ecole, avec un directeur. Le Département serait d'accord (lettre officielle); le Conseil de l'É. sc. sociales l'est naturellement. Adopté à l'unanimité; M. le Recteur en écrira au Département, en émettant le vœu que le futur directeur soit mis au bénéfice de l'art 43 loi.

Séances et 10) Lettre du Recteur de l'Université de Zurich, 5 décembre, pour éventuellement réfractaires s'entendre entre universités suisses au sujet des immatriculations possibles de docteurs et de réfractaires. Réponse.

Statuts de la société de secours mutuels des étudiants juifs 11) M. Moy rapporte brièvement sur les Statuts de la Société de secours mutuels des étudiants juifs. L'organisation financière est rudimentaire, l'art 2 b. paraît singulier. M. A. Mercier étudiera encore le projet.

Echange d'universités entre France et Suisse 12) Lettre de Genève. M. March Guinand, député. Concerne un échange d'univers. grades. M. le Recteur se charge de répondre; il est entendu que nous entendons

travailler activement à résoudre ces questions qui sont d'actualité; il convient de se mettre en communication directe avec le Comité Suisse et surtout avec Paris (M. le prof. Lavenand, doyen faculté de droit.) L'organe tout désigné, ce sont les recteurs.

Nominations 13) Lettres du Département, concernant des nominations diverses: 8 nov, Mlle E. Carrasco nommée assistante au laboratoire de minéralogie, 1916-17; M. R. Giddey, garçon de laboratoire de M. le professeur Dubois, M. E. Gagnebin, confirmé assistant au laboratoire de chimie physique (général) géologie - fin 1917; 13 nov, M. le professeur P. Dubois, chef du laboratoire de chimie à l'hôpital Cantonal; M. le Dr L. Porchet, chimiste, ibidem; M. Ch. Meckert, étudiant, assistant au laboratoire de physique pour débutants; tous trois pour une année; 17 nov, M. E. Curty-Ferre, garçon du laboratoire d'électricité industrielle; 27 nov, M. U. Badoux, 3^e année assistant au laboratoire de chimie inorganique, (somme d'hiver); M. A. Munjard, assistant supplémentaire au laboratoire de chimie physique (1916-17); 29 nov, M. A. Bonnet-Dauphiné, 2^e assistant au laboratoire de botanique (1916-17);

Cours de M. Toubreau 14) 30 nov, M. Ed. Toubreau, ingénieur civil des mines, est autorisé à professer un cours privé de métallurgie, pour élèves ingénieurs belges internes 4 h par semaine; cours organisé comme les cours de droit belge à la faculté de droit. S'écrit par la Commission universitaire de demander que les étudiants non internes puissent y assister, moyennant finance réglementaire, à toucher par le professeur; enfin, lettre du Département, du 27 novembre, autorisant les membres de la Société vaudoise des géomètres officiels à suivre les cours de M. Dierens sur les améliorations foncières, cet hiver, à l'École d'ingénieurs. Les cours seront gratuits, sauf paiement d'un droit d'inscription de f. 2, au Secrétariat de l'Université.

La séance est levée à 7 heures.

Frank Olivier

Séance du Sénat universitaire, du 9 novembre 1916.

1 Le Sénat se réunit en séance publique, à l'Aula du Palais de Rumine, pour la célébration du 25^e anniversaire de l'Université et la présentation des nouveaux recteurs, M. le professeur A. Chauvan, et l'installation de M. A. Formey, en qualité de professeur ordinaire.

2 La séance est présidée d'un culte célébré à la Cathédrale, à 9 heures, et présidé par M. le pasteur et professeur Chamorel.

3 La séance s'ouvre à l'Aula à 10 h 30. Elle est présidée par M. le chef de l'Instruction publique et des cultes. L'Aula, dont les échafaudages sont décorés des drapeaux des sociétés suisses d'étudiants, est remplie par M. M. les délégués des universités suisses, les représentants des autorités, les professeurs, les étudiants, parmi lesquels beaucoup d'officiers et de soldats internes, et un public nombreux.

4 M. le chef du Département ouvre la séance par un discours rappelant les origines

4. de l'Université, et félicitant celle-ci d'avoir atteint en pleine prospérité son 25^{ème} anniversaire.
5. Il procède ensuite à l'installation de M. Fomerod comme professeur ordinaire.
6. M. le professeur A. Rond, recteur sortant de charge, entretient l'assemblée de la marche de l'Université pendant son mandat et présente son successeur, en lui souhaitant la bienvenue.
7. M. le professeur A. Chavan, recteur entrant en charge, remercie le Sénat de la confiance qu'il lui a témoignée, exprime à son prédécesseur la reconnaissance de l'Université pour le soin qu'il a apporté à sa gestion, et fait un exposé de la vie de l'Université pendant les 25 ans écoulés depuis sa fondation.
8. M. le professeur A. Fomerod, prononce le discours d'usage.
9. M. le professeur J. Franck apporte les félicitations et les vœux de l'École polytechnique fédérale, et M. E. Bovet, professeur à l'Université de Zurich, parle dans le même sens, au nom des universités suisses.
- La séance est levée à 12 1/4.

Raulf Olivier.

Séance de la Commission Universitaire,
du 19 décembre 1916, à 5h.

- Présents: Présidence de M. Chavan, Recteur.
Mm. Dutoit, Fomerod, Lacombe, Mercier, Michaud, Morf, Olivier, Wittigek.
- Grades. 1) L'association des étudiants chrétiens remercie de la subvention accordée.
- 2) Sont confirmés, après examens subis: Mm. W. Leresche et P. Turin comme licenciés et docteurs en droit; comme licenciés et docteurs en sciences sociales: Mademoiselle Lettichinska et M. Daeppen; Mlle Bacharowa et Georgieva comme docteurs en médecine.
- Mm. Ammandrug et Stadler, lecteurs. 3) Lettre du Département, 4 décembre: le Conseil d'Etat a nommé jusqu'au 14 oct 1918 Mm. Ch. Ammandrug et J. Stadler, en qualité de lecteurs à l'École des H. E. C. (correspondance française et allemande, commerciale et administrative) Ils recevront le 50% des finances de leurs cours.
- Cours donnés par des professeurs belges. 4) Lettre du Département, 15 décembre 1916: les étudiants non internés sont autorisés à suivre les cours donnés à la Faculté de droit et à l'École d'ingénieurs par des professeurs belges; ils paieront la finance de f. 5 par heure de cours, au bénéfice des professeurs.
- Immatriation des déportés. 5) En réponse à l'Université de Zurich sur l'immatriation des déportés: tous ceux qui ont leur permis de séjour sont acceptés; le fait de déportation ne nous regarde pas, mais nous tenons à être consultés si une disposition générale est considérée.
- Cas Kravtsoff. 6) Reprise du cas Kravtsoff: M. Dutoit lui a donné une attestation extrêmement prudente, et M. Kravtsoff est parti pour la Russie. M. Lacombe n'est pas d'accord avec cette procédure, et il expose la pratique suivie à l'École d'ingénieurs. Si l'étudiant a ses papiers en règle, et surtout ses bulletins, qui sont de véritables certificats, pourquoi encore une attestation? Surtout que l'on peut en faire, et qu'on en a fait mauvais usage. L'article 18 du Règlement invoqué est inutile, car il fait double emploi. En outre, l'examen (1^{ère} partie)

- 16) ne conférant aucun droit, demander une attestation qu'on l'a faite est inutile. L'École d'ingénieurs ne donne plus de certificats, parce qu'on en a abusé en lui causant du tort. Et le cas Kravtsoff menace de constituer un précédent fâcheux. M. Dutoit: Les Ecoles belges et allemandes délivrent des attestations; c'est pourquoi on demande ici ceux surtout qui regagnent la Russie ou l'Italie. Ce n'est point un certificat, mais une simple attestation, sa délivrance n'a été effectuée avec toutes les précautions possibles. - M. Lacombe demande cependant l'insertion de deux vœux au procès-verbal: 1) que ce cas ne constitue pas un précédent; 2) que ne soient désormais délivrés d'attestations. - L'insertion est faite; la question reviendra à propos de l'élaboration du Règlement général.
- Nomination du Chancelier. 7) Nomination du Chancelier. Propositions. M. Olivier demande la permission de ne pas assister aux délibérations: accordé. M. P. Rombert ayant refusé catégoriquement, M. le Recteur a sollicité des propositions nouvelles: ont fait le plus de vœux Mm. Olivier et Corday. - M. Morf propose de régler les attributions du chancelier avant de faire des propositions au Département: repoussé. La Commission décide de présenter "in asquo" Mm. Corday et Olivier, dans l'ordre alphabétique, l'un et l'autre candidats présentant, chacun dans sa sphère d'activité, les qualités désirables pour remplir ces fonctions. Le doyen de la Faculté de droit déclare s'abstenir à la votation, la Faculté des lettres n'étant pas non plus représentée.
- 8) Statuts de la Société de secours mutuels des étudiants juifs. Acte est pris de leur déposition.

- Proposition M. Guinand. 9) Reprise de la proposition M. Guinand. M. le Recteur, craignant le danger de propagande et l'ingérence politique, a demandé des renseignements complémentaires. - M. A. Mercier: La question doit rester exclusivement universitaire; pas d'ingérence politique. Nous avons des conventions avec l'Allemagne; il nous en faut avec la France, pour l'échange des étudiants (équivalences etc). En ce qui concerne l'échange de professeurs, l'idée est à étudier. M. Olivier propose d'aborder en premier lieu les questions d'équivalence, qui amorceront le reste, et de s'adresser non pas à un comité mêlé d'hommes politiques, mais immédiatement au ministre. Remis à plus tard.
- Commission de rédaction du Règlement. 10) Nomination de la Commission de rédaction du Règlement: Mm. le Recteur, le doyen de la Faculté de droit et le doyen de la Faculté des sciences.
- La séance est levée à 6 3/4.

Raulf Olivier.

Séance du Sénat Universitaire,
du 15 février 1917.

- Le Sénat se réunit, en séance publique (Salle du Sénat, Palais de Rumine) à 9h.30, sous la présidence de M. le recteur A. Chavan.
- La séance est ouverte par un discours de M. le recteur Chavan. Il commence par rappeler la mémoire du professeur Henri Karbel; puis il procède à la proclamation des doctorats honoris causa, conférés par l'Université, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa fondation à Mm. Alfred Schröder, Charles Gide, Louis Auguste Sollier.

1) Eugène Secretan, Emile Boutroux, Johannes Tierauer, Jakob Wackernagel, Max van Berchem et Alois Bach.

Portrait du prof. Samuel Mercanton - carrière, et remercie les donateurs.

Concours.

La seconde partie de la séance est consacrée à la proclamation des résultats des concours. Les rapports amiables sont lus.
Rapport de feu M. Hartel, lu par M. ^{le prof.} Willeumier. M. Jean Roth, théol, reçoit un prix de 100f. pour un travail sur le quatrième Évangile.

Rapport de M. le prof. Fomerod: M. Charles Madson, théol, reçoit un prix de f. 150 (Caractères distinctifs de la connaissance religieuse.)

Rapport de M. le prof. Chavan: M. Jean Secretan, théol, reçoit un prix de f. 120 et M. Pierre Julliard, théol, un prix de 140f pour des travaux sur François d'Assise.

5) Rapport de M. le prof. Jerven: Mlle Marguerite Compendu, litt, reçoit un prix de f. 100 (Voltaire à Berlin)

6) Rapport de M. le prof. Rambert: M. Agéna Krafft jur, reçoit un prix de f. 120 (Action en nullité de mariage)

7) Rapport de M. le prof. Biermann: M. Léon Felde reçoit un prix de Faculté de f. 300, et le titre de lauréat de l'Université, pour un travail sur la production du blé en Russie.

8) Rapport de M. le prof. Jerven: M. René Fiechter-Ramsay, litt, reçoit le prix Folloppe, 100 francs et médaille, et le prix Whitehouse, avec prix de Faculté de f. 200 et le titre de lauréat de l'Université, pour un travail sur Sainte Beuve et Vinet.

La séance est levée à midi 15.

Frank Oliver.

Séance de la Commission Universitaire

le 30 janvier 1917, à 5h.

Présidence de M. le Recteur A. Chavan.

Présents: Mm Dutoit, Lacombe, Mercier, Michaud, Mosf, Olivier, Witzgall

1) Lettre du 4 janvier. Boyer Dutoit: Mm Marcel Bader et Grégoire Balachowski, docteurs ès-sciences.

2) Lettre du 13 janvier, du Département: M. M Bader, nommé assistant de M. le prof Kellermann pour la fin du semestre d'hiver 1916-17.

3) id, du 19 décembre, Mlle Karavian Baïkanouch, nommée 2^e assistante au laboratoire pour débutants, hiver 1916-17.

4) id, du 15 janvier: M. Ch. Kérel, assistant clinique ophtalmologique dès le 1^{er} janvier et M. R. Jiddy, garçon préparateur au laboratoire de chimie physique, id, pour l'année.

5) id, du 15 janvier: M. le Dr Selvy, privat. docent, remplace M. le Dr Combe, malade, pour l'enseignement de la pédiatrie, jusqu'à la fin du semestre. M. le Recteur fait observer à ce propos que le Département a procédé directement dans ce cas, sans

tenir compte du Règlement général, art 12. Explication: urgence.

6) Les noms de Mm les prof. Hautknecht et privat docent Geitler et Dutoit n'ayant point paru au Catalogue des étudiants 53, le Département a expliqué que le cas de M. Hautknecht, absent, est en suspens, et que les deux privat docents ont quitté Lausanne. Le Département laisse au recteur à l'Université le bon à tirer: lettre du 28 janv.

7) Idem 4 janv. La Faculté de droit ayant demandé l'autorisation d'organiser Cours de droit français des cours de droit français à internés français; réponse favorable.

8) Id. 20 janv. Approuve la proposition d'autoriser des étudiants non internés à suivre les cours sous n.º f. Finances de f. 5 par heure, acquies au professeur intéressé. M. Mercier demandera d'abord à Mm les professeurs leur assentiment, ainsi que l'avait fait M. Dutoit pour les siens. Il est entendu que ces cours restent purement facultatifs pour nos étudiants.

9) Id. 20 janv. Le Conseil d'Etat et le Département estiment que la nomination du Chancelier, si instante auparavant, ne pourra intervenir qu'une fois le nouveau règlement général élaboré et adopté. A ce moment reprendront les pourparlers. M. le Recteur va voir à ce propos M. le chef du Département, pour le prier de considérer la situation. M. le prof. Corday a retiré, par lettre du 19 courant, sa candidature et exprimé amicalement sa reconnaissance de notre témoignage d'estime.

10) Lettre du Département, du 18 janv. proposant de nommer chargé de cours M. Ch. Gilliard. Gilliard, actuellement privat-docent pour l'histoire suisse, et lettre Olivier, 28 janv, la Faculté des lettres désirerait que M. Gilliard fit son cours au moins chaque semaine: il n'y aura sans cela qu'un titre de plus et la Faculté n'y gagne absolument rien.

11) Id, du 30 nov, transmettant la demande des deux sociétés juives, Israel et Langue hébraïque Babitarah d'organiser un cours de langue hébraïque moderne (lecteur); M. le Dr Isaac Epstein s'en chargerait volontiers. - Et lettre Olivier, 28 janv: La Faculté des lettres estime n'y avoir aucun avantage scientifique, surtout tant qu'elle n'a point de chaire de langues orientales, laissée vacante par la mort de M. Spiro.

12) Id, 18 déc, et projet de Caisse de retraites élaboré par M. Mosf. Est nommée une commission pour examiner le projet: Mm Mosf, rapporteur; Corday, président; J. Jumas et Bonisegni, membres.

13) Séance dite des Concours. La date en est fixée au 15 février, à 9 1/2 du matin; L'Université convoquera Mm les Docteurs honoris causa, à savoir: Schroeder, théol; Rollier, méd; Bach, sciences; Boutroux, Secretan, Tierauer, Wackernagel, Max van Berchem, lettres; Gide, sciences sociales. M. le Dr Jorranin à Bâle, a déjà reçu le diplôme à l'occasion d'un anniversaire fêté à Bâle. - Suit lecture et donné des conclusions des rapports sur les concours: elles sont adoptées pour le fond. Mais les prix sont dérivés. Si nous voulons que se présentent des candidats, il faut être plus large; ailleurs on compte par milliers de francs ou nous comptons par centaines. La question se pose nettement à propos du concours de M. Fiechter-Ramsay au prix Whitehouse. Ce prix est déjà considérable: il est de f. 350. Or M. Fiechter-Ramsay a fait un travail de 600 pages, des plus sérieux, sur Sainte Beuve et Alexandre Vinet.

Comment augmenter ce prix, qui couvre à peine ses dépenses? Toute la Commission approuve le principe de l'augmentation; pour les modalités, M. le Recteur en discutera avec le Département.

Voir la liste des (cours, procéd. verbal de la séance du Sénat, folio 128.

Bibliothèque de l'Université de Louvain. 14) Lettre de l'Académie française, Janvier 1917, concernant la reconstitution de la Bibliothèque de l'Université de Louvain. Sans le Comité International formé à cet effet, l'Académie demande à notre Université de se faire représenter par un de ses membres. M. Mercier donne des renseignements historiques sur cette entreprise de solidarité scientifique: il y a 170 adhésions réparties sur 21 Etats différents, à ce jour; l'Institut de France en exerce le patronage. La Commission Universitaire nomme M. Mercier pour représenter l'Université dans le Comité international.

Conférences et équivalences d'études. 15) M. A. Mercier rapporte officiellement sur son récent voyage à Paris, où il a pu s'occuper de la question soulevée par MM Guinand et consorts, des conférences et des équivalences d'études. Pour le moment, on a estimé préférable de ne rien faire en matière de cours et conférences à l'échange. 2) Pour les équivalences qui pourraient être reconnues aux internés, rien non plus n'est décidé, et même possible en ce moment. Des conversations, les unes privées les autres à-demi officielles, laissent cependant concevoir de légitimes espoirs. Il ne sera point pris d'avis ministériel à ce sujet, pour le moment; mais après la guerre il est probable que toute la question sera reprise; en attendant, les cas seront examinés isolément avec le plus bienveillant intérêt.

M. Dubois a vu dès lors quelques-uns de ses collègues à Paris: même son de cloche.

La séance est levée à 7 heures.

Frank Olivier.

Séance de la Commission Universitaire, du 28 février 1917, à 5h.

Présidence de M. A. Charvan, recteur.

Présents: Mm Dubois, Fomerod, Lacombe, Mercier, Michaud, Milliond, Prof. Olivier.

M. Wiszgek excusé.

Son de f. 1000 de la Société Académique. 1) La Société Académique a remis à M. le Recteur f. 1000, à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de l'Université; cette somme a été répartie par moitié à 1) l'œuvre universitaire des prisonniers de guerre; 2) l'œuvre de patronage.

2) Lettres du 15^{février}, prend note des doctorats honoris causa.

Congé à M. le prof. Reiss. 3) accordant à M. le prof. Reiss une prolongation de congé jusqu'en octobre 1917. M. Jean Dumier continuera à le remplacer.

M. le Dr. Messerli, 4) Lettre du doyen de la faculté de médecine, 2 fév; le Dr Messerli admis à enseigner l'hygiène à titre de privat-docent.

id, 2 fév: le Dr Cathary n'est pas admis à enseigner l'urologie au titre de privat-docent.

id, 2 fév: la demande du Dr L. Jeanneret d'être nommé privat-docent de pédagogie médicale est renvoyée à une date ultérieure et indéterminée.

5) Lettre du 2 fév, de M. le prof. Milliond, amenant son élection à la présidence de l'École

M. le prof Milliond des sciences sociales, et lettre, du 9 fév, du Département, enregistrant le fait, et rappelant une lettre antérieure, assimilant le président aux directeurs d'écoles spéciales.

6) Lettre du 16 février du doyen de médecine: Mlle Marie Bégoine nommée à un médecin. Doctorat Marie Bégoine Adopté.

7) Lettre de M. Corday, du 13 fév: a pris connaissance du projet Morf, caisse de retraite des professeurs universitaires; la sous-commission en approuve l'économie générale. M. Morf présentera un rapport plus tard.

8) Lettre P. L. Mercanton, du 21 fév: utilité d'un tableau commémoratif au Palais de Rumine, en l'honneur des étudiants tombés à l'ennemi dès 1914. Cette utilité paraît contestable à la Commission universitaire, qui passe à l'ordre du jour.

9) Lettre du 17 février, Département, demandant des propositions pour pourvoir la chaire de M. Hartel, en théologie.

Cours de M. Ch. Gilliard. 10) Lettre du 15 février, Département, a repris les pourparlers avec M. Ch. Gilliard, pour l'enseignement de l'histoire nationale. Au cas où ils aboutiraient, la Commission universitaire estime-t-elle que le nom de M. Maillifer doit être supprimé de la liste des professeurs (en congé)? Répondre: la Commission universitaire estime que cela regarde le Département.

M. Maillifer professeur (en congé) Chaire d'anatomie pathologique. 11) Lettre du 18 février, Faculté de médecine et préavis concernant la chaire d'anatomie pathologique à pourvoir. La minorité (6 membres) s'inspire exclusivement de considérations scientifiques; la majorité (13 membres) insiste sur nos intérêts nationaux. Sont présentés par la minorité, en premier rang: M. Atkanagy, (Allemand, à Genève) en deuxième rang: M. Buguerin, (Neuchâtois à Berne) puis M. Salatikow; par la majorité, en premier rang: M. Buguerin, et en second rang, par une partie de la majorité: M. Atkanagy et, en troisième, M. Salatikow; par une autre partie: M. Wegelin, Hedinger.

M. le doyen Michaud fournit à la Commission universitaire des renseignements détaillés, et a l'obligeance de répondre à de nombreuses questions posées par Mm Dubois, Olivier, Milliond, Morf. Après discussion (M. Mercier) la Commission Universitaire prend acte du préavis et déclare se récuser absolument sur la question de capacité scientifique, mais elle décide, à la majorité de 5 voix contre 1, d'accompagner le préavis de la Faculté de médecine du corollaire suivant: "La Commission universitaire n'a pas à se prononcer sur la valeur des titres scientifiques des candidats proposés, question qui ressort exclusivement à la Faculté de médecine, mais elle estime qu'il serait bon, dans l'intérêt de l'Université, de se conformer à la tendance actuelle des Universités suisses, qui est d'encourager les nationaux, quand cela est possible sans nuire aux intérêts vitaux de nos Facultés." Cette formule a été adoptée sans réserve par le doyen de la Faculté de médecine.

Vacances. 12) Vacances: La rentrée est fixée au 11 avril.

Cours du soir. 13) Cours du soir: Le temps pressant, la question n'est qu'abordée; M. Mercier donne lecture du procéd. verbal de la Faculté de droit, qui conclut ainsi: la réalisation éventuelle de ce projet doit être subordonnée aux conditions suivantes:

1° ne pas engager l'Université au delà d'un patronage moral.

2° ne pas grever les crédits affectés à l'enseignement supérieur.

3° ne pas consacrer ces études par un diplôme universitaire.

40. réserver l'entière liberté des professeurs de l'Université au sujet de leur participation éventuelle.

M. Olivier dit que la Faculté des lettres, après s'être occupée de ce projet dans deux séances, est arrivée exactement aux mêmes conclusions.

M. Milliond donne lecture de quelques résultats d'une discussion de l'École des sciences sociales, favorables en principe.

La discussion approfondie est remise à une autre séance, faute de temps.

La séance est levée à 7 heures.

Frank Olivier

Séance de la Commission universitaire
du 7 mars 1917, à 5 heures.

Présidence: M. le Recteur Chavan.

Présents: MM. Dubois, Fomerod, Lacombe, Mercier, Michaud, Milliond, Moy, Olivier, Urizgell.

M. E. Romel, assistant, 1) Lettre du Sypt, du 2 mars: M. E. Romel, stud. med., est nommé assistant de M. Pines, professeur de médecine opératoire pour le semestre d'été 1917.

Statuts de la Société de secours mutual des étudiants polonais. 2) Les Statuts de la Société de secours mutual des étudiants polonais sont présentés à l'enregistrement et soumis à l'examen de M. Mercier.

Société Korait. 3) La société grecque Korait soumet ses statuts nouveaux: admis. Son droit à porter l'écharpe lui est reconnu, malgré l'opposition illégale des autres sociétés grecques.

Règlement général. 4) Discussion du nouveau Règlement général, élaboré par la commission (MM. Chavan, Mercier et Dubois). Un projet partiel est distribué. Est discutée d'abord la rubrique Recteur. A l'art. 9 la dernière phrase est réservée jusqu'à plus tard... Art. p. fin, on ajoute "dans ce cas, un rapport est adressé au Recteur". - Art. 20 on ajoute "directeurs de cliniques" et de laboratoires. - L'ensemble est adopté.

Rubrique Chancelier. Art. 5: "des immatriculations conformément à l'art." - Art. 2. La première phrase est une règle à laquelle on espère que se conformeront les commissions universitaires. Le reste est légal. - L'ensemble des deux articles est adopté.

Cours du soir. 5) Cours du soir. M. Milliond expose d'abord les réserves de M. Roguin: que cela ne devienne pas une sorte d'Université rattachée à l'Université et lui faisant concurrence. Puis, M. Dubois demande quelles seraient les sanctions de cet enseignement. M. Moy: pas de diplôme, une simple attestation que les cours ont été régulièrement suivis. Puis, M. Moy expose ce qui suit: L'École des H. & C. désire que l'Université s'en occupe, pour gagner quelque popularité. On nous fournirait des locaux; d'argent, on n'en demanderait point; le public est tout trouvé et les professeurs restent absolument libres. On peut estimer que l'Université en retirerait un profit moral, et peut-être même plus réel. Ce ne serait-il pas possible de concevoir des cours communs aux Facultés et à cette nouvelle entreprise? Et des conférences données par des professeurs de toutes les Facultés? Car un simple appui moral ne suffirait pas.

M. Urizgell. Ceci c'est l'Université populaire, pratiquée surtout aux États-Unis, mais alors

5) il ne faut pas la limiter ainsi. Les fonctionnaires ne sont pas assez nombreux pour former un public stable; en outre, ils n'ont pour la plupart fait que des études primaires - ce qui ne donne pas accès à l'Université. M. Urizgell est favorable à la création d'une Université populaire, mais cela n'y correspond pas.

6) M. Mercier. Malgré l'intérêt que présente cette demande, on ne pourrait pas à vrai dire quel genre d'enseignement il s'agit ici. Celui qu'on demande n'est certainement pas, et ne peut pas même être un enseignement universitaire. Le temps des professeurs devrait être réservé à des travaux personnels. Pourquoi limiter ce qui est une faveur à des fonctionnaires qui sont déjà privilégiés? Quelles garanties préalables de culture exigera-t-on? La question des diplômes, quel que soit leur nom, est importante; la question financière, bien que secondaire, reste inquiétante. Et surtout: l'intérêt scientifique prime tout dans une Université, et ne paraît point sauvegardé ici; M. Mercier rappelle à ce propos une expérience de M. Rambert.

7) M. Dubois constate que, si par la force des choses, nous n'avons pas de tradition universitaire, nous n'avons point eu de politique universitaire prouvée - et nous aurions dû en avoir une. D'où notre impopularité. Il nous faut donc rechercher l'appui du peuple. Voici est-il le vrai moyen? Il ne le semble pas: cette mesure est trop restrictive; si nous voulons tenter quelque chose, que cela soit moins restrictif, et n'oublions pas que les tentatives analogues faites en Suisse ont été beaucoup plus larges, et que plusieurs d'entre elles ont eu une courte vie, ou ont dévié de leur but premier.

8) M. Michaud. La Faculté de médecine, en tant que Faculté, se débintéresse de la question, qui ne peut pas, pour une foule de raisons, la regarder. Mais, en son nom personnel, M. Michaud déclare qu'il est favorable à une extension universitaire sous forme de cours publics, comme il y en a à Berne et à Zurich.

9) M. Milliond. Il faut voter sur cette demande, ou à tout le moins y donner une réponse: elle est sérieuse, elle est précise; on ne peut retarder sans plus. Son intérêt pour nous réside en ce qu'elle nous donne l'occasion d'organiser quelque chose. Comment pourrait-on répondre à cela-ci, en répondant qu'on accordera autre chose à un public, qui, lui, ne demande rien? - La question des diplômes d'entrée et de sortie n'impose pas; la seule qui importe, celle de la liberté absolue des professeurs, est assurée.

10) La Commission retient une proposition ferme de M. Milliond que voici: "La Commission Universitaire est entrée en matière sur la demande (qui lui a été faite le 7 novembre 1916) et elle a mis à l'étude les voies et moyens propres à aboutir à une organisation qui réponde aux vœux des employés et du public." Il reste bien entendu, comme y insiste M. Mercier, que notre réponse ne préjuge en rien du résultat final.

La séance est levée à 7 heures.

Frank Olivier

Séance de la Commission universitaire, 1917
du 14 mars, à 11 h.

Présidence: M. Chavan, Recteur.

Présents: MM. Dubois, Fomerod, Michaud, Moy, Olivier, Urizgell.

Mm Lacombe, Mercier et Milliond excusés

M. Olivier et nommé professeur ordinaire.

1) Lettre du Département, du 12 mars: M. Olivier et nommé professeur ordinaire, dès le 1^{er} avril 1917.

Absence de M. Lugeon.

2) M. Lugeon annonce par lettre du 12 mars qu'il espère partir d'avril à juin pour le Maroc en mission scientifique. Son enseignement sera aboussi: le bénéfice scientifique que M. Lugeon retirera de cette expédition lui fait espérer que M. le Recteur voudra bien appuyer sa demande auprès du Département.

Bibliothèque de M. Stilling

3) Lettre de M^{me} Stilling, qui se déclare prête à faire opérer le transfert des livres légués par son mari à la Bibliothèque de la Faculté de médecine

M. Tchaoussowski et. sc. tech.

4) M. Tchaoussowski, étudiant polonais à l'école d'ingénieurs, ne pouvant payer ses finances de cours, s'était adressé à la Société Fraïl. Celle-ci n'a pas pu faire les fonds que trop tard, mais M. Lacombe est disposé à reconnaître la solvabilité de ce paiement tardif. Accordé.

Le comité de patronage demande un subside.

5) Le comité de patronage adresse la demande urgente d'une avance: il n'a plus que f. 35 en caisse. Il lui en faut au moins 3000 pour le semestre prochain. Ne pourrions-on les prélever, à titre d'avance sur le fonds universitaire? Accordé en principe.

Grades.

6) Collation de diplômes et de grades:

a) Faculté de théologie: licence, M. Théodore Wanner, et M. Marcel Bourguin, qui a complété ses examens de bachelier.

b) Ecole des sciences sociales: licence, M. H. Tutundjian - son diplôme ne lui sera délivré qu'après paiement - mention sciences politiques, M. M. Bagdjianlu.

c) Ecole des S. E. C. licence (Banque et commerce): M. Marcel Bourguin, M. Nicolas Gretschnikine, M. Stephan Stomilas de Pnyedzicki, M. Alexandre Radamatz, M. Mauryy Spiro, M. Henri Vandelair.

d) Lettres - Licence en lettres classiques: M. Emmanuel Buengod, M. Jules Rochat
Licence mixte: Mlle Jacqueline de la Boye, avec félicitations du jury.
Licence moderne: Mlle Marguerite Gujore " " " M. René Meylan et Robert Moulin.

e) Sciences. Docteurs ès sciences: Mm Otto Luchlandt, Marcus Shuckgold, Adrien Robert-Charnue, Gerhard Henry.

Licenciés ès sciences physiques et mathématiques: Mm. Charles Volat et Louis Rouvray.

Licence ès sciences physiques et naturelles: M^{lle} Hélène Roux.

Toutes nominations ratifiées par la Commission universitaire.

Chaire d'anatomie pathologique

7) Lettre du Département du 19 mars: le Département ne se déclare pas satisfait de la simple transmission du résumé des délibérations en conseil de la Faculté de médecine (affaires de la chaire d'anatomie pathologique) avec l'adjonction des vœux de la Commission universitaire, comme quoi cela ne constitue pas une réponse. Le Conseil d'Etat a décidé d'ajourner sa décision au sujet du remplacement de M. Belyze et de faire aboussi cet enseignement par le doyen de la Faculté de médecine, jusqu'à liquidation du cas. M. le Recteur a rétabli de vive voix les faits et montré que c'était la seule réponse que nous pouvions faire et qu'elle avait reçu l'assentiment du doyen de la Faculté de médecine. Incident liquidé.

8) Lettre idem, du 7 mars, relative à un enfouissement dans la "Gazette de Lausanne"

du 3 mars, et concernant le professeur B. Brugnem: invite M. le Recteur à faire une enquête pour établir d'où provient la fuite. M. Chavan s'est adressé sans succès à la "Gazette" et a cherché à recueillir des renseignements; autant en a fait le doyen de la Faculté de médecine, dont lettre du 12 mars annonçant son insuccès. M. le Recteur estime justement que pareille tâche ne nous incombe pas et ne pourrait aboutir. A communiqué le résultat négatif de ses recherches au Département, qui a répondu par lettre:

9) Département, du 19 mars, où se manifeste quelque nervosité. On passe à l'ordre du jour, après que Mm Sauter et Olivier ont proposé d'oublier les journaux que seuls sont valables les communications faites par les autorités universitaires ou soumises à leur approbation. Sans ce cas-ci, rien à rectifier. M. le Recteur et M. Olivier rédigeront dans ce sens une circulaire à envoyer aux journaux de Lausanne.

10) Lettre du Département, du 14 mars, contenant l'article de M. Wagnière (Journal de Genève, 5^{me} num) contre "Candida chez les Bocherionnes" et demandant l'avis de l'Université, si elle estime que vraiment la Suisse y soit vouée au ridicule. M. le Recteur a déjà répondu que c'est nous qui nous couvrions de ridicule si nous faisons une affaire d'une innocente plaisanterie, qui n'a point été mise dans le commerce. Approuvé.

Legs de M. le prof. J. Gaudard. 11) Lettre du Département, du 12 mars: M. le professeur Jules Gaudard a légué à l'Université une somme de f. 3000, payable dans les 2 ans de la dédicace; frais de mutation à la charge des légataires. Le Conseil d'Etat a décidé d'autoriser l'Université à accepter ce legs; l'Ecole d'ingénieurs sera consultée au sujet de son affectation. Enregistré.

Son de la Société anonyme suisse d'explosifs. 12) La Société anonyme suisse d'explosifs, par lettre du 3 mars, prie l'Université d'accepter un don de f. 1000, qui sera attribué au laboratoire de géologie de M. Lugeon. Enregistré.

Cours du soir. 13) M. Chaboz accuse réception de la lettre concernant les cours du soir, et propose que l'on nomme une commission pour réaliser immédiatement l'organisation de quelques cours, en attendant le reste. Décidé de reprendre plus tard la question. La séance est levée à 12 1/4.

Frank Olivier

Séance de la Commission Universitaire du mardi 17 avril 1917, à 6 heures du soir.

Présidence de M. le Recteur Chavan.

Présents: Mm. Sauter, Lacombe, Mercier, Michaud, Milliond, Prof, Wilgekl, Fomenod.
Excusé: M. Olivier.

Lecture est donnée du dernier procès verbal. Il est adopté.

Archives. M. le prof. Wilgekl demande ce que deviennent les procès verbaux. Ils sont copiés dans un registre. Mais nos archives auraient besoin d'être mises en lieu sûr. L'archiviste cantonal ne pourrait-il pas en prendre soin? Une requête dans ce sens sera adressée au Département.

Regrets causés par le départ de M. Chuard. M. le Recteur a exprimé à M. le Conseiller d'Etat Chuard nos regrets de le voir quitter le Département de l'Instruction publique et des cultes.

Circulaire aux journaux. Une circulaire a été adressée aux journaux pour les engager à n'insérer que pour les nominations de professeurs que des "communiqués officiels."

Grades. M. Robert Jubilia a passé les examens de licence et de doctorat en droit. Les grades de licencié et de docteur lui sont conférés.
M. François de Loyd a passé les examens de doctorat en sciences. Le grade de docteur lui est conféré.

Nomination de M. A. Deluz. Deux lettres du Département, du 30 mars et du 17 avril, concernant la nomination de M. Auguste Deluz comme chargé de cours. L'enseignement de la didactique générale lui est confié, soit 2 heures de cours de pédagogie et la direction des exercices pratiques des candidats au brevet de capacité pour l'enseignement secondaire. Le Département déclare que sa lettre n° 1183 est restée sans réponse. M. le Recteur a remis les choses au point. Le Département a poursuivi l'étude de la réorganisation de la chaire de pédagogie, sans donner au Conseil de la Faculté des lettres le résultat de ses consultations. Cette question sera reprise à la prochaine séance.

Cas Lutostawski. M. Lutostawski a été autorisé en 1901, à donner un cours sur la philosophie de Mickiewicz. Il ne l'a pas terminé et a disparu sans prévenir la Faculté des lettres. Il demande de reprendre son enseignement pour le semestre d'été 1917 avec un cours sur la philosophie de l'histoire. Le Conseil de la Faculté des lettres préconise négativement. La Commission universitaire confirme ce refus.

M. le Dr Deluz. En date du 5 avril le Département avise l'Université qu'il a invité M. le Dr Deluz à reprendre provisoirement l'enseignement des regrets professeur Combe. Il demande les présentations réglementaires pour la repourvue définitive de la chaire de pédiatrie.

M. le prof. Olivier est chargé de régler les questions d'immatriculation. Sans sa séance du 3 avril, le Conseil d'Etat a conféré à M. le professeur ordinaire Frank Olivier la tâche de régler les questions d'immatriculation pendant le semestre d'été 1917. Le Conseil d'Etat a ajourné la nomination du chancelier de l'Université jusqu'à l'adoption du règlement général.

Nomination d'assistants. En date du 4 avril, le Département nous informe que M. René Guindon, cand. med, est nommé en qualité de 2^{ème} assistant de l'Institut pathologique et M. Abel Moulin stud. med, en qualité de 3^{ème} assistant au même Institut, tous deux pour le semestre d'été.

Maintien du nom de M. Maillefer dans la liste des professeurs. Le Département nous demande notre avis sur le maintien du nom de M. Maillefer dans la liste des professeurs de la Faculté des lettres, avec la mention "in congé". La Faculté des lettres n'a pas pris de décision. Le maintien du nom de M. Maillefer avec la rubrique "in congé" est décidé.

M. Walter, chargé de cours à la faculté de théologie. Sans sa séance du 5 avril, le Conseil d'Etat a décidé de charger M. Walter ancien professeur à Strasbourg, de donner à la Faculté de théologie, pour le semestre d'été, six heures de cours d'exégèse et de littérature du nouveau Testament.

Chaire de Nouveau Testament. Le Conseil de la Faculté de théologie propose, pour remplacer le regretté M. Harbel à la chaire de Nouveau Testament, M. Emile Lombard, de Neuchâtel.

M. Emile Lombard. Les deux premières années, soit de l'automne 1917 à l'automne 1919, il donnerait six heures de cours; ensuite 9 heures. Le préavis est adopté.

M. Ch. Dupuis. Sans sa séance du 9 avril, le Conseil d'Etat a décidé d'accorder à M. Ch. Dupuis, élève de l'Ecole d'ingénieurs, une libération des 2/3 de la somme due pour financer des cours du semestre d'hiver écoulé.

Avance au Comité de patronage. En réponse à notre demande, le Conseil d'Etat a décidé, le 3 avril, d'autoriser une avance de 3000 francs au Comité de patronage sur les revenus du fonds universitaire.
Ecole de notariat. Par lettre du 21 avril, le Département autorise la Faculté de droit à prendre sous son patronage l'Ecole de notariat fondée par l'oeuvre universitaire sous des étudiants prisonniers.

Don de 3000 fr. de Léon Filde. A titre de témoignage de gratitude, Léon Filde fait un don de 3000 francs à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales. C'est la somme qui lui avait été allouée comme prix de Faculté. Le Département, en date du 8 mars, autorise l'acceptation de ce don, qui sera affecté au Fonds des délégations aux congrès internationaux.

Journal universitaire. Les renseignements sur les manifestations publiques de l'Université de Genève seront mis en circulation parmi les membres de la Commission universitaire.

Prix de Faculté. M. le professeur Million souleve le cas d'une étudiante qui se propose d'obtenir un prix de Faculté. Elle doit déposer son manuscrit le 1^{er} novembre. A une fois les études terminées. Elle ne sera plus immatriculée; elle a terminé ses études ce printemps. Faut-il l'admettre? Elle est autorisée à présenter son manuscrit le 1^{er} novembre.

Jubilé de M. Alfred Pareto. M. le doyen Mercier expose le vœu de la Faculté de droit unanime de souligner par une cérémonie les 25 ans de professorat de M. Alfred Pareto, ce brillant représentant de l'économie politique de l'Ecole de Louvain. L'état de sa santé est précaire. Le jubilé devrait avoir lieu au mois de juin. Une séance à l'Aula, avec remise d'adresses et d'un cadeau, serait suivie d'un modeste dîner. Un subside de 1000 francs serait demandé. L'idée de ce projet est mise en discussion. M. Million trouve qu'il serait injuste de célébrer le jubilé d'un professeur et de laisser dans l'oubli d'autres, bien méritants, qui ont eu leurs 25 années d'enseignement. Si l'Université doit prendre en main l'organisation de ce jubilé, il propose d'y joindre d'autres professeurs. Un débat s'engage entre MM. Urigez, Autio, Prof. Million, Mercier sur la question de savoir si c'est la Faculté ou l'Université qui doit prendre le patronage de ce jubilé. Les invitations doivent être adressées à des universités étrangères. Le doyen d'une Faculté ne saurait correspondre avec elles directement sans passer par le Bureau de l'Université. En définitive l'Université prendra sous son patronage le jubilé Alfred Pareto. La Faculté de droit l'organisera, avec le concours du Recteur. Elle nous présentera des propositions fermes.

Etudiants mobilisés. Le Recteur a adressé aux conseils de faculté une invitation à prendre des mesures pour faciliter les étudiants mobilisés. Les examens de la Faculté technique ont été avancés. Il n'est pas possible d'organiser les laboratoires pendant les vacances. M. Lacombe est prêt à étudier si la fréquentation des cours du 10 mai au 15 juin par nos mobilisés obtenant un congé pour cette période, pourrait être considérée comme équivalente au semestre d'été. Trait ces questions nous dit M. Mercier sont du ressort des conseils de Faculté.

Travail de
Concours
et sujet de thèse.

Un travail de concours peut-il être repris et remis sur le chantier comme sujet de thèse? M. Mercier fait remarquer que les jurés de Faculté sont la propriété de l'Université. M. Moys cite un précédent, mais comme un fait qui ne devrait pas se renouveler: ces questions délicates sont du ressort des conseils de faculté et de leurs règlements respectifs.

Immatri-culation.
Cas exceptionnels.

La guerre soulevé des cas exceptionnels. M. le prof. Milliond nous parle d'un architecte de l'Etat serbe qui s'est perdu tous ses papiers; ils ont été brûlés. Peut-il se faire immatriculer, se présenter aux examens? Divers cas de ce genre se sont déjà présentés; ils ont été résolus par les conseils de faculté. Le Chancelier tranche les questions d'immatri-culation, mais, dans les cas douteux, il demande le placet des doyens de faculté. Les facilités doivent être accordées pour des cas exceptionnels.

procès-verbal rédigé par M. le prof. Lorange

La séance est levée à 7 heures
Lu et approuvé par
Frank Olivier, après la
séance du 8 mai 1917.

Séance de la Commission Universitaire, du 8 mai 1917, à 5h.
Présidence de M. le Recteur Chavan.

Présents: Mm. Fournier, Lacombe, Mercier, Michaud, Sutoit, Milliond, Moys, Olivier, Witzgek.

Chaire de pédagogie.

1) M. Olivier donne des explications précises sur la lettre du Département en date du 30 mars 1917, concernant la reprise de la chaire de pédagogie à la Faculté des lettres. Le Doyen avait entrepris des démarches, à la demande verbale du Département, et s'est vu coupé l'herbe sous les pieds par le Département lui-même et un collègue. M. Olivier se réserve de porter les faits à la connaissance du Conseil de la Faculté des lettres et de protester auprès du Département contre de pareils procédés et contre l'incrimination de négligence contenue dans la lettre du 30 mars 1917.

Admissions.

2) Lettres du Département nos 483, 484 et 485, concernant la nomination d'assistants: de M. P. Matavuli (prof. Lehmann) et du Dr K. Schafford (assistant chimie organique), du 1er avril au 31 juillet; celle de garçon préparateur du dit laboratoire: M. V. Mandenag; celle d'assistant du professeur de mathématiques à l'Ecole d'ingénieurs, M. Ch. Vollet lic. li. pour l'été; de M. E. Uguerat, 1er assistant de chimie inorganique, de M. E. Blanc (2ème assistant); de M. P. Tynowsky, 2ème assistant - pour le semestre d'été.

Grades.

3) Le Conseil de l'Ecole d'ingénieurs a décerné de diplôme d'ingénieur-chimiste à Mm. J. Falcomier, Aur. Ringard, G. Rochat, A. Rossat et F. Guye. Approuvé.

M. Chamorel, prof. ext.

La Faculté de droit: à M. H. Paschoud, licence et doctorat en droit.
4) La Faculté de théologie a conçu le projet de proposer au Département la nomination de M. J. Chamorel, actuellement chargé de cours, en qualité de professeur extraordinaire, avec 2 heures en plus (sociologie chrétienne). Adopté avec approbation unanime.

Congés aux étudiants mobilisés

5) Lecture est donnée de diverses réponses émanant du Commandant de la 1ère Division, du Commandant des fortifications de Morat, du Commandant de la Brigade d'infanterie I, qui, tout en promettant de faire leur possible pour accorder des congés aux étudiants mobilisés, mais ce possible ne les empêche pas de perdre leur semestre. Passé à l'ordre du jour.

Cours de police scientifique

6) Lettre du Département 482: le cours de police scientifique aurait été supprimé du programme d'été par le Doyen de la Faculté de droit. Il s'agit en l'espèce de M. J. Burnier

suppléant de M. Reiss. Explications demandées. On découvre à ce propos que la Loi attribue M. Reiss à la Faculté de droit qui a spécifié qu'il n'en faisait pas partie, et que les programmes l'ont toujours versé à la Faculté des Sciences. Il y a là un point à liquider. Pour M. Burnier, évidemment le Secrétariat, ignorant ses fonctions, ne l'avait pas prévenu. Il y sera remédié à temps.

Manifestations universitaires.
Jubilé de Genève, en faveur des œuvres universitaires.
Société "Perkitch".
Etudiants polonais.
Jubilé Pareto.

7) Les membres de la Commission universitaire ont pris connaissance d'un dossier concernant les récentes manifestations universitaires de Genève en faveur des étudiants et des œuvres universitaires. Les pourrions-nous organiser en ce genre pour l'été prochain? Diverses suggestions sont entendues; décide d'y réfléchir et de solliciter des concours privés. Diverses facultés pourront offrir des attractions variées. La question sera reprise.

8) Les étudiants yougoslaves fondent une société universitaire: "Perkitch"; soumettent leur règlement, qui sera mis en circulation. Les Statuts de la Société des Etudiants polonais, examinés par M. Mercier, sont en règle. Approuvés.

9) A propos du jubilé de M. Pareto, la Commission reçoit des renseignements de M. Mercier. D'accord avec le jubilaire, le Conseil de la Faculté de droit estime qu'il ne faut exclure de l'invitation aucune Université étrangère. Pour les contributions individuelles, M. Pareto désire vivement qu'elles ne dépassent pas 10 francs - l'utilisation de leur produit est réservée: portrait, médaille, buste? La première chose à faire est de demander un crédit de f. 1000. Comme pour M. Walras, on décide de le demander sur le Fonds universitaire. Adopté par 4 voix contre 1. - M. Milliond lit un article calomnieux du "Peuple" d'Yverdon contre le projet de la Faculté de droit et déclare se déintéresser de la question. La Commission passe à l'ordre du jour.

Cours du soir.

10) Cours du soir pour employés. Sur la proposition de Mm. Witzgek, Mercier, Olivier, il est décidé que l'Ecole des S.E.C. sera chargée de l'organisation avec des collaborateurs choisis par elle parmi les professeurs qui ont déclaré bien vouloir se charger d'un enseignement. L'Université n'entend en effet donner à cette entreprise qu'un patronage moral.

Retraites universitaires

11) Projet de retraites universitaires. M. Moys propose d'abord d'insérer le mot maximum à la 4ème ligne avant la fin. Puis il donne les explications suivantes. L'économie du projet repose tout entière sur ceci: chaque étudiant versera dorénavant 1 franc supplémentaire par 5 f. d'inscription aux cours. Ce 20% doit fournir le fonds de roulement nécessaire. Cette disposition n'existe encore qu'à Zurich (pour les étrangers seuls?) et depuis 1914 (semestre d'été) on n'en peut juger. Le Département, qui ce fait, s'est déclaré d'accord en principe. Le résultat des études poursuivies alors est le projet que M. Moys a bien voulu élaborer et nous a soumis. Une commission spéciale a rapporté favorablement; M. Sumas, spécialiste en ces matières, a déclaré le projet parfaitement viable.

M. Sutoit expose alors qu'à Lausanne les bases de laboratoires sont presque au double plus élevées que dans la plus coûteuse des Universités suisses. 20% prélevés sur les hauts-cours est attachement au double. M. Sutoit entendait justement proposer à son conseil de Faculté de ne pas les augmenter; or, dans le projet Moys, cela ferait un déficit d'environ f. 10,000 par an.

Après discussion sur l'interprétation de certains chiffres, l'accord se fait sur l'urgence d'aboutir: le projet ne pourra évidemment pas entrer en vigueur avant la fin de la guerre.

- 11) et à ce moment il est probable que toutes les finances de cours seront élucidées, partant Les doyens sont chargés de demander à leurs Facultés ce qu'elles pensent de l'augmentation prévue et de ses effets possibles. M. Prof. est vivement remercié de toute la peine qu'il a prise.
 - 12) Mm Mercier et Michaud soulevèrent la question des charges du Secrétariat, en ce qui concerne le travail destiné à soulager les doyens et à diminuer leurs écritures, et ce qui regarde l'envoi des thèses aux professeurs de Facultés. Adopté à l'unanimité. Il est décidé que le nouveau Règlement général fixera ces charges dans un article détaillé et précis.
- La séance est levée à 7 1/2 h.

Paul Nier

Séance de Commission universitaire

du 12 juin 1917, à 5 heures.

Présidence: M. le Recteur Chauvan.

Présent: Mm Lacombe, Prof, Michaud, Olivier, Mercier, Urliczek.

Excusés: Mm Sutoit, Fomerod, Milliond.

1) Faculté des sciences; lettre 31 mai: Mm. Fr. Pappayanides et B. Cairo docteurs Pappayanides et Cairo à sciences. Ratifié.

2) Département; lettre 29 mai: M. E. Lombard, privat-docent à Neuchâtel, est nommé prof. extraordinaire de théologie exégétique du nouveau Testament, dès le 15 octobre 1917. (6 heures de cours) 1^{er} Oct 1919: 9 heures de cours

3) Département, 29 mai: M. E. C. Chatalanot, privat-docent, nommé prof. extra. de l'histoire de l'art, dès le 15 oct. prochain, pour la fin de la période biennale.

4) La proposition de la Faculté de médecine: S. Delay à nommer en remplacement l'honneur de nomination du prof Combe, a été soumise aux doyens par circulation: le S. Delay a fait savoir en remplacement du prof Combe, qu'il désirait cet honneur.

5) En conséquence, la Faculté de médecine soumet un préavis proposant, en 1^{er} rang de médecine: 1^{er} M. Faillens; 2^{ème} Cachaguet, 3^{ème} ex-aequo: S. Jeanneret et Blanc. En date du 11 juin. Oragitté.

6) Le S. Wild, privat-docent de chimie, annonce son départ définitif pour l'Italie et remercie l'Université. Lettre du Département du 21 mai

7) Département; 21 mai: M. le prof Mailhard prend un congé pour cause de maladie remplacé par son assistant le S. Chuard.

8) Département; 29 mai: M. le prof Sébet prend un congé d'un an dès le 15 octobre, sera remplacé par M. le prof Sutoit (chimie inorganique) et M. le professeur Mellet (lab. de chimie inorganique)

9) Département; 30 mai: M. J. Burnier a donné sa démission pour raison de santé; est remplacé par M. Bischoff (diplôme public scientifique) le remplace ad interim jusqu'au 15 octobre 1917 M. M. Bischoff (diplôme public scientifique)

10) Département; 10 mai: M. J. Frohard, assistant de médecine opératoire, en remplacement de M. Romet, mobilisé; pour l'été courant; M. A. Kastretti, assistant au laboratoire d'histologie, idem...

Archives. 11) Archives de l'Université. Département; 12 mai: les pièces concernant l'Académie (1837-1891) seront déposées et conservées aux archives cantonales; celles affectées à l'Université, dès 1891, restent dans les bureaux de l'Université. La Bibliothèque Cantonale a été invitée à déposer aux archives les pièces qu'elle avait encore.

12) La Société universitaire de gymnastique à Berne sollicite votre concours pour la gymnastique, à Berne, préparation aux Jeux Olympiques.

13) L'Université a envoyé une lettre et une couronne à la famille de feu M. John Berner, Berner, prof. honoraire, qui avait désiré tout honneur.

14) Les statuts de la nouvelle Société yougo-slave ont été approuvés par un Société yougo-slave, lation. de forte pas couleur.

15) M. Chabloy remercie le bureau de la solution donnée à la question des cours du soir. M. Prof. annonce que le conseil de l'École des S. E. C. s'agréera un représentant de chaque Faculté et École pour la réalisation de ce projet.

16) La question des jours universitaires sera reprise à la prochaine séance de commission.

16a) Le nouveau Règlement de la Faculté des sciences a été mis en circulation, approuvé, sauf par le doyen de la Faculté de médecine qui demande une modification "physiologie générale" au lieu de "humaine".

17) Le projet de Règlement général a été envoyé à tous les membres du corps enseignant: Prière de l'examiner en séance de conseil de Faculté et Écoles pour la fin du mois, aux fins d'en discuter en séance de Sénat. Il importe d'arriver promptement à chef; la commission d'élaboration y a travaillé sans relâche depuis le commencement du semestre d'été, un après-midi par semaine.

18) Examens pour internés: Leur organisation est décidée, conformément aux règlements et programmes belges et français, en se fondant sur 1) Lettre du ministre belge des arts et de l'Instruction: "Les jeunes gens en règle à l'égard des lois et arrêtés-lois d'ordre militaire pourront obtenir la reconnaissance des semestres passés et des examens subis dans les établissements de l'enseignement suisse, en tant que l'équivalence des études aura été régulièrement établie"; 2) sur les dispositions suivantes, adoptées par le ministre, le Directeur de l'enseignement supérieur et le comité de l'œuvre universitaire de France (séance du 20 avril 1917), portant que: 1) les semestres suisses seront reconnus en France moyennant l'équivalence des cours et sur présentation de certificats d'attribution; 2) des examens spéciaux organisés par les universités suisses seront reconnus après le rapatriement des internés par le ministre de l'Instruction publique en France; 3) pour la constitution des jurys d'examen, les Universités suisses pourront faire appel à des professeurs français chargés de l'enseignement officiel, soit en Suisse, soit en France; les professeurs titulaires d'un pays en guerre avec la France ne pourront pas faire partie des commissions d'examen."

L'œuvre universitaire fera établir un formulaire des certificats délivrés à cette occasion. - M. le Recteur a déjà fait apposer des affiches invitant les étudiants internés à s'inscrire avant le 23 juin, le Département étant d'accord. Les doyens sont chargés de l'exécution de toutes mesures. Après longue discussion, il est admis par

18) J vous conte 1 que tous les candidats verseront une finance de f.5 par examen, pour couvrir les frais, spécialement ceux qui résulteront de l'appel de professeurs appartenant à une autre université. S'il y a un excédent, il sera versé au fonds des étudiants internes. Ne seront exemptés de la finance que ceux qui n'ont pas les moyens de s'acquitter; les cas seront soumis à l'examen du Chancelier et des officiers préposés aux étudiants belges et français.

19) M. Olivier prie M. le Recteur de bien vouloir écrire au Comité de central de surveillance pour étudiants internes avec fins d'obtenir que tous les étudiants soient en principe adreints à payer une finance de cours, qui sera affectée à leurs camarades moins fortunés, et que soient exonérés seulement ceux qui en feront une demande motivée, examinée et admise par le Chancelier et les officiers préposés. Les étudiants internes seront avides de l'emploi affecté au produit de ces finances.

Finance de cours à payer par les étudiants internes
Jubilé V. Pareto. 20) Jubilé V. Pareto. La campagne de presse ne cessant pas, M. le Recteur a été voir le chef du Département, qui est revenu à de meilleurs sentiments. Les frais seront supportés par un crédit extraordinaire et non par le fonds universitaire. La séance est levée à 7 heures.

Frank Olivier.

Séance du Sénat, le 6 juillet 1917, à 3 heures

Jubilé de M. le professeur Pareto.

La petite salle est comble: autorités cantonales et communales. M. Ruffly est venu exprès de Berne. Présidence de M. le Recteur Chavan.

- 1) Discours de M. le Recteur Chavan, qui annonce que l'Université confère à M. Pareto le grade de Docteur en droit honoris causa.
- 2) Au nom de la Faculté de droit de Lausanne: a) M. Bonisegni parle de M. Lion Walras et insiste sur l'originalité de M. Pareto; b) M. Roguin analyse le Trattato di sociologia de notre éminent collègue.
- 3) M. Roguin remercie M. Pareto au nom des étudiants et lui offre des fleurs; de même une dame voilée, au nom des anciens étudiants.
- 4) M. Pantaleoni, professeur à Rome et délégué du gouvernement italien, de la Faculté de droit et de l'Université de Rome, prononce un discours en français.
- 5) M. Gide, professeur à la Faculté de droit de Paris, délégué de la Faculté et de l'Université de Paris, fait une allocution en l'honneur de Walras et de la science française, dénie à l'Economie politique pure le droit d'être, et fait ses vœux pour l'Université de Lausanne.
- 6) M. Michels, professeur à Bâle, dit représenter Bâle et Turin et remet une fort belle adresse encadrée, provenant des universités suisses (Economie politique et sociologie; M. Bonisegni y représente Lausanne).
- 7) M. Grossmann, professeur à l'École polytechnique, fait en allemand un excellent et bref discours au nom des universités suisses et parle de M. Pareto et mathématiciens.

- 8) Discours de M. le prof Bouvier, délégué de l'Université de Gen.
- 9) Discours de M. le Commandeur Barbéra, en français, au nom de la "Società Dante Alighieri", comme délégué du Comité central.
- 10) Enfin M. V. Pareto remercie en français, critique son œuvre passée et expose brièvement sa méthode en sociologie. Termine par quelques mots en italien.
M. le Recteur lève la séance à 5 3/4 heures.

Frank Olivier.

Séance du Sénat universitaire,

le 10 juillet 1917, à 5 1/4 du soir.

Présidence de M. le Recteur Chavan.

Membres présents: 25.

- Rapport général sur l'année 1916-17.
Le 10 juillet 1917, le 25^e anniversaire de l'Université; le 15 février 1917, 11 doctorats honoris causa ont été proclamés ou confirmés en séance solennelle; le 6 juillet s'est célébré le jubilé de M. le prof. V. Pareto.
- 2) Nous avons perdu 2 professeurs honoraires: Mm. J. Gaudard et J. Berny; 2 prof. ord. Mm. G. Darbel et A. Combe; enregistré la démission de M. F. Guex, vu parti en congé M. Reits, à Salonique, M. Lugeon au Maroc. La chaire d'anatomie pathologique (vacance Butzke) n'est point encore remplie. Mm. E. Lombard (privat-docent) et le prof Walter (^{Gessen} ~~Walter~~) nommés à la Faculté de Théologie; M. Chamard élu à l'extraordinariat; idem M. E. C. Chatelanat, id. Faculté des Lettres.
- 3) Au 30 juillet d'ici 1441 étudiants d'ici 105%: mobilisation de la 1^{re} Division.
- 4) Fait deux héritages: M^{lle} Agatris et prof. Gaudard; reçu de: la Société Académique f. 1000; de la Société suisse des explorateurs f. 1000 (attribués au laboratoire, Prof. Lugeon); de M. Lion Felde, lauréat de l'Université, le montant de son prix qu'il a gracieusement donné au fonds universitaire; de M. le prof. Sommer, f. 2000, pour un laboratoire d'essai de résistance des matériaux.
- 4 sociétés d'étudiants se sont formées.
- 5) Le Comité de patronage a demandé en deux fois 6000 francs au fonds universitaire.
- 6) Se nombreux diplômes et grades ont été conférés; les concours se sont élevés au nombre inédit de 7; M. Fichten Ramby y a obtenu le nombre encore inconnu de 3 prix.
- 7) L'Université a accepté de collaborer à l'œuvre de reconstitution de la Bibliothèque de Louvain, patronnée par l'Académie française (M. A. Merlet).
- Les archives de l'ancienne Académie ont été transférées aux archives cantonales, où elles sont classées et accessibles.
- 8) Le Règlement général a été commencé d'élaborer par une commission (Recteur, dignes droit et sciences); devant les nombreuses demandes de modifications, la discussion en sera ajournée à la rentrée d'automne.
- 9) La question des retraites a fait l'objet d'un rapport de M. Moys, qui a obtenu l'assentiment préalable de la Commission universitaire; elle sera reprise à la rentrée.

L'Université a tâché par tous les moyens d'alléger les charges imposées aux professeurs et étudiants par la mobilisation de la 1^{re} Division; en ce qui concerne les étudiants avec un succès singulièrement limité.

L'organisation de cours du soir aux employés municipaux, cantonniers et fédéraux a été décidée en principe, à titre d'essai et sous 4 réserves essentielles; l'École des H. & C. a été chargée de sa réalisation pratique.

Internés. Environ 300 internés ont été admis à titre d'inscrits à l'Université. Plusieurs Facultés ont ouvert leurs portes à des professeurs français et belges incriminés, chargés d'enseigner leurs compatriotes internés. Il y a peu d'inscriptions aux sections d'examen commercial pour l'été; il y en aura probablement plus pour l'automne. Par ce moyen nous avons amorcé avec l'enseignement supérieur français et belge des relations que nous pouvons espérer voir se développer.

Les Journées universitaires sont prévues en automne dans l'intérêt des œuvres de bienfaisance incombant à l'Université.

Enfin, que faire pour amener à l'Université l'intérêt du peuple vaudois? -

Le rapport est mis en discussion et adopté à l'unanimité.

Legs Mathilde Agazzi. 2^o). Legs Mathilde Agazzi. Un comité de 3 membres pour en établir le règlement et en gérer les fonds est constitué comme suit: Recteur en charge et les deux membres de la commission financière. Adopté à l'unanimité.

Projet de budget. 3^o) Projet de budget du fonds universitaire pour 1918. - La rubrique Imprimerie y a été portée de f. 3000 à f. 3000. M. Blanc demande qu'on substitue au terme "frais de voyage" celui de "représentation". Adopté à l'unanimité.

Règlement général. 4^o) La discussion du Règlement général ne pouvant encore avoir lieu, un nouveau tirage du projet sera bientôt distribué et la discussion entamée à la rentrée. M. Ferris demande que les propositions faites par écrit aient, à la discussion, priorité sur les simples observations verbales. Adopté à l'unanimité.

Droit d'employer. 5^o) Sur demande de M. A. Mervier, il est décidé que l'Université a le droit absolu les sommes portées au budget d'employer à sa convenance les sommes portées au budget, une fois celui-ci ratifié par le Département, et sans être soumise à un nouvel examen.

La séance est levée à 6 1/4.

Frank Olivier.

Séance de la Commission universitaire, du 9 juillet 1917, à St.

Présidence de M. le Recteur Chavan.

Présents: Mm. Lutot, Fomerod, Mercier, Michaud, Olivier, Lacombe, Moys et Witzg.

M. Milloud excusé.

- M. F. Heim nommé assistant. 1) Département, 18 juin: M. F. Heim, licencié sciences mathématiques, assistant du professeur J. Simonas, pour le semestre d'été, en remplacement de M. Volat, démissionnaire.
- M. Chamorel nommé prof. extra. 2) Département, 23 juin: M. G. Chamorel, prof. extra. Faculté de Théologie, outre les 4 heures actuelles, 2 heures de sociologie chrétienne, avec en plus l'enseignement de la religion aux 2 sections de l'École normale. Dis le 1^{er} octobre 1917.

Doctorats. 3. 3) Doctorats: en médecine, M. M. Logan; en sciences: M. L. Espinosa; en droit, M. G. Thelin. enregistrés.

Son de M. le 4) M. le prof. Sommer a versé f. 5000 à l'École d'ingénieurs pour installer un laboratoire prof. Sommer de essais de résistance des matériaux. Enregistré avec remerciements.

Agréments. 5) Département, 27 juin: L'Union académique étrangère se plaignait d'agréments: on les a fait cesser par voie de police.

Requis du 6) M. Amond, secrétaire de l'Université, a recouru auprès du Département contre le Secrétariat contre la la décision de la Com. Univ. (la décision de la Com. Univ. concernant le Secrétariat) et il a raison; mais le Département accueillera avec bienveillance les vœux formulés par la Commission universitaire. Lettre Département; 30 juin.

Demands d'être 7) M. Lévy du Par et a demandé à être nommé privat-docent d'anatomie patho. nommé privat-docent: logique. Remis après la nomination du nouveau titulaire. Prévus favorable à Mm. Lévy du Par, la nomination du St Doubl comme privat-docent de dermatologie et vénéréologie, Karbel et Rappin. et du St Rappin comme privat-docent de gynécologie.

M. le prof. V. Pareto 8) Le doctorat en droit honoris causa a été, sur consultation écrite des doyens, nommé docteur honoris causa conféré à M. le prof. Alfredo Pareto.

M. Pareto 9) Lettre de M. Pareto remerciant de cet honneur et relevant le fait que les seuls titres qui lui aient jamais été conférés: celui de professeur et celui de St honoris causa, l'ont été par notre Université.

vente de 10) L'Université avait hérité d'une dame Margot un immeuble taxé à l'immeuble Margot, f. 1800. Le co-propiétaire offrant de racheter cette part d'un immeuble ruiné et ruinée, pour le rabattre, un rapport Lambert et Moys recommande d'accepter, pour le prix de f. 500. admis.

Projet de budget. 11) Pour la séance du Sénat du 10 et, M. le Recteur propose 1) de porter la rubrique "imprimerie f. 3000 à f. 3000, sous la rubrique: imprimerie et allocation au Commission du fonds de patronage des étudiants, 2) A propos du testament de feu Demodette Mathilde Agazzi. de faire nommer par le Sénat (universitaire) une commission et prévoir pour établir le règlement et administrer les fonds. Le Recteur en charge et les 2 membres de la Commission financière seront proposés à l'assentiment du Sénat.

Journées universitaires 12) Journées universitaires. Commission nommée: Mm. Witzg, Olivier, Languin. M. Olivier convoquera. Pas avant milieu septembre.

Règlement général 13) Discussion du Règlement général. Le détail n'en est point donné ici, pour la bonne raison qu'il faudrait transcrire trop d'articles. On supprime, on simplifie, et on précède des articles des deux premiers chapitres. Puis on trouve qu'il est impossible de terminer la discussion et la révision pour la séance du Sénat du lendemain, et il est décidé qu'il n'en sera point question à la dite séance. D'autre part, il faudra admettre l'examen critique du projet avant les vacances, le faire de nouveau dactylographier et l'envoyer au corps enseignant pour qu'on puisse décider à la rentrée. Séance levée à 7 1/2 heures.

Frank Olivier.

Séance de la Commission Universitaire, du 18 juillet 1917, de 5-7 et de 8 1/2 - 11 1/2.

Présidence de M. le Recteur Chavan.

Présents: Mm Sutoit, Fomerod, Olivier, Mercier à la 2^{ème} séance, Michaud, Prof. Milliond, Lacombe.

Grades.

1) Enregistrements - Ecole des ingénieurs, pour le diplôme 1) d'ingénieur constructeur: Mm. Abramovitch, Colomb, Saffa, Gelebian, Georgiou, Gotay, Hadjidakis, Hadjiraoulis, Herzer, Ivanoff, Mello, Morlet, Roginac, Slioz, Yankos; 2) d'ingénieur mécanicien à Mm. Besson, Castro, Semetriades, May, Rotier, Scheide, Karadout, Lutter; 3) d'ingénieur électricien: Survisin, Foretay, Moulheir, Poggio, Potoh, Raymond, Singher, Fâche. - Faculté des lettres. Sciences: Mlle Elba Binder; lit. et lettres classiques, M. André Payot; lit. modernes: M. Lichanby Jakob. - Ecole de pharmacie: lit. et pharmaceutiques: Mlle Lanyssova Lichanby Jakob. - Sciences sociales: M. Otter, lit. et politiques, entières. M. Robert. Segalchel, interne français: 2^{ème} série du doctorat, confèrent le diplôme de licencié, même mention.

Projet de budget.

2) Le Département (17 juillet) a admis notre projet de budget. Le voici: Budget du Fonds Universitaire pour l'année 1918.

Table with 2 columns: Item and Amount. Items include: Frais de représentation (F. 800), Insertions (130), Prix de lecture Pavillard et Goy (170), Epreuves (110), Reliures (200), Contribution Glayre (500), " Euler (100), " Vinet (100), Impression et allocations au Comité de patronage (3000), Banquet (1000), Total F. 6110.

Cours du soir.

3) Le projet d'organisation des cours du soir a circulé; est rentré avec la demande de certaines modifications de rédaction.

Statuts de l'Union Académique étrangère

4) Les statuts de l'Union académique étrangère sont adoptés, moyennant quelques modifications.

Sous hon. causa à M. le prof. Liebermann.

5) M. le prof. Michaud propose au nom de la Faculté de médecine la collation du doctorat honoris causa à M. le professeur med Liebermann, de Bâle. Adopté.

Règlement général.

6) Est reprise la discussion du Règlement général Université. M. Olivier propose d'insérer un article, prévu par la Loi, art. 47, et oublié dans le projet en discussion. Cet article règle les rapports de la Bibliothèque Cantonale et universitaire avec l'Université et rétablit l'ancienne commission dite de la Bibliothèque.

Plusieurs articles sont précisés ou alligés. A propos de l'article 56 §1. La Commission décide d'en conserver la mention du pro-recteur, qui ne figure pas dans la Loi.

6) M. Milliond y voit une contradiction formelle à la Loi; M. Mercier une simple extension qui en intégrité l'esprit. La Commission se range à cet avis par 3 voix contre 2. A propos du §2, M. le Recteur, M. Sutoit, M. Mercier remettent les choses au point et s'étonnent de ce que M. Milliond, dans sa protestation, y ait vu des intentions qui n'ont jamais été celles de la Commission chargée d'élaborer le projet. Ce paragraphe 2 est d'ailleurs biffé. (Lorsqu'une question intéressant spécialement une Ecole figure à l'ordre du jour de la Commission universitaire, le directeur ou président de cette école est convoqué.)

La dernière phrase de l'article 57: "Le recteur doit être de nationalité suisse", qui a ses avantages et ses inconvénients, est maintenue pour être discutée au Sénat.

Le Règlement est tenu ainsi jusqu'à la fin. La séance est levée à 11 1/2 h.

Frank Olivier.

Séance de la Commission Universitaire

le 1^{er} novembre 1917, à 5 h. du soir.

Présidence de M. le Recteur Chavan.

Présents: Mm Sutoit, Fomerod, Lacombe, Milliond, Michaud, Prof. Olivier, Rombert (remplaçant M. Mercier absent au service militaire) et Wittger.

Lecture est donnée du précédent procès-verbal. M. le professeur Milliond proteste contre les termes (tous nos) "remettent les choses au point" et réclame l'insertion de sa protestation au procès-verbal. Sont acts.

Plan d'études pour géomètres

1) Lettres du Département. 1) 25 juillet 1917 - enseignements nouveaux prévus pour le plan d'études nouveau pour géomètres. Mm. G. Martinet étude du sol, 2 h; J. Chuard: droit civil 3 h; droit commercial 2 h; M. St. Grunow, plans d'attention 1 h; cours et 2 heures exercices; St. Chenua, génie civil 7 h. cours et 4 h. exercices. Ils recevront le 50% de leurs finances de cours.

Nominations d'assistants.

2) 25 juillet 1917 - M. le St. Kurt Stahlfors confirmé comme assistant au laboratoire de chimie organique - 15 avril 1918: M. A. Mellini, étudiant interne français, assistant au laboratoire chimie organique - 15 mars 1918.

M. le St. Faillens nommé 3) 28 juillet - M. le St. J. Faillens nommé professeur extraordinaire de clinique infantile, prof. catr. de clinique inf. 3 h de cours et 50% des finances. Dis le 15 octobre 1917.

4) 16 août - Le Conseil d'Etat a désigné Mm les présidents de la Société académique vaudoise et de la Société vaudoise des sciences naturelles, ainsi que les membres du Comité de direction du Fonds Mathilde Agassiz, avec les 3 délégués de l'Université désignés par le Sénat: M. le Recteur Chavan, Mm les prof. Prof. et Rombert, jusqu'à l'échéance de leur mandat.

Système de géologue prospecteur.

5) 16 août - Le Conseil d'Etat a adopté le principe de la création d'un diplôme de géologue prospecteur, après examens organisés par la Faculté des sciences. Question à suivre.

Cours de M. Maillard.

6) 16 août - M. le prof. Maillard s'est vu renouveler l'autorisation de remettre à M. J. Chuard 2 h d'exercices de calcul infinitésimal sur les 5 h auxquelles il est tenu.

Fonds du prof. Combe.

7) 12 août. Directions pour le fonds II du professeur St. Combe.

Art 1. Sur la proposition de la Faculté de médecine, l'Université décerne tous les ans, sous le nom de "Prix du Professeur St. Combe" un ou plusieurs prix ritournés avec le montant des intérêts annuels du Fonds I du Professeur St. Combe.

Art. 2. Les ou les mémoires présentés au concours doivent être des travaux originaux, se rapportant directement à la clinique infantile et exécutés dans le service de pédiatrie de l'hôpital cantonal à Lausanne.

Art. 3. Sont admis à concourir: les étudiants immatriculés à la Faculté de médecine de Lausanne ainsi que ses anciens élèves, dans les cinq années qui suivent l'obtention, dans une des universités suisses, du diplôme fédéral de médecin ou de docteur en médecine.

Art. 4. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université avant le 1^{er} novembre.

Art. 5. Le jury se compose de trois professeurs de la Faculté de médecine désignés par le Conseil de Faculté. Le professeur de clinique infantile en fait partie de droit.

Art. 6. Le rapport de ce jury sera adressé à la Commission universitaire qui, s'il y a lieu, décernera le prix et le proclamera dans la séance annuelle des concours.

Art. 7. Dans le cas où aucun prix n'aurait été décerné, ou bien si la totalité de la somme disponible n'était pas dépensée, la somme disponible ou le solde restant seraient ajoutés au capital.

Art. 8. Le montant des intérêts annuels ne sera disponible et par conséquent le présent règlement applicable que le jour où ce montant sera de mille francs au moins. Si pour une raison quelconque, la somme annuelle disponible venait, dans la suite, à être inférieure à mille francs, le prix ne serait décerné que tous les deux ans. Si, au contraire, la somme annuelle venait à dépasser mille francs, le jury pourrait en disposer en totalité.

Art. 9. La moitié de la somme annuelle disponible, au maximum, peut être utilisée pour l'achat des livres, appareils et instruments nécessaires à l'exécution des travaux du concours; ces achats se feront par le département de l'Instruction publique, sur bons signés par le professeur de clinique infantile. Ces livres, appareils et instruments deviennent la propriété de la clinique infantile.

Art. 10. Un candidat ayant obtenu le prix du professeur St Combe pourra être autorisé, le cas échéant à présenter son travail comme thèse de doctorat.

Art. 11. Le candidat qui n'aura pas obtenu le prix du professeur St Combe conservera la propriété entière et la libre disposition de son travail.

M. le Dr C. Socin. 8) 31 août. M. le Dr Christophe Socin nommé professeur extraordinaire d'anatomie pathologique et directeur de l'Institut pathologique, dès le 1^{er} octobre 1917. (50% fin. de cours.)

A. Schmidheini 9) 8 sept. M. A. Schmidheini demande à faire à la Faculté des lettres un cours pratique d'anglais, éventuellement d'étymologie. Le Conseil de la Faculté des lettres a émis, à l'unanimité, un vœu défavorable.

Ramel et Urech. 10) 12 sept. Sont nommés pour le semestre d'hiver, assistants d'anatomie normale, Mm. Eduard Ramel et E. Urech, étudiants.

Mlle E. Bachrach 11) 29 sept. Mlle E. Bachrach nommée chef de travaux à l'Institut de physiologie, pour un an, dès le 15 octobre 1917.

M. Marc Bischoff. 12) 29 sept. M. Marc Bischoff confirmé comme chef de travaux de l'Institut de police scientifique, jusqu'à une date impossible à fixer. (Retour de M. le prof. Reiss): 50% fin. de cours.

M. M. Poignard. 13) 3 oct. M. M. Poignard, licencié en lettres, en sciences et en droit, demande l'autorisation de faire en hiver un cours libre sur la poésie française contemporaine. Recommandé par le

Conseil unanime de la Faculté des lettres, soutenu par la Commission universitaire unanime.

17) 30 octobre. Lettre du Département, transmettant cette demande
Cours de M. le prof. Reiss 15) 5 octobre. M. le prof. Reiss est autorisé à reporter au semestre d'été 1918 son cours de chimie inorganique, à la suite de son voyage en Suisse. Il reprendra cet hiver son cours de chimie inorganique.

M. A. Middleton 16) 5 octobre. M. A. Mitchell est autorisé en qualité de privat-docent à faire à l'É. H. E. C. un cours sur les finances orientales. Valable jusqu'en 1918 et renouvelable.

Section des 17) 10 octobre. Le Conseil d'État a adopté le principe de la création d'une Section des sciences conculaires. Restent à fournir les dispositions réglementaires et le programme des examens de diplôme.

M. le prof. May dépose sur le bureau, en plusieurs exemplaires, un projet de règlement à examiner et à renvoyer avant le 10 novembre. Il y a déjà des étudiants inscrits.

Section pédagogique 18) même lettre. Dans sa séance du 3 août, le Conseil d'État a approuvé le projet de règlement de la Section pédagogique de l'École des sciences sociales et politiques, qui donnera la préparation professionnelle aux candidats à l'enseignement secondaire. M. le prof. Milloud est chargé du cours d'histoire et de distribution des doctrines et de la direction des conférences; M. J. Savary, du cours de pédagogie spéciale et de la direction du séminaire.

Confirmation de 19) 19 octobre. Mlle J. Cogne est confirmée dans ses fonctions d'aide au Secrétariat des lettres, et Mlle Ellenid confirmée comme assistante au laboratoire de zoologie.

Mm. Rézai, Kastrich 20) 30 octobre. M. Rézai est nommé second assistant, M. A. Kastrich 3^{ème} assistant à l'Institut pathologique, du 15 octobre au 15 avril 1918.

Réunion des étudiants internés 21) 30 octobre. M. le Recteur réunira les étudiants internés, salle Tissot, à 11 1/2.

II. 1) Examens et grades. Sont proposés à la ratification de la Commission universitaire:

- 22) Licence en sciences commerciales (mention banque et commerce): Mm. Abtchidjoglou, Hadji Bochkoff Lubomir, Champoury, Rabinovitch, Rouy P. (de la Chaux); Yanioglou.
- Licence en lettres modernes: M. Jean Maurin, Mlle Kaplan, Papagoga, M. Starchenoff.
- Licence en théologie: Mm. J. Savary, A. Grim, S. Estoppey.
- Licence en sciences sociales: M. Chaboz Combe, Mlle Strain; en sciences politiques M. Th. de Römer; M. Calopoulou; M. Bonati.
- droit: Licence au titre étranger: Mm. B. Gourentsch et Marcantfeld;

La Commission universitaire ratifie toutes les propositions.
23) Les résultats des examens de la Faculté des sciences et de l'École de pharmacie ne sont pas encore entièrement connus; la ratification en est accordée en principe, sous réserve de l'unanimité des conseils de la Faculté des sciences et de l'École de pharmacie; il y a des cas pressants, et les examens sont nécessairement plus longs que dans d'autres facultés.

Cours de 24) **III. Cours.** 1) L'École des sciences sociales exprime sa reconnaissance à M. Robert Segalshel, qui a fait, à titre gracieux, des conférences d'élocution française; elle souhaite qu'il veuille bien en faire autant cet hiver.

chaire d'anatomie pathologique. 2) Lettre de M. le Doyen de la Faculté de médecine, 1^{er} août, accompagnant les propositions de la Faculté pour repousser la chaire d'anatomie pathologique, voir plus haut I 8, M. Lozin.

M. Waldner. 3) M. P. J. Waldner, privat-docent à l'E. H. E. C. nommé à Berne, ne fera plus son cours sur les mathématiques financières. Est déjà remplacé.

IV. Divers.

M. le prof. S. Liebenmann. 1) M. le prof. S. Liebenmann, de Bâle, remercie de la collation du Doctorat Honoris causa (30 août) émis, le Recteur de l'Université de Bâle (9 sept)

Le Comité de patronage demande un subsidé de f. 3000. 2) M. le prof. Rambert demande, au nom du comité de patronage un subsidé de f. 3000, sur le Fonds Universitaire. Le projet de budget ne le permettant pas, M. le Recteur demandera la somme directement au Département. Adopté.

Examens organisés spécialement pour les internés. 3) Examens organisés spécialement pour les internés. M. le Recteur, d'accord avec le Chancelier, avait fixé la finance complémentaire d'examen à f. 5 par examen, pour chaque candidat, pour indemniser au besoin les professeurs étrangers auxquels il faut avoir recours. Le bureau, interprétant cette décision dans ce sens, n'a réclamé qu'une finance d'inscription de 5 francs en tout et pour tout. Lorsqu'on a pu les candidats de parfaire la somme, ils ont protesté énergiquement. Quelle attitude prendre à l'avenir? Fribourg, Neuchâtel et Genève se contentent d'inscriptions très minimes. M. Sutoit: En France, les étudiants quelle que soit leur situation, ne sont pas exemptés de la finance d'examen, qui est assez forte; or les étudiants internés qui passent ici leur examen réclameront plus tard en France l'équivalence; ils auront ainsi fait leurs examens sans rien déboursier. M. P. Rambert fait remarquer que si ces étudiants se présentent à l'équivalence en France, ils n'y seront admis que s'ils acquittent les droits d'examen. Ils paieront ainsi deux fois, chez nous et là-bas. M. Sutoit: Il faudrait alors les tenir à acquitter une fois ou l'autre leurs droits, soit ici, soit en France. Mais par quel contrôle assurer l'efficacité de cette mesure? M. Ullrich remarque qu'il va avoir 2 candidats qui entendent continuer ici leurs examens de doctorat, commencés en France; or, cela nous coûte très cher en frais de laboratoire; et la difficulté n'en subsiste pas moins si l'on constate, avec M. P. Rambert, que nous ne délivrons que des certificats, et que la collation de ces grades se fera en France, moyennant finances: nos frais n'en sont guère diminués. M. Sutoit relève encore qu'en France il y a deux finances: celles de certificat et celles, postérieures de grade.

Aucune décision n'est prise, sauf que l'interprétation du bureau est sanctionnée pour cette fois-ci, et que l'on ne réclamera aucune finance complémentaire. La question mérite d'être reprise.

Examens d'internés. 4) Examen d'internés suivant nos règlements de faculté. Cinq candidats s'étaient présentés aux examens de l'E. H. E. C. Apprenant qu'ils avaient à acquitter les droits d'usage, l'un d'eux est retiré, les quatre autres ont été admis à poursuivre, le Conseil de l'École des H. E. C. ayant gracieusement renoncé à sa part des finances. Le Département abandonnera-t-il aussi la sienne? Finalement, à l'unanimité, que désormais les candidats seront tenus d'acquitter nos droits. Sans effet rétroactif, mais nous entendons

réserver nos droits à l'avenir.

Cas Dr. Altenbach. 5) Cas M. Ph. Altenbach. Suisse, sans diplômes secondaires complets, ayant fait une honorable carrière dans l'industrie, âgé de ans et momentanément libre, il désirerait obtenir l'autorisation de se faire immatriculer en vue de prendre ses grades après des études sérieuses à l'École H. E. C. M. le Directeur Prof, au nom du Conseil de l'École, présente favorablement en relevant que le cas est exceptionnel autant que la valeur du postulant. La Commission Universitaire, prise de décider, donne son assentiment, après avoir entendu les explications de M. Prof, qui reguerra aussi l'assentiment du Département. (Règlement art. 20)

Subsidé à M. Ch. Favre. 6) Le Conseil unanime de la Faculté des Lettres, par l'organe de son doyen, soumet à la Commission Universitaire, une demande de subsidé en faveur de M. Ch. Favre, maître au collège de Montreux, pour l'aider à imprimer sa thèse de doctorat (titulus latine). M. Favre a pour toutes ressources son traitement de f. 3000; il y a un au moins un précédent, celui de M. le prof. P. Vallette. Accordé à l'unanimité.

Séance du Sénat. 7) La séance du Sénat est fixée en principe à la dernière semaine de novembre, pour permettre à M. Mercier d'y assister.

Demande de M. le Doyen Sutoit. 8) M. le Doyen Sutoit transmet une lettre par laquelle la Faculté des Sciences réclame les traitements demandés que le Département relève tous les traitements universitaires. M. le Recteur soumettra cette demande à M. le Chef du Département, après avoir demandé des renseignements aux autres universités suisses.

Résumé dans la "Neue Zürcher Zeitung". 9) Sont élucidés encore 2 cas d'immatriculation et présenté un projet de règlement universitaire à paraître dans la "Neue Zürcher Zeitung". La séance est levée à 7 1/4 heures.

Faut Stuber

Séance du Sénat, du 28 novembre 1917, à 3 heures
Présidence de M. le Recteur Chauvin.

Le quorum étant atteint, la séance s'ouvre à 3 1/4, devant 29 professeurs.
Sont excusés: Mm. Lind, A. Mercier, M. Muret, Rambert, Edm. Lotter.

Finances d'inscriptions. 1) Sont présentés Mm les prof extraord suivants: M. J. Chamorel, théologie pratique; M. Lombard, exégèse du N. T.; M. Chablanat, Histoire de l'art; M. Boen, anatomie pathologique. 2) Une certaine d'étudiants, russes surtout et italiens, ne pouvant momentanément pas payer leurs finances d'inscriptions, il sera procédé à une première répartition aux professeurs à la date habituelle; le solde suivra plus tard. Pour la signature des carnets des mesures seront prises par la Commission Universitaire.

Règlement général. 3) Discussion du projet de règlement général. Passent d'abord les observations communiquées par écrit. Les critiques du Département ont été examinées par la Commission Universitaire, qui les a faites siennes en majorité. Mesures préalables: 1) Charge la Commission Universitaire d'arrêter la rédaction définitive d'articles par ailleurs parfaitement clairs. Adopté à l'unanimité. 2) Limiter à 5 minutes au maximum le temps accordé à chaque orateur pour chaque question, et à 3, les interventions de la même